



**RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITE DE L'EAU  
ANNEE 2013**



Station de Pompage de Potte

## Sommaire

Caractérisation Technique du Service.....	4
<b>TERRITOIRE ET GESTION DU SERVICE.....</b>	<b>5</b>
Présentation du territoire desservi.....	5
Localisation.....	5
Composition.....	5
Objet.....	6
Mode de Gestion du Service.....	6
Estimation de la population desservie.....	6
Nombre d'abonnés.....	6
Le site internet du SIEP du Santerre.....	7
<b>LA RESSOURCE EN EAU.....</b>	<b>8</b>
Localisation des points de prélèvement.....	8
Stations de pompage.....	8
Volumes annuels produits.....	14
Évolution du niveau des nappes souterraines.....	16
Pluviométrie.....	16
<b>LA QUALITE DE L'EAU.....</b>	<b>17</b>
Contrôle de la qualité de l'eau pour l'année 2013.....	18
<b>PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU.....</b>	<b>32</b>
Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau.....	32
Point d'avancement du plan d'actions.....	34
<b>LES OUVRAGES DE STOCKAGE ET DE TRAITEMENT.....</b>	<b>41</b>
Les ouvrages de stockage.....	41
Les Surpresseurs.....	45
Installations de Traitement de l'eau.....	45
Télésurveillance.....	45
<b>LES RESEAUX.....</b>	<b>47</b>
Synoptique du réseau.....	47
Unités de distribution.....	48
Caractéristiques du réseau et performances :.....	48
Les compteurs de distribution.....	50

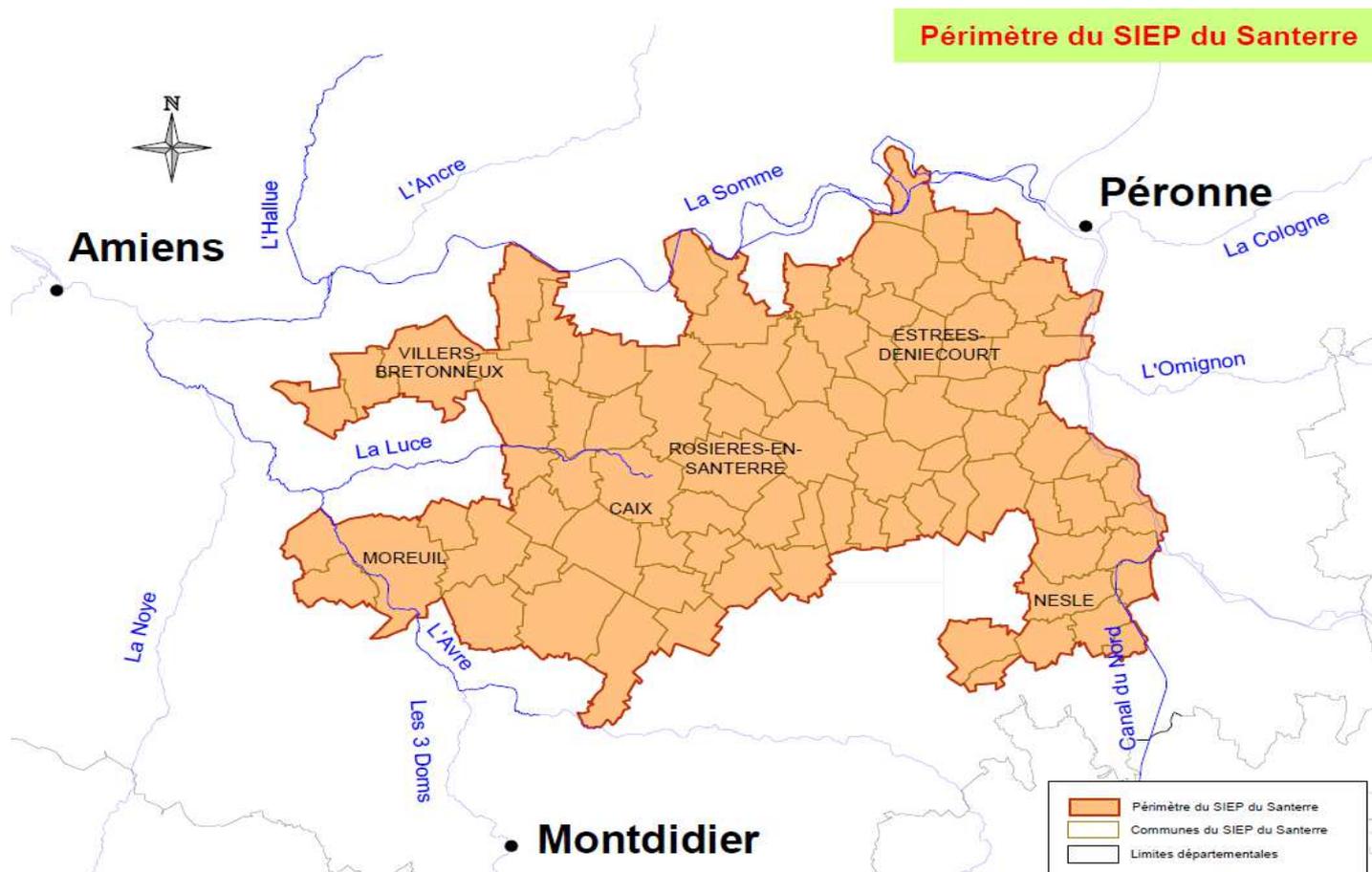
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux.....	50
<b>INTERCONNEXIONS DES RESEAUX.....</b>	<b>53</b>
Interconnexions.....	53
Connexions à « sens unique ».....	53
<b>LA DISTRIBUTION.....</b>	<b>55</b>
Abonnés du SIEP du Santerre.....	55
Facturation.....	56
Volumes et ratios.....	58
<b>TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS.....</b>	<b>65</b>
<b>TRAVAUX REALISES PAR LE SIEP DU SANTERRE .....</b>	<b>66</b>
Travaux sur les ouvrages .....	66
Travaux sur les réseaux .....	67
<b>INTERVENTIONS EFFECTUEES PAR LE DELEGATAIRE .....</b>	<b>69</b>
Liste des Interventions.....	69
Recherche de fuites.....	71
<b>INDICATEURS FINANCIERS.....</b>	<b>75</b>
<b>TARIFICATION DE L'EAU ET RECETTES DU SERVICE.....</b>	<b>76</b>
Modalités de tarification.....	76
Facture d'eau type .....	78
Fréquence de relève et de facturation.....	79
<b>LE BUDGET .....</b>	<b>80</b>
Recettes d'exploitation liées à la vente d'eau .....	80
Encours de la dette .....	81
Liste des travaux réalisés et montants financiers correspondants.....	81
<b>ANNEXES.....</b>	<b>82</b>
Délibérations syndicales sur le Prix de l'Eau 2013.....	83
Compte administratif 2013.....	87
Fiches info-facture de l'ARS.....	92
Liste des Communes membres du SIEP du Santerre.....	98
Intervenants.....	100
Note d'information de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.....	101

# Caractérisation Technique du Service

# Territoire et gestion du service

## Présentation du territoire desservi

Les 83 communes qui composent le SIEP du Santerre représentent une superficie de plus de 57 000 hectares.



## Localisation

Le **siège** du SIEP du Santerre est situé 1 rue d'Assel à **Rosières en Santerre**.

## Composition

La collectivité est un SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique).

Créé par un arrêté préfectoral en date du 22 mars 2001, le SIEP du Santerre est né de la fusion du SIAEP de Caix (créé par arrêté préfectoral du 14 janvier 1922) et du SIAEP de Béthencourt sur Somme (créé par arrêté préfectoral du 30 juillet 1923).

Par arrêté préfectoral du 22 avril 2004, les communes de Rethonvillers et Marché Allouarde ont adhéré au SIEP.

## Objet

« Le Syndicat assure, aux lieux et places des communes membres, l'exploitation du service public de l'eau potable, comprenant la production, le transfert, le stockage et la distribution de l'eau potable, ainsi que la gestion, le maintien en bon état d'entretien et de fonctionnement du patrimoine productif du service. Il assurera également l'étude de projets et la direction de travaux pour toutes les opérations d'investissement réalisées dans le cadre de ce service. »

## Mode de Gestion du Service

Structure atypique, le SIEP du Santerre a conservé la production d'eau potable en régie et a délégué la distribution et la facturation d'eau potable à un fermier.

A l'origine, l'exploitation du réseau complet, des stations de pompage, de l'adduction et de la distribution servant les communes adhérentes était en régie. Les communes étaient chargées des tâches d'entretien et de renouvellement de leurs réseaux et de la gestion et la facturation.

En 1974 et 1975, les syndicats (Caix et Béthencourt) ont optés pour un affermage à l'entreprise CISE. Les contrats de DSP ont été renouvelés en 1994 et 1995 pour une durée de 12 ans.

La production d'eau potable est restée à la charge du SIAEP de Caix.

En 2001, la fusion des syndicats a conduit à la création du SIEP du Santerre. Les 2 contrats de DSP ont été actualisés afin d'harmoniser les prestations sur les 2 secteurs. La production est alors intégralement revenue en régie.

Le 16 juillet 2007, la société Nantaise des Eaux et Services s'est vu confier la gestion en affermage du service de distribution en eau potable du SIEP pour une durée de 8 ans.

## Estimation de la population desservie

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 40 571 habitants au 31/12/2013 (40 274 au 31/12/2012).

## Nombre d'abonnés

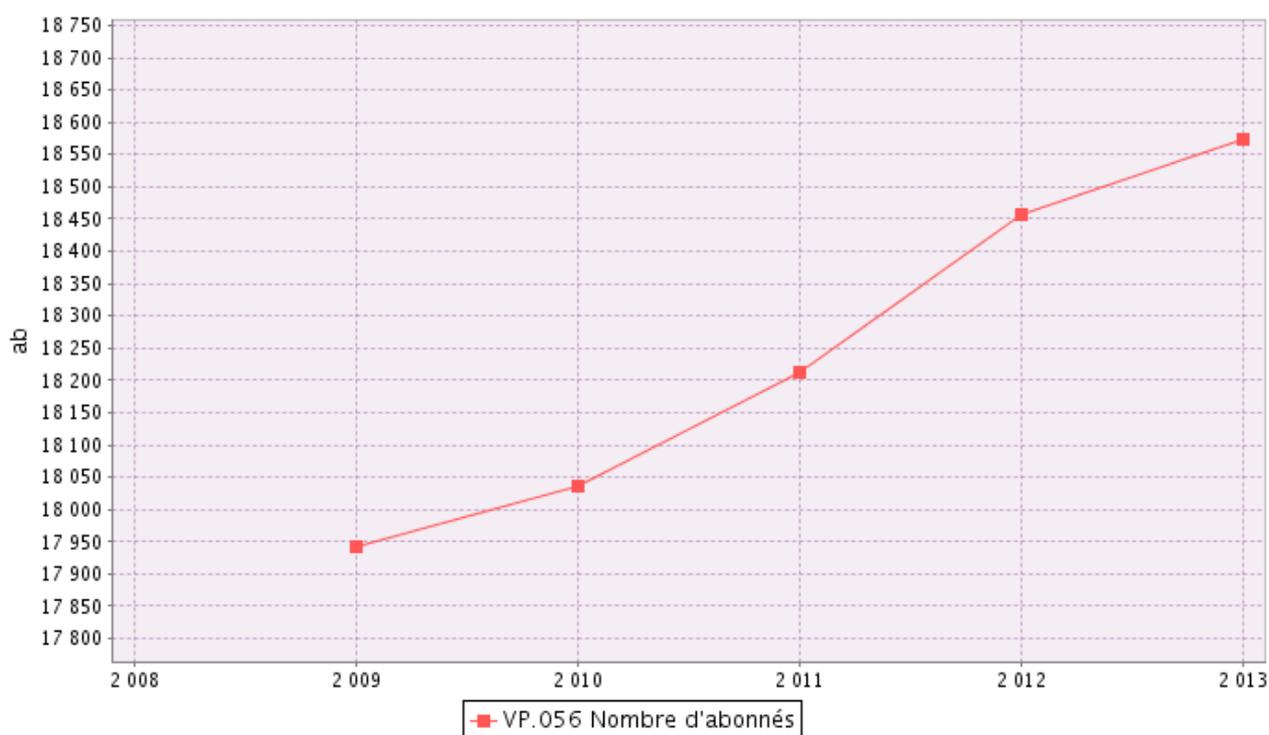
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 18 574 abonnés au 31/12/2013 (18 456 au 31/12/2012).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 28,1 abonnés/km au 31/12/2013 (28,01 abonnés/km au 31/12/2012).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,18 habitants/abonné au 31/12/2013 (2,18 habitants/abonné au 31/12/2012).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 164,52 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2013. (166,34 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2012).



#### Le site internet du SIEP du Santerre

Le SIEP du Santerre a mis en ligne les principales informations le concernant à l'adresse :

[www.siep-du-santerre.fr](http://www.siep-du-santerre.fr)

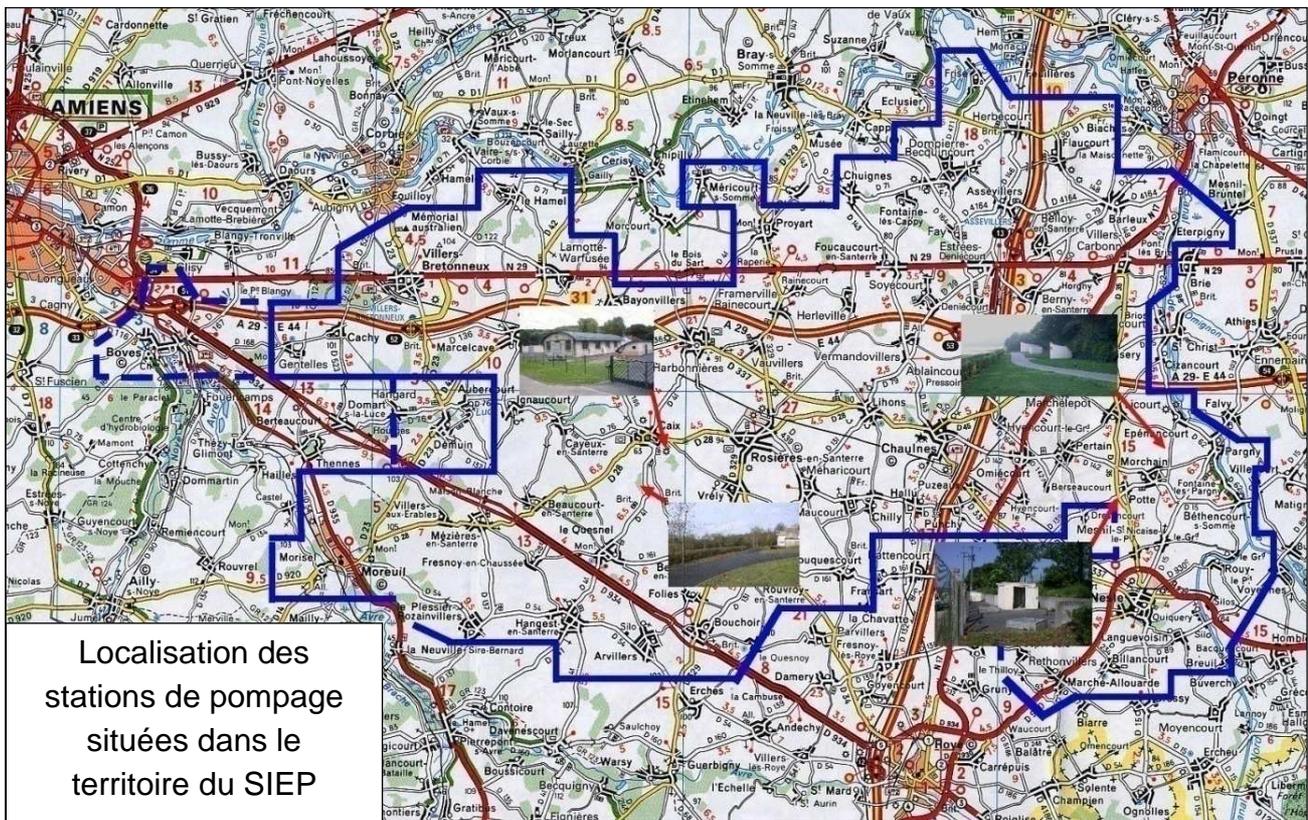
Une carte interactive permet d'accéder aux caractéristiques et localisations des ouvrages.

Une inscription à la newsletter permet de recevoir des alertes par mail à chaque nouvel article.

Une inscription sécurisée est disponible pour les élus afin d'accéder aux ordres du jour et comptes rendu des réunions.

# La ressource en eau

## Localisation des points de prélèvement

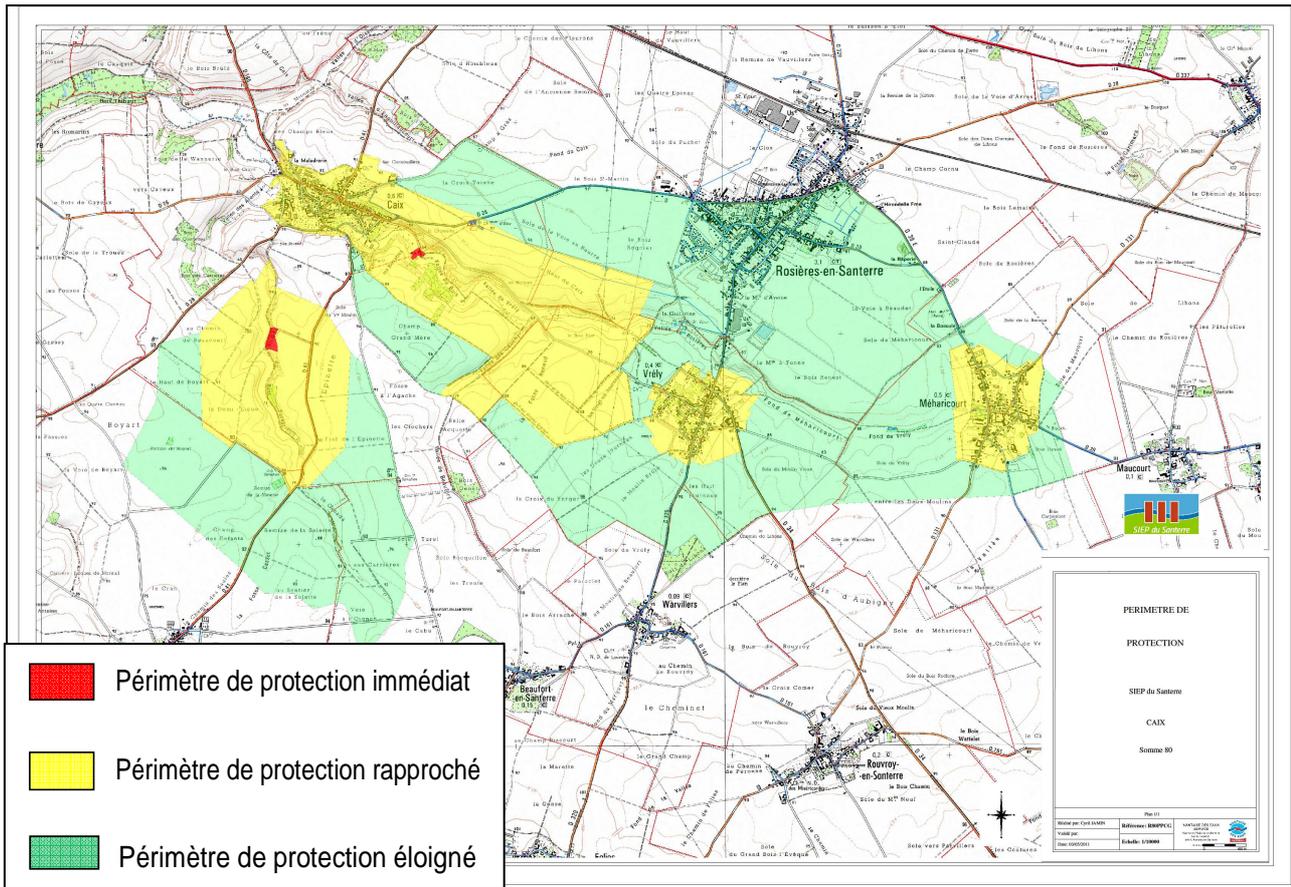


## Stations de pompage

### Caix

Il existe **deux** stations de pompage implantées sur le territoire de la commune de Caix. Elles sont nommées « Caix 1 » et Caix 3 ».

## Implantation et périmètres de protection des stations de pompage de Caix 1 et Caix 3



### Caix 1

Il y a 4 forages qui existent sur ce site dans 2 bâtiments distincts : F1.1, F1.2 et F1.3, F1.4.



Forages	F1.1	F1.2	F1.3	F1.4
Localisation	Commune de Caix			
Date DUP	Arrêté du 1 <sup>er</sup> octobre 1999			
Dimensions du tubage	ø 500 mm	ø 500 mm	ø 600 mm	ø 600 mm
Profondeur	50 m	50 m	50 m	50 m
Pompe	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence	groupes à axe vertical avec variateur de fréquence	groupes à axe vertical avec variateur de fréquence
Débit maximal observé	300 m <sup>3</sup> /h	300 m <sup>3</sup> /h	200 m <sup>3</sup> /h	200 m <sup>3</sup> /h
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	320 m <sup>3</sup> /h 3 200 m <sup>3</sup> /jour	320 m <sup>3</sup> /h 3 840 m <sup>3</sup> /jour	450 m <sup>3</sup> /h 9 000 m <sup>3</sup> /jour	
Capacité de production annuelle théorique autorisée	5 854 600 m <sup>3</sup>			
Observations			Forages creusés dans l'ancien puits d'origine (ø 8 m, profondeur 10,5 m). En 1998, les tubages ont été rehaussés et le puits a été comblé avec du béton	

### Caix 3

Deux forages sont présents sur cette station de pompage. Ils sont appelés « F 3-1 » et « F 3-2 ».



Local technique du forage F 3-1

	F 3.1	F 3.2
Localisation	Commune de Caix	
Date DUP	Arrêté du 1 <sup>er</sup> octobre 1999	
Dimensions du tubage	ø 500 mm	ø 500 mm
Profondeur	34,50 m	34,50 m
Pompe	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence	groupe à axe vertical avec variateur de fréquence
Débit maximal observé	160 m <sup>3</sup> /h	240 m <sup>3</sup> /h
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	300 m <sup>3</sup> /h	300 m <sup>3</sup> /h
Capacité de production annuelle théorique autorisée	2 701 000 m <sup>3</sup>	
Observation	Prélèvement maximum autorisé par l'arrêté de DUP de 7 400 m <sup>3</sup> /jour sur l'ensemble du site de Caix 3	

## Potte

### Implantation de la station de pompage de Potte



### Description des forages

Ce site a fait l'objet de travaux de rénovation en 2012. Deux locaux techniques ont été construits au-dessus des têtes de forage afin de protéger l'eau d'une éventuelle pollution et de permettre un accès sécurisé aux agents.

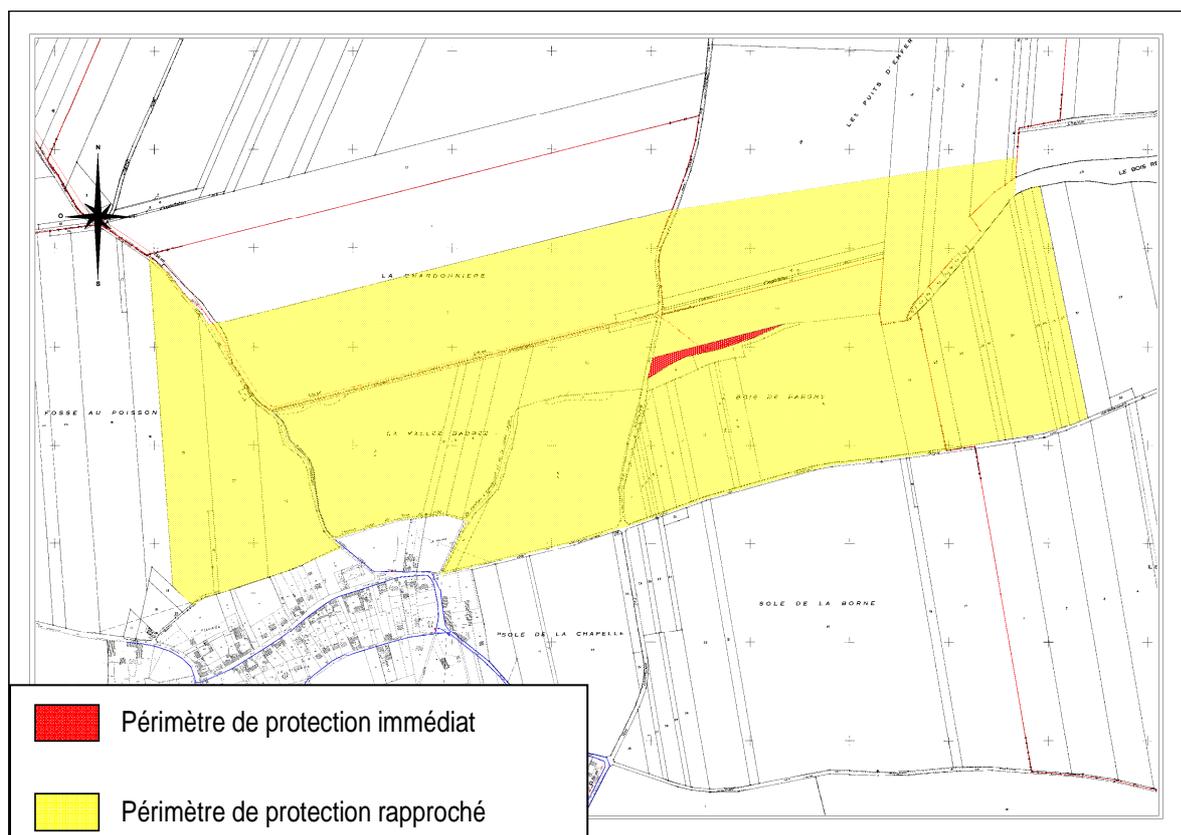
Il existe deux forages sur ce site:

	Forage principal	Forage secondaire
Localisation	Commune de Potte, dans la vallée des Marottes	
Date DUP	Arrêté du 21 juin 1995	
Dimensions du tubage	ø 550 mm	ø 300 mm
Hmt	83 m	83 m
Pression de service	5 – 5,2 bars	
Profondeur	50 m	50 m
Pompe	2 pompes immergées fonctionnant en variation de vitesse et alternativement	1 pompe immergée à débit fixe, qui ne se met en route que lorsque la demande est supérieure au débit maximal de la pompe à variation de vitesse
Débit moyen observé	30 m <sup>3</sup> /h	
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	200 m <sup>3</sup> /h 4 800 m <sup>3</sup> /Jour	
Capacité de production annuelle théorique autorisée	1 752 000 m <sup>3</sup>	

## Morchain

### Implantation et périmètres de protection de la station de pompage de Morchain





## Description des Forages

Ils sont au nombre de 2.

	Forage principal	Forage secondaire
Localisation	Commune de Morchain, dans la vallée Badrée	
Date DUP	Arrêté Préfectoral du 5 juin 2000	
Dimensions du tubage	ø 500 mm	ø 300 mm
Hmt	95 m	87 m
Pression de service	7 bars	6.2 bars
Profondeur	50 m	40 m
Pompe	pompe immergée	pompe immergée
Débit moyen observé	220 m <sup>3</sup> /h	140 m <sup>3</sup> /h
Débit maximal observé	230 m <sup>3</sup> /h	150 m <sup>3</sup> /h
Débit maximal autorisé par l'arrêté de DUP	2 000 m <sup>3</sup> /Jour	
Capacité de production annuelle théorique autorisée	730 000 m <sup>3</sup>	

## Rethonvillers

Ce forage a été définitivement rebouché dans les règles de l'art en décembre 2011. Un arrêté d'abrogation des servitudes sur les périmètres de protection a été pris le 12 juin 2012.

Pour faire suite à cet arrêté d'abrogation, le SIEP a procédé à la levée des servitudes d'utilité publique auprès des hypothèques d'Amiens pour chaque parcelle concernée. Un courrier d'information a été adressé aux propriétaires des parcelles, conformément à l'arrêté.

## Hailles

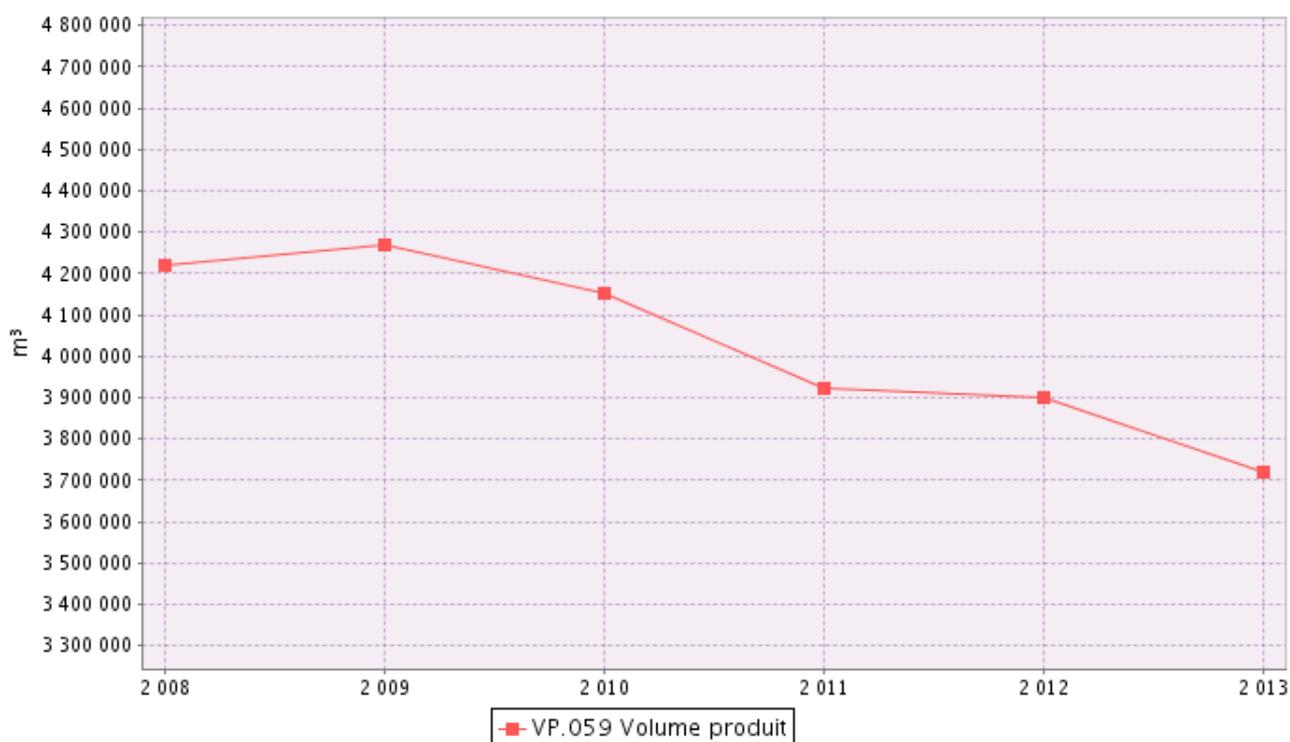
Le SIEP du Santerre et la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole sont réunis sur ce projet sous la forme du Syndicat Mixte du Val d'Avre (SMVA).

A l'origine, ce syndicat mixte est né de l'union de la CCI d'Amiens et du Syndicat de Caix afin de trouver une nouvelle ressource en eau notamment pour alimenter la ZAC de la Croix de Fer. Le projet ayant pris du retard suite à de nombreux éléments indépendants de la volonté des 2 partenaires, le projet a été repris par la Communauté d'Agglomération d'Amiens Métropole et par le SIEP du Santerre.

## Volumes annuels produits

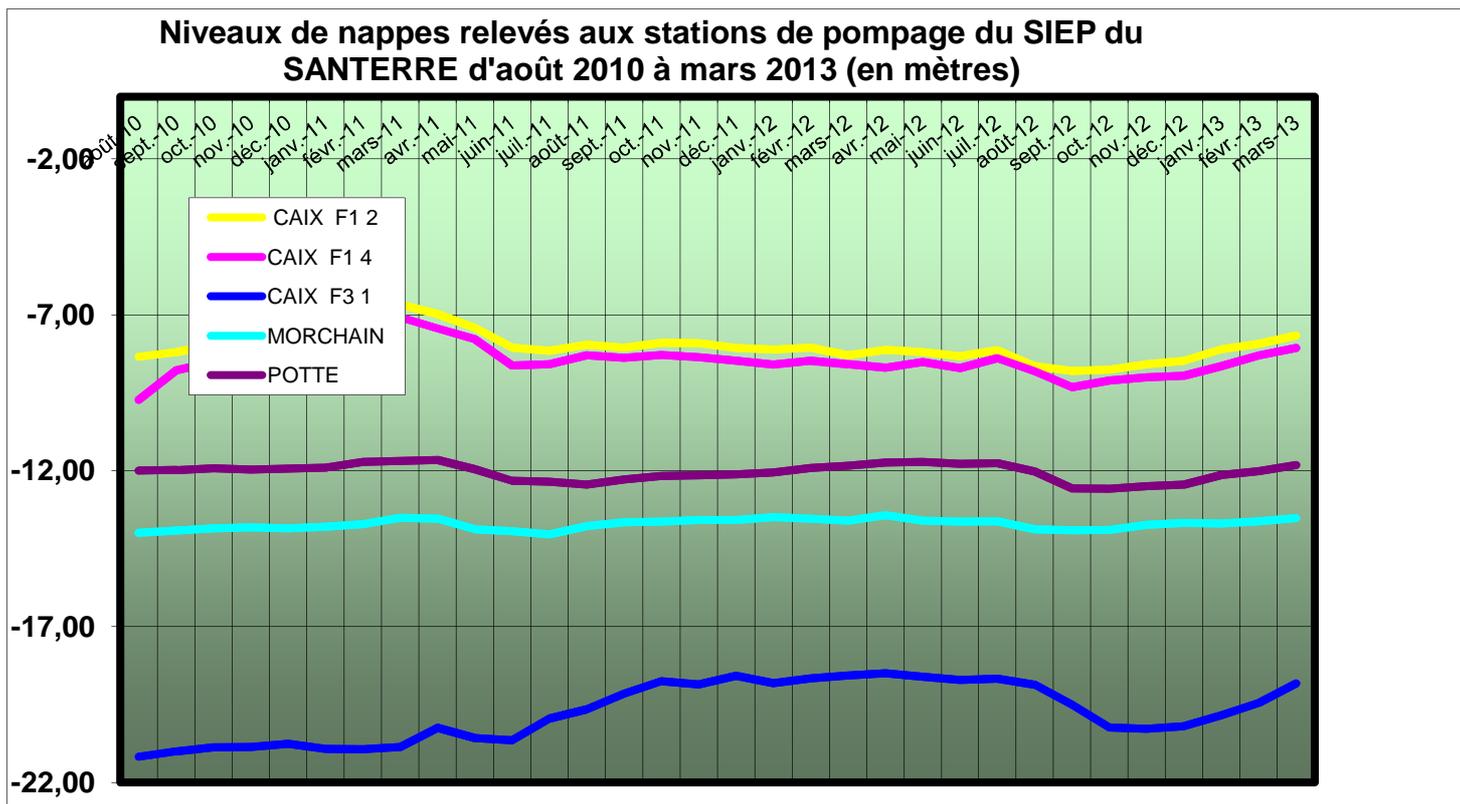
La capacité totale de production autorisée sur l'ensemble des captages est de : **11 037 600 m<sup>3</sup>**

ANNÉES	Pompage (m <sup>3</sup> )	Évolution annuelle
2013	<b>3 721 809</b>	- 4,62 %
2012	<b>3 902 030</b>	- 0,49 %
2011	<b>3 921 296</b>	- 5,56 %
2010	<b>4 152 369</b>	- 2,78 %
2009	<b>4 271 290</b>	+ 1,21 %
2008	<b>4 220 260</b>	- 1,6 %
2007	<b>4 290 558</b>	



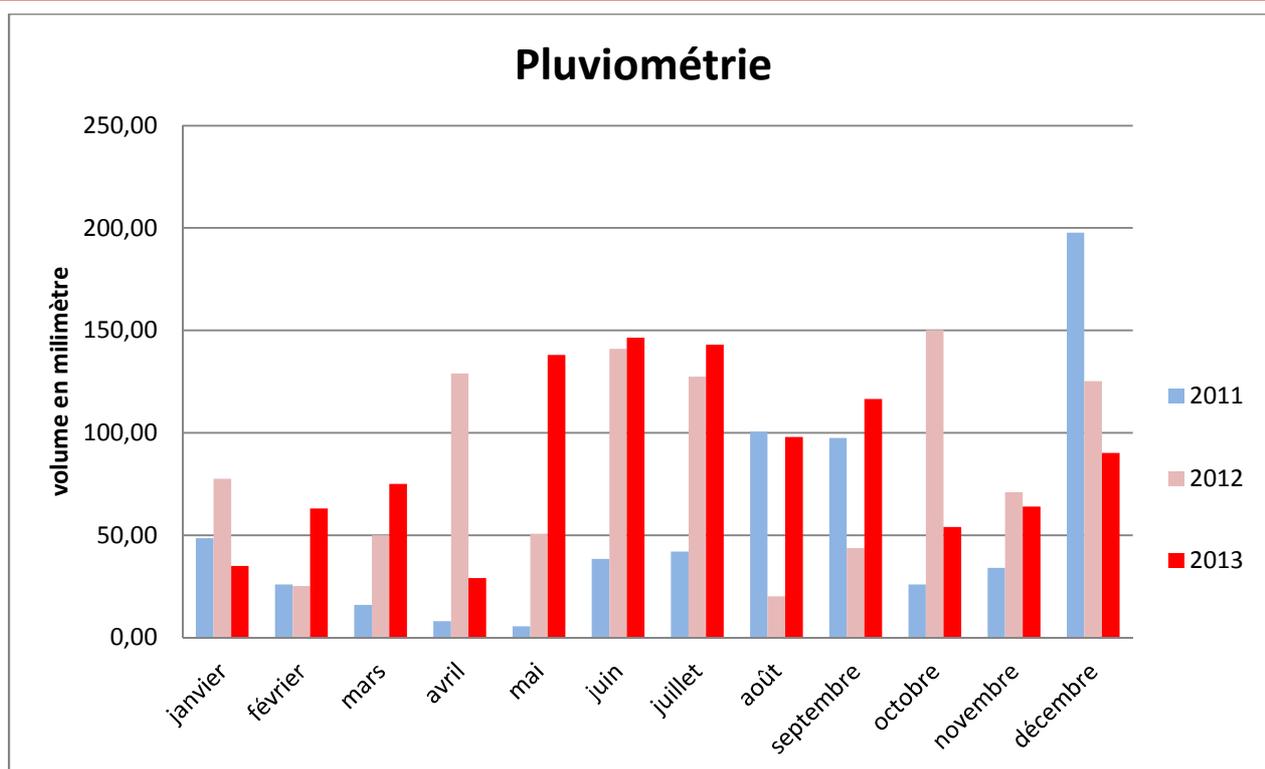
Années		2009	2010	2011	2012	2013
<b>Potte</b>		<b>347 960</b>	<b>368 760</b>	<b>436 450</b>	<b>394 130</b>	<b>389 520</b>
<b>MORCHAIN</b>	F 1	564 745	496 880	403 370	528 400	472 630
	F 2	316 996	268 731	233 929	178 728	212 353
	<b>Total</b>	<b>881 741</b>	<b>765 611</b>	<b>637 299</b>	<b>707 128</b>	<b>684 983</b>
<b>Rethonvillers</b>		<b>22 223</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>CAIX 1</b>	F 1 1	223 020	357 240	343 420	373 980	375 140
	F1 2	252 480	418 250	376 650	773 320	386 560
	F 1 3	625 450	857 910	563 250	562 370	432 630
	F1 4	641 830	475 580	617 180	567 740	697 780
	<b>Total</b>	<b>1 742 780</b>	<b>2 108 980</b>	<b>1 900 500</b>	<b>2 277 410</b>	<b>1 892 110</b>
<b>CAIX 3</b>	F 3 1	336 819	786 274	385 678	378 334	304 843
	F 3 2	939 767	122 744	561 369	145 028	450 353
	<b>Total</b>	<b>1 276 586</b>	<b>909 018</b>	<b>947 047</b>	<b>523 362</b>	<b>755 196</b>
<b>TOTAL</b>		<b>4 271 290</b>	<b>4 152 369</b>	<b>3 921 296</b>	<b>3 902 030</b>	<b>3 721 809</b>

## Évolution du niveau des nappes souterraines



L'année 2012 n'a pas connu de problème de sécheresse, aucun arrêté n'a été pris. Cependant, nous avons constaté une baisse relativement brutale de la nappe à partir septembre pouvant s'expliquer, en parti, par le besoin d'irrigation des cultures du secteur.

## Pluviométrie



# La Qualité de l'Eau

En France, une eau « propre à la consommation humaine », doit respecter cinquante-quatre critères de qualité. L'exigence de cette réglementation vise à garantir la qualité microbiologique, physico-chimique et gustative de l'eau.

La réglementation française s'appuie sur les exigences minimums fixées par la **Directive européenne n°98-83/CE du 3 novembre 1998** « *relative à la qualité des eaux destinés à la consommation humaine* », elle-même basée sur les recommandations de **l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)**.

Ces exigences ont été transposées en droit Français dans le **Code de la Santé Publique aux articles R. 1321-1 à R. 1321-63** (modifié par le décret n°2007-49 du 11 janvier 2007) puis appliqué par le **décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001** (consolidé par les décrets n°2003-461 et n°2003-462 du 21 mai 2003) et **l'arrêté du 11 janvier 2007** (modifié par l'arrêté du 21 janvier 2012).

Le contrôle de la conformité et les conditions d'information sur la qualité de l'eau distribuée en vue de la consommation humaine sont régis par :

- ↳ **Le Code de la Santé Publique, le Code des Collectivités Territoriales et le Code de l'Environnement.**
- ↳ **La loi n°92-3 du 3 janvier 1992** « *sur l'eau* », **la loi n°2004-806 du 9 août 2004** « *relative à la politique de santé publique* », **la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006** « *sur l'eau et les milieux aquatiques* », **la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010** « *portant l'engagement national pour l'environnement* ».
- ↳ **Le décret n°2000-318 du 7 avril 2000** « *relatif à la partie Réglementaire du code général des collectivités territoriales* ».
- ↳ **L'arrêté du 10 juillet 1996** « *relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées* » (consolidé par le décret 2003-462 et l'Arrêté du 22 février 2008) ; **l'arrêté du 19 sept 2011** *fixant la liste des laboratoires agréés par le ministère chargé de la santé pour la réalisation des prélèvements et des analyses du contrôle sanitaire des eaux* et **l'arrêté du 21 janvier 2010** « *modifiant l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif au programme de prélèvements et d'analyses du contrôle sanitaire pour les eaux fournies par un réseau de distribution, pris en application des articles R. 1321-10, R. 1321-15 et R. 1321-16 du code de la santé publique* ».

Accessible à tous, l'eau du robinet satisfait plus de 18 000 personnes sur le territoire du Syndicat Intercommunale d'Eau Potable du Santerre. Le bon état sanitaire de cette eau dépend de la qualité de la nappe souterraine et du bon déroulement de la chaîne de production. Depuis le point de captage, en passant par l'usine de potabilisation et le réseau de distribution jusqu'aux robinets.

Afin de préserver la qualité de l'eau, trois mesures sont mises en place : la protection de la ressource en eau grâce aux périmètres de protection, un traitement par chloration et un entretien des réseaux. Des contrôles réalisés par l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le responsable de la distribution d'eau permettent de vérifier l'efficacité de ces dispositifs.

La qualité de l'eau peut être altérée lors d'une pollution de la nappe souterraine mais aussi lors de son passage dans le réseau de distribution. La contamination de l'eau d'alimentation par des agents infectieux ou des contaminants chimiques (plomb, nitrates, pesticides, solvants) représente un danger à plus ou moins long terme pour la santé des consommateurs.

Les contaminants sont détectés via l'analyse des « limites de qualité » qui correspondent aux paramètres susceptibles de générer des effets immédiats sur la santé (ex : les paramètres microbiologiques, les nitrates, les pesticides...) et des « références de qualité » qui correspondent à des substances sans incidence directe sur la santé aux teneurs habituellement observées dans l'eau. Elles peuvent mettre en évidence un dysfonctionnement du traitement et être à l'origine d'inconfort ou de désagrément pour le consommateur (ex : couleur, température, fer...).

Afin de vérifier le respect des critères de qualité de l'eau de consommation, de renforcer les connaissances et de conduire à la réduction des expositions aux contaminants, l'Agence Régionale de Santé de Picardie met en place des programmes de contrôle sanitaire de l'eau.

Ces contrôles sanitaires comprennent :

- ↳ l'instruction de procédures administratives d'autorisation ;
- ↳ la réalisation de programmes d'analyses d'eau en lien avec des laboratoires agréés par le ministère de la Santé
- ↳ l'information sur la qualité de l'eau ;
- ↳ les inspections des installations de production et de distribution de l'eau.

Par ailleurs, avec l'une des deux factures d'eau, les abonnés ont reçu la synthèse établie par l'ARS, portant sur les éléments essentiels de la qualité de l'eau distribuée.

### Les points de surveillance

Le contrôle sanitaire s'appuie sur un réseau de points de surveillance où l'eau est prélevée avant analyse aux 3 points-clés de la production et de la distribution :

- ↳ Les analyses au point de captage, avant tout traitement, évaluent la qualité de l'eau brute et détectent les polluants éventuels
- ↳ Des analyses au point de mise en distribution apprécient le fonctionnement de l'unité de production.
- ↳ Des analyses au robinet de l'utilisateur vérifient que l'eau n'a pas été altérée dans les ouvrages. Pour l'eau distribuée, les points de surveillance sont définis «aux robinets qui sont normalement utilisés pour la consommation humaine (.)» (Décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001).

Certains paramètres n'évoluent pas dans le réseau (nitrates, phytosanitaires...) et leur analyse au plus près du point de mise en distribution permet une meilleure interprétation des résultats.

Pour d'autres paramètres, les résultats subissent l'influence du réseau de distribution : les réseaux intérieurs peuvent dégrader la qualité de l'eau par diffusion de métaux lourds (plomb, cadmium, fer, zinc, cuivre, nickel,) ou micro-organismes (légionelles, Pseudomonas,).

Une attention particulière leur est portée et ils sont analysés au point de mise en distribution et au robinet de l'utilisateur.

L'ARS a répertorié ses analyses par unité de distribution d'eau potable (UDI). En 2013, il a ainsi réalisé :

- ↪ 47 analyses sur l'UDI Béthencourt
- ↪ 31 analyses sur l'UDI Caix-Guillaucourt
- ↪ 26 analyses sur l'UDI Caix-Le Quesnel
- ↪ 31 analyses sur l'UDI Caix-Caix
- ↪ 21 analyses sur l'UDI Potte

## Auto surveillance de la qualité

### Sur la production :

Le syndicat est responsable de son réseau de distribution, il se doit de vérifier la qualité de l'eau qu'il distribue. C'est pourquoi, une auto surveillance de la qualité de l'eau est mise en œuvre au niveau des stations de pompage et des 11 réservoirs de « tête ».

Les analyses sont effectuées par un laboratoire d'hydrologie. L'arrêté du 19 septembre 2011 fixe la liste des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire de l'eau destinée à la consommation humaine. En 2013, le SIEP a travaillé avec le laboratoire CERECO situé à Lieu-saint-Amand.

L'arrêté du 21 janvier 2010 précise les analyses-types du contrôle sanitaire de l'eau de consommation.

- ↪ **RP** : programme d'analyses effectué à la ressource, pour les eaux d'origine souterraine
- ↪ **P1** : programme d'analyses de routine effectué au point de mise en distribution ;
- ↪ **P2** : programme d'analyses complémentaires de P1 permettant d'obtenir le programme d'analyses complet (P1 + P2) effectué au point de mise en distribution ;
- ↪ **D1** : programme d'analyses de routine effectué aux robinets normalement utilisés pour la consommation humaine ;
- ↪ **D2** : programme d'analyses complémentaires de D1 permettant d'obtenir le programme d'analyses complet (D1 + D2) effectué aux robinets normalement utilisés pour la consommation humaine.

L'annexe 2 dudit arrêté définit les paramètres par type d'analyse et indique la fréquence d'échantillonnage : « Les échantillons d'eau doivent être prélevés de manière à être représentatifs (temporellement tout au long de l'année et géographiquement) de la qualité des eaux brutes et des eaux distribuées. »

La fréquence des analyses de type RP est fonction du volume prélevé. Pour les points de mise en distribution et d'utilisation (P1 et P2), elle est fonction du débit d'eau distribuée et de la population desservie (en tenant compte des populations saisonnières sur les zones touristiques).

Stations de pompage	Débit moyen (m <sup>3</sup> /jour)	Minimum d'analyse de type RP imposé	Analyses réalisées en 2013
<b>Caix 1</b>	5 200	1 RP	4 RP
<b>Caix 3</b>	2 000	1 RP	2 RP
<b>Morchain</b>	1 900	0,5 RP	1 RP
<b>Potte</b>	1 000	0,5 RP	1 RP

*Tableau 1: Nombre d'analyses de type RP par station selon la réglementation, en 2013*

Réservoirs	Débit moyen (m <sup>3</sup> /jour)	Population desservie (habitants)	Minimum d'analyse de type P1 imposé	Minimum d'analyse de type P2 imposé	Analyses de type P1 réalisées en 2013	Analyses de type P2 réalisées en 2013
Caix	-	6 309	5 P1	2 P2	6 P1	3 P2
Guillaucourt	-	9 681	5 P1	2 P2	5 P1	2 P2
Le Quesnel	-	9 740	5 P1	2 P2	5 P1	2 P2
Licourt	-	12 957	5 P1	2 P2	5 P1	2 P2
<b>Stations</b>						
Morchain	1 900	-	0	0	1 P1	1 P2
Potte	1 000	-	0	0	1 P1	1 P2

*Tableau 2: Nombre d'analyses de type P1 et P2 par station selon la réglementation, en 2013*

En 2013 le SIEP a réalisé :

- ↪ 8 analyses de type RP
- ↪ 23 analyses de type P1
- ↪ 11 analyses de type P2

Afin d'anticiper toute pollution de l'eau de consommation, le SIEP effectue des analyses supplémentaires de l'eau de la nappe via son réseau de piézomètres.

Ainsi en 2013, 8 analyses de piézomètres ont été réalisées :

Piézomètre	Nombre d'analyses
Morchain	1
SMO	2
Chemin de Caix	2
Décharges de Caix	2
Chemin de Vrély*	1

*Tableau 3 : Nombre d'analyses de piézomètres, en 2013*

\*le piézomètre chemin de Vrély a été endommagé, une analyse n'a donc pas pu être réalisée

Ces piézomètres répondent à différents objectifs :

- ↪ Celui de Morchain permet de vérifier que le village de Morchain ne dégrade pas la qualité bactériologique et physico-chimique de l'eau de la nappe.
- ↪ Suite à l'arrêté préfectoral de 2009 qui modifie la DUP, le SIEP a mis en place en janvier 2010 un piézomètre à proximité de la Société Santerre Mobilier Occasion (SMO). Deux analyses par an sont réalisées afin de contrôler plusieurs paramètres particuliers (hydrocarbures totaux, PCB, métaux lourds et solvants).
- ↪ Dans le cadre de l'Orque, un suivi supplémentaire a commencé en 2012 sur les piézomètres « chemin de Caix, décharges de Caix et Chemin de Vrély » afin de suivre l'impact de l'ancienne décharge sauvage de Caix sur la qualité de l'eau de la nappe.

## Sur la distribution, dans le cadre du contrat d'affermage :

D'après l'article 21.1 du contrat d'affermage :

« L'eau distribuée doit présenter constamment les qualités imposées par la réglementation en vigueur. »

Le Fermier vérifie la qualité de l'eau distribuée aussi souvent qu'il est nécessaire et se conforme aux prescriptions de l'autorité sanitaire.

L'ARS a ainsi réalisé en 2013 : **75 analyses de type D1 et 9 analyses de type D2.**

Le Fermier est tenu responsable des conséquences qui peuvent résulter de la distribution d'une eau non conforme à la réglementation. Il peut exercer tous les recours de droit commun contre les auteurs de la pollution.

Il est responsable de la conformité, des limites et des références de qualité de l'eau potable au niveau du robinet d'où sort l'eau destinée à la consommation humaine. Par contre, le Fermier ne peut être tenu pour responsable des dommages causés par l'existence ou le fonctionnement des installations privées ou par leur défaut d'entretien, de renouvellement ou de maintien en conformité.

Dans les immeubles collectifs d'habitation et les ensembles immobiliers de logements ayant opté pour l'individualisation des contrats de fourniture d'eau, les canalisations intérieures ne doivent pas être susceptibles de dégrader la qualité de l'eau distribuée ».

## Compte rendu des analyses effectuées par l'autosurveillance et l'ARS

Les tableaux suivants recensent les paramètres de « limite de qualité » détectés au niveau des stations de pompage. Le tableau 4 présente les résultats de l'auto-surveillance du SIEP et le tableau 5 présente ceux des contrôles sanitaires de l'ARS.

Stations	Dates de prélèvement	Nitrates (mg/l)	Atrazine (µg/l)	Bentazone (µg/l)	Trichloréthylène (µg/l)
Caix1	11-avr-13	47,0		0,010	0,4
	06-juin-13	42,0			0,2
	08-août-13	43,0	<0,02		0,2
	07-nov-13	43,0	< 0,02		0,1
Caix3	17-janv.-13	25,0	< 0,02		
	07-nov-13	30,0	< 0,02		
Morchain	21-févr-13	11,0	0,033		
	05-sept-13	28,0	0,030		
Potte	11-avr-13	28,0			
	05-sept-13	31,0	0,040		0,1

Tableau 4 : paramètres détectés via l'auto-surveillance en 2013

Stations	Dates de prélèvement	Nitrates (mg/l)	Atrazine (µg/l)	Oxadixyl (µg/l)	Bentazone (µg/l)	Lénacile (µg/l)
Caix1	20-mars-13	46,6	0,023	0,087	0,067	
	19-juil-13			0,068		
	19-juil-13			0,066		
	19-juil-13			0,069		
	19-juil-13			0,066		
	05-août-13	42,6	<0,02	0,042	0,076	0,023
	03-déc-13	42,1	< 0,02	0,047	0,037	
Caix3	24-mai-13	27,0	< 0,03		0,022	
Morchain	30-avr-13	26,9	0,023			
Potte	11-févr-13	29,8	0,052			
	24-juil-13	28,7				
	27-nov-13	29,0				

Tableau 5: paramètres détectés via les contrôles sanitaires de l'ARS

Il n'y a pas eu d'altération de l'eau dans le réseau de distribution. Les éléments détectés proviennent de la nappe. Il s'agit de traces de pesticides comme l'atrazine, l'oxadixyl, le bentazone et le lénacile ainsi que des traces de Trichloréthylène provenant de l'eau de la nappe souterraine.

Les nitrates ne dépassent pas les normes sanitaires, en revanche la station de Caix 1 présente des teneurs frôlant la norme de potabilisation allant jusqu'à 47mg/l.

L'eau distribuée en 2013 a satisfait aux exigences réglementaires pour l'ensemble des paramètres mesurés, 100% des analyses sont conformes.

### La désinfection de l'eau par chloration

L'eau distribuée par le SIEP du Santerre est d'origine souterraine et de bonne qualité bactériologique et physico chimique. Seul un traitement par chloration est appliqué pour préserver sa qualité bactériologique durant son transport dans le réseau.

Le chlore est un désinfectant qu'on ajoute à l'eau potable pour réduire ou éliminer la présence de micro-organismes, tels les bactéries et virus. L'ajout de chlore à l'eau de consommation a permis de réduire sensiblement les risques de transmission de maladies par l'eau.

### Plan Vigipirate

Le plan Vigipirate impose des mesures de protection de l'eau destinée à l'alimentation humaine.

Depuis 2005, le plan Vigipirate est maintenu au niveau rouge. Cependant, même si le niveau d'alerte et de vigilance général du plan est ROUGE, s'agissant des systèmes

d'alimentation en eau destinées à la consommation humaine, les mesures qui s'appliquent sont toujours des mesures de niveau JAUNE et ORANGE et sont sensiblement les mêmes que celles qui s'appliquaient avant la diffusion du plan réactualisé. Si les mesures étaient activées par l'autorité compétente (ce qui n'est pas le cas actuellement), les exploitants devraient être en mesure d'appliquer dans un délai de 3 jours les consignes de sur-chloration.

## Analyses complémentaires effectuées aux piézomètres

### Morchain :

Depuis 2007, cinq analyses de la qualité de l'eau du piézomètre de Morchain ont été réalisées. Les résultats confirment une bonne qualité bactériologique et physico-chimique.

### Caix :

Le suivi de la qualité de l'eau de la nappe au niveau du piézomètre SMO n'a pas révélé de dégradation bactériologique et physico-chimique, en particulier sur les paramètres hydrocarbures totaux, PCB, métaux lourds et solvants. Seul des traces de trichloroéthylène ont été détectées en 2013.

En ce qui concerne la décharge sauvage de Caix, trois piézomètres ont été réalisés au droit et autour de la décharge sauvage. Les interprétations des résultats d'analyses sont consignées dans deux rapports : le premier datant de 1996, rédigé par le bureau d'étude ANTEA « contrôle de la qualité de la nappe de la craie à l'aval d'une ancienne décharge d'ordures ménagères » ; le second datant de 2012, réalisé par le bureau MONTECLAIR ENVIRONNEMENT « Discussions autour de résultats d'analyses ». Un troisième rapport d'interprétation rédigé par le SIEP est en cours de rédaction.

Des substances ont ainsi été détectées dans l'eau souterraine au droit et autour de la décharge, il s'agit de substances agricoles (nitrate, atrazine et ses dérivés, lénacile, oxadixyl, bentazone, glyphosate), et autres substance industrielles et ménagères tels que le chloroformes et les perchlorates ainsi que les solvants (trichloroéthylène Le 1,1,1-trichloroéthane tétrachloroéthylène...)

## Les nitrates

### Cadre général :

L'azote est un constituant de base de la matière vivante, présent dans la nature sous différentes formes : ammonium, nitrites, nitrates, azote gazeux, formes organiques.

Les concentrations naturelles en nitrates dans les eaux souterraines sont de quelques milligrammes par litre (mg/l). Elles peuvent être d'origine naturelle mais sont surtout fortement liées aux activités humaines :

- ↳ les lessivages par les pluies entraînent les nitrates provenant de l'utilisation d'engrais vers les nappes phréatiques ou les cours d'eau, notamment avec des sols nus entre cultures ;
- ↳ les effluents agricoles (élevages), domestiques ou industriels ;
- ↳ la minéralisation des matières organiques du sol, puis entraînement par la pluie dans les sols nus ;
- ↳ la fixation de l'azote atmosphérique par les plantes.

L'eau n'est pas le seul apport en nitrates dans l'exposition globale. On trouve également des nitrates dans les légumes : de fortes teneurs sont observées par exemple dans la carotte, le céleri, les salades, les bettes, les navets, les épinards et les radis. D'autres produits alimentaires, comme les salaisons (charcuterie, conserves...), contiennent des nitrates en quantités non négligeables, provenant des nitrites utilisés à des fins de conservation.

Il faut souligner que les risques pour la santé publique résultent de la totalité des nitrates consommés quotidiennement, par l'eau et les aliments ; lorsque les concentrations des nitrates dans l'eau dépassent 50 mg/l, la part de l'eau peut devenir prépondérante.

**La réglementation fixe la limite de qualité pour les nitrates dans les eaux de boisson à 50 milligrammes par litre.**

Plusieurs solutions sont utilisées en cas de contamination de la ressource :

- ↳ dilution avec une autre ressource de faible teneur en nitrates ;
- ↳ traitement de l'eau par voie biologique ou par résines échangeuses d'ions (mais qui peuvent présenter des inconvénients) ;
- ↳ abandon du captage au profit d'un captage mieux protégé.

Des mesures préventives de reconquête de la qualité des eaux doivent être privilégiées :

- la protection des captages ;
- la réduction ou/et la gestion raisonnée des apports azotés sur les cultures ;
- des actions sur le bassin versant;
- la mise aux normes des installations d'assainissement collectif et non collectif.

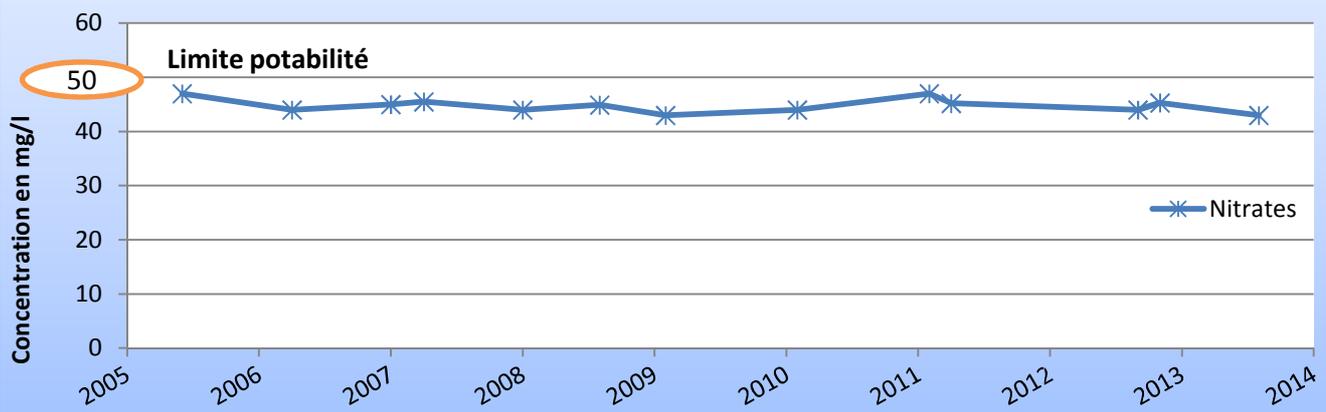
### Sur les captages du SIEP :

---

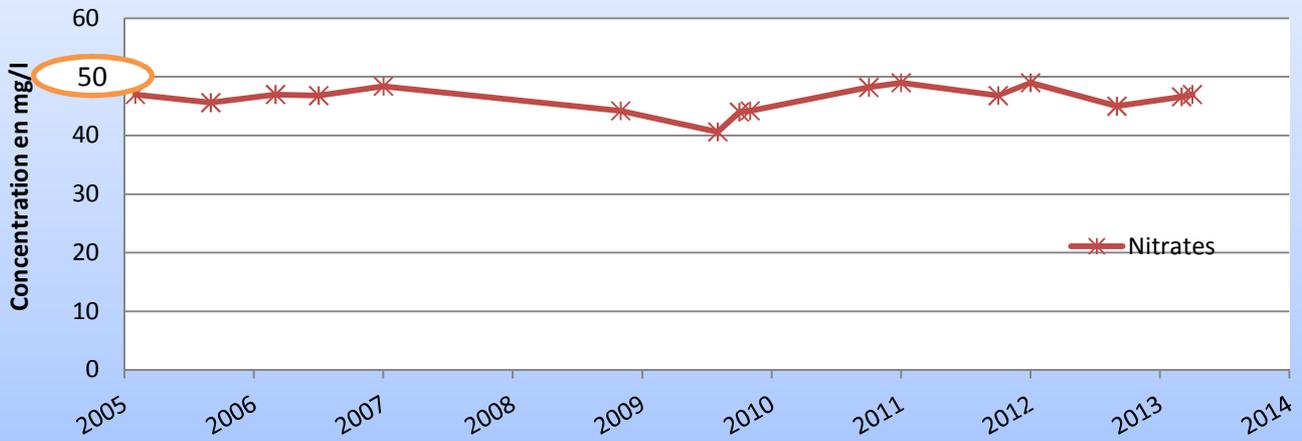
Après la forte augmentation du taux de nitrates constatée suite aux inondations de 2001, la tendance est à la baisse. Depuis 2005, on observe une stagnation des concentrations sur les quatre sites de pompage. Cependant, on peut remarquer une diminution ponctuelle en février 2013 du taux de nitrates, passant de 26,9 à 10 mg/l pour la station de Morchain.

Ces taux sont désormais en dessous de la concentration maximale admissible (100 mg/ L pour les eaux brutes et 50 mg/L pour les eaux en sortie de station) sur tout le périmètre du syndicat. Néanmoins, les taux de nitrates restent élevés à Caix1.

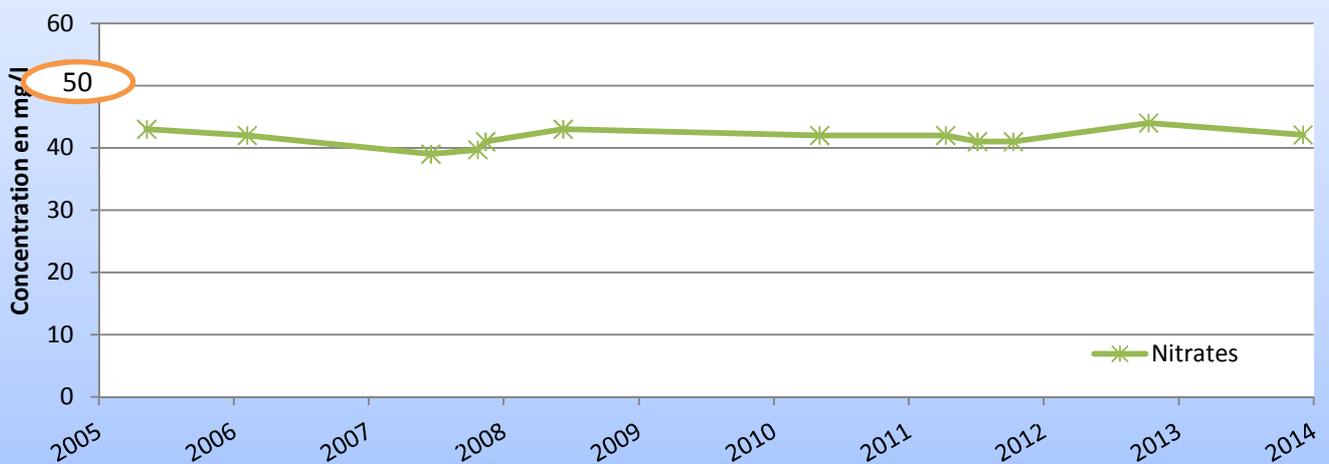
### Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.1)



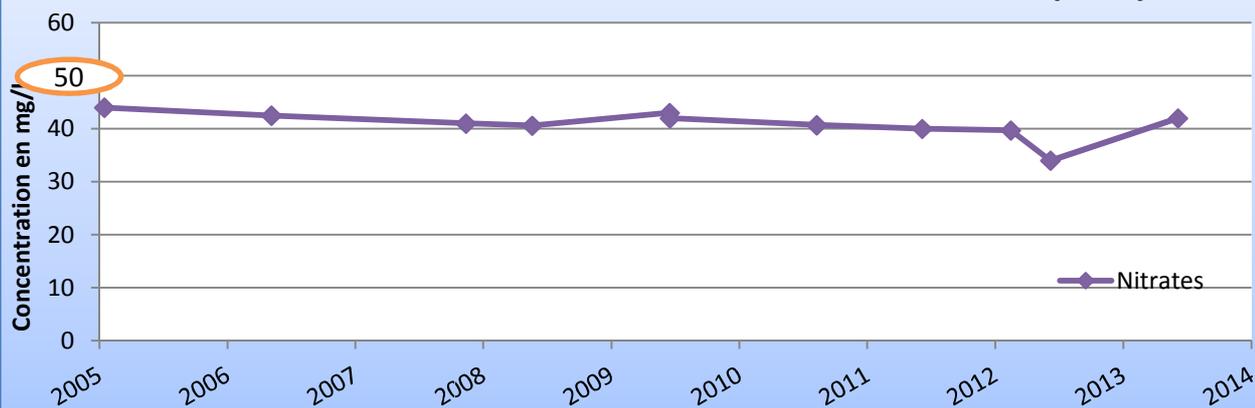
### Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.2)



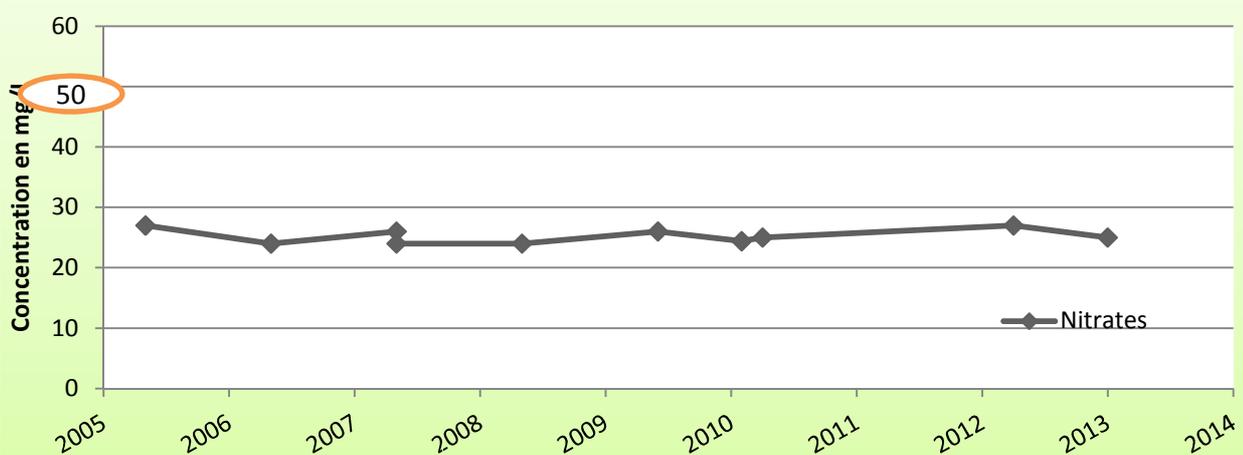
### Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.3)



### Evolution de la concentration en nitrates à Caix 1 (F1.4)

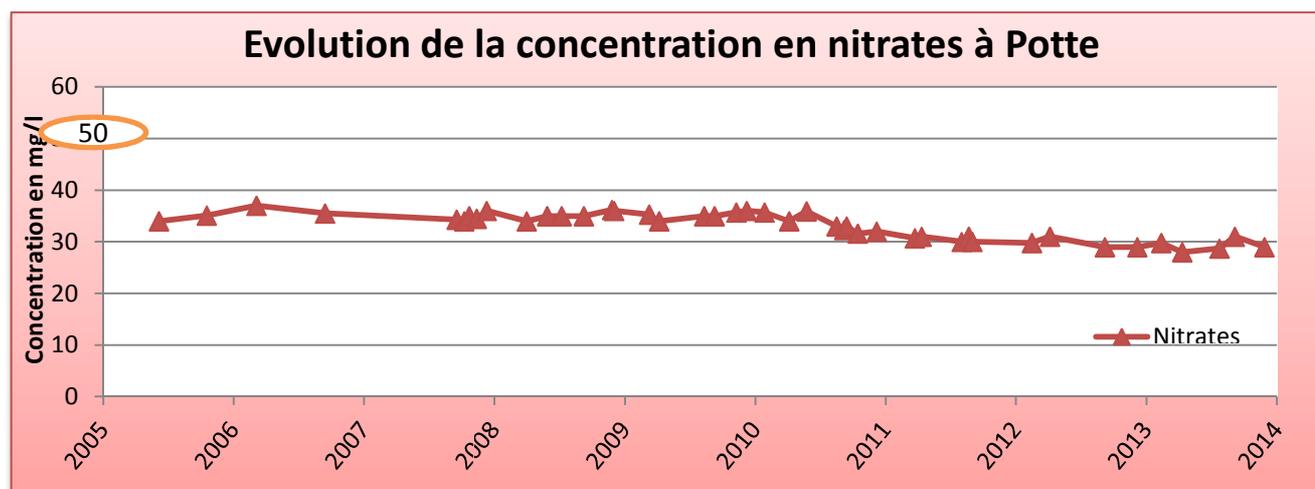
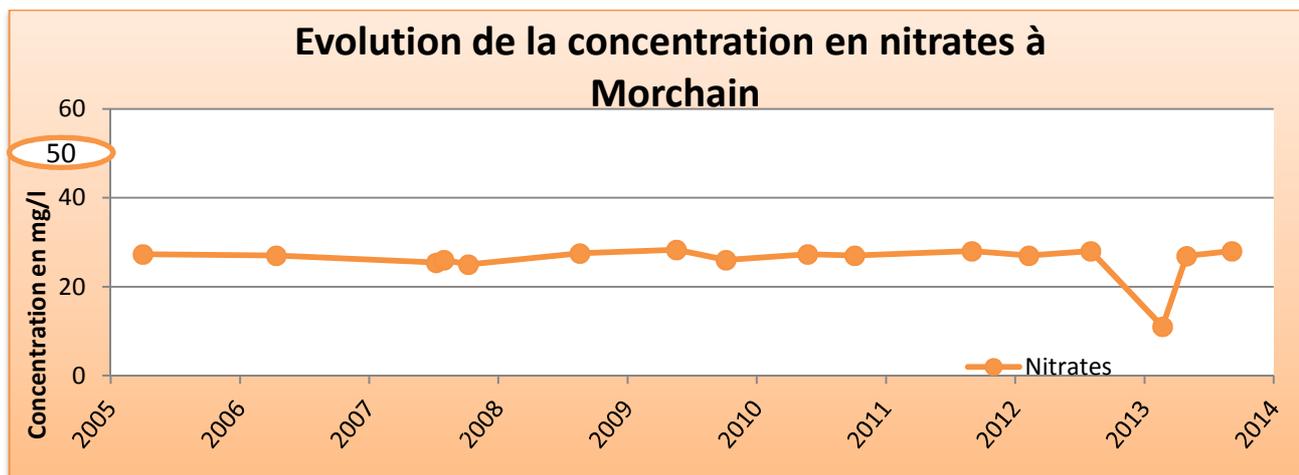


### Evolution de la concentration en nitrates à Caix 3 (F3.1)



### Evolution de la concentration en nitrates à Caix 3 (F3.2)





## Autre paramètres

### Les phytosanitaires

Les phytosanitaires, appelés également pesticides ou produits phytopharmaceutiques, sont des substances chimiques utilisées pour lutter contre les maladies des cultures ou pour désherber.

On distingue selon leurs usages les herbicides, les fongicides, les insecticides. On les classe également en fonction de leurs caractéristiques physico-chimiques (organochlorés, organophosphorés, organo-azotés...). Au total, on dénombre plusieurs centaines de substances actives, dont 500 environ seraient couramment employés.

La pollution des eaux par ces produits est liée à leur entraînement par ruissellement ou érosion (contamination des eaux de surface) ou par infiltration (contamination des eaux souterraines). Parmi les causes de contamination :

- ↪ le lessivage par des pluies entraînant les produits phytosanitaires vers les eaux superficielles et souterraines ;
- ↪ l'usage incorrect des substances et des techniques : mauvais réglage des pulvérisateurs, périodes d'épandage inadaptées, choix inapproprié des produits, doses excessives ...
- ↪ les déversements « accidentels » : vidange de fonds de cuve, rinçage ou abandon d'emballages de produits phytosanitaires.

Le transfert des pesticides dans les rivières et les nappes est influencé par leur solubilité dans l'eau, leur stabilité chimique, la nature du sol et la pluviométrie.

La norme Française fixe à 0,1 µg/l la concentration maximale pour chaque type de pesticide identifié, et à 0,5 µg/l la concentration totale en pesticides.

Des pesticides sont détectés de façon régulière sur l'ensemble des captages du SIEP. On note la présence récurrente d'herbicides comme l'Atrazine et ses dérivés : déséthyl-Atrazine, désisopropyl-atrazine) ; le bentazone et récemment le lénacile. On retrouve également un fongicide, l'oxadixyl.

La présence de ce fongicide en concentration supérieure à la norme de potabilité a d'ailleurs été responsable de la fermeture du captage de Rethonvillers. Il est aujourd'hui rebouché.

## Le plomb

---

En 1994, l'Organisation mondiale de la santé (OMS) a établi de nouvelles recommandations pour l'eau de boisson, en se fondant sur les études scientifiques disponibles.

Elle a fixé une valeur guide de 10 microgrammes par litre (microgramme/l). Cela signifie que la plombémie d'un nourrisson qui consommerait régulièrement une eau présentant une teneur en plomb inférieure ou égale à 10 microgramme/l n'augmenterait pas. Un adulte chez lequel la part de l'apport en plomb journalier liée à l'eau est moins importante que chez le nourrisson se trouve d'autant plus protégé. Les réglementations européennes et françaises se fondent sur cette valeur pour fixer la limite de qualité du plomb dans l'eau de boisson :

- ↳ Depuis décembre 2003 jusqu'au 24 décembre 2013 : 25 microgrammes par litre
- ↳ A partir du 25 décembre 2013 : 10 microgrammes par litre

Un rapport rédigé à la demande de la Direction de l'eau et de la biodiversité et de la Direction générale de la santé (DGS) analyse et évalue les actions entreprises pour respecter la limite de 10 microgramme/l de plomb dans l'eau potable. Cette limite s'applique depuis le 25 décembre 2013, conformément à la directive européenne relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine. Le contrôle de la qualité des eaux est effectué sous la responsabilité des agences régionales de santé (ARS). Dans ses préconisations, la mission met, en premier lieu, l'accent sur l'information et le conseil. La mission recommande ensuite de mieux contrôler l'obligation faite aux établissements fournissant de l'eau au public de mettre à disposition une eau respectant les limites de qualité fixées par la directive. La mission pense que le remplacement des canalisations en plomb dans la durée s'impose. En revanche, elle ne préconise d'en faire une obligation immédiate que dans des cas très spécifiques (déclaration d'insalubrité liée au saturnisme, grosses réparations, vente à la découpe). Elle suggère de profiter des mutations pour sensibiliser les acquéreurs en introduisant une obligation de mesure de la qualité de l'eau au robinet dans le cadre des diagnostics. Cette mesure ne deviendrait obligatoire que dans les zones qui auront été préalablement définies par arrêté préfectoral comme présentant un taux significatif de risque de dépassement de la limite de 10 microgramme/l.

La mise en œuvre de pratiques simples de consommation permet d'ailleurs de réduire la teneur en plomb dans l'eau du robinet. Ainsi, lorsque l'eau a stagné dans les canalisations (par exemple le matin au réveil ou au retour d'une journée de travail), il est recommandé de n'utiliser l'eau froide du robinet pour la boisson ou la préparation des aliments qu'après une à deux minutes d'écoulement ; cette simple pratique assure l'élimination de la plus grande partie du plomb présent dans l'eau et des éventuels autres éléments métalliques.

Une température élevée favorisant la migration des métaux dans l'eau, est déconseillé l'usage de l'eau chaude du robinet pour la préparation des denrées alimentaires (café, thé, cuisson des légumes et des pâtes...).

Ces recommandations de consommation doivent être particulièrement respectées pour les femmes enceintes et les enfants en bas âge en présence de canalisations en plomb.

Pour plus de renseignements : [site internet du Ministère chargé de la santé, dossier Plomb](#)

## Les solvants chlorés

---

Les solvants chlorés ont une origine exclusivement anthropique. Ce sont essentiellement des contaminations d'origine industrielle et ponctuelles. Ils font partie des substances chimiques qui parviennent fréquemment jusqu'aux eaux souterraines.

La norme Française fixe à 10 µg/l la concentration maximale par solvants chlorés. Sur les sites de Caix 1 et Caix 3, du tétrachloroéthylène et trichloroéthylène sont détectés de façon récurrente. Cependant, les teneurs ne dépassent pas la norme de potabilité.

## Le radon :

---

Notre région n'est pas particulièrement exposée. Un seuil de référence de 100 Bq/l est préconisé par l'Organisation Mondiale de la Santé et la Commission européenne.

## L'aluminium :

---

Les teneurs en aluminium sont très largement en dessous des seuils admissibles (<10 µ/l pour une norme de 200 µ/l).

## Les résidus médicamenteux

---

La France est le 4<sup>ème</sup> consommateur mondial de médicaments et le 1<sup>er</sup> au niveau Européen. Plus de 3 000 médicaments humains et 300 médicaments vétérinaires sont actuellement disponibles sur le marché français.

Afin de cerner le risque éventuel pour la santé et pour l'environnement et les milieux aquatiques, et d'engager des actions de réduction de la dispersion médicamenteuse dans l'eau, un Plan National sur les Résidus de Médicaments (PNRM) 2010-2015 dans l'eau a été élaboré par les ministères chargés de l'Ecologie et de la Santé. Ce plan a été présenté le 30 mai 2011.

Quelque 285 échantillons d'eau potable ont été prélevés dans des différents sites, reflétant la consommation en eau de 24% de la population (eau de surface, eau souterraine, eaux traitées en sortie de station de potabilisation). La présence de 45 substances médicamenteuses a été recherchée (antibiotiques, hormones contraceptives, antidépresseurs, antiépileptiques, anticancéreux...). Parmi celles-ci, 19 ont été retrouvées à l'état de traces dans 25% des prélèvements. Jusqu'à 4 types de résidus médicamenteux différents ont été retrouvés dans certains échantillons.

Hormis la caféine qui est très largement présente dans l'eau du robinet, les traces les plus souvent présentes provenaient d'antiépileptiques et d'anxiolytiques.

Le 28 novembre 2012, suite à ces études, les députés européens ont voté l'ajout de 3 substances chimiques prioritaires à la liste des 33 produits déjà surveillés dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (D.C.E.).

Il s'agit de :

- ↳ l'hormone naturelle 17 beta-estradiol
- ↳ l'hormone de synthèse 17 alpha-éthinyloestradiol
- ↳ l'anti-inflammatoire diclofénac (voltarène).

Les conséquences environnementales et sanitaires de la présence de résidus médicamenteux dans l'eau restent mal connues. Même si les quantités mesurées dans les milieux aquatiques ne sont que de l'ordre du nanogramme par litre, certains effets de résistance bactérienne dans l'environnement peuvent par exemple être mis en évidence

Pour les particuliers, « des gestes simples, comme ramener ses médicaments non utilisés en pharmacie, permettent d'éviter de les jeter à l'évier ou à la poubelle », ajoute le ministère. Cela passe par la promotion et le renforcement des filières de récupération et d'élimination des médicaments non utilisés à usage humain et à usage vétérinaire.

## Les perchlorates

Les perchlorates sont des anions de formule  $\text{ClO}_4^-$  présents sous différentes formes : perchlorate d'ammonium, de potassium, de magnésium, ou de sodium. Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles, en particulier dans les domaines militaires et de l'aérospatiale (propulseurs de fusées, dispositifs pyrotechniques, poudres d'armes à feu, etc.). Les perchlorates peuvent donc se retrouver dans l'environnement à la suite de rejets industriels, mais également dans des zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale. Les ions perchlorates sont très solubles dans l'eau.

Les perchlorates ne sont pas recherchés par les ARS dans le cadre du contrôle sanitaire. C'est à l'issu d'un accident industriel en Aquitaine que l'ARS a décidé de saisir l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) afin d'effectuer une campagne d'analyse dans l'eau distribuée. La présence de perchlorates a ainsi été mise en évidence dans quelques captages d'eau dont la localisation laisse présager d'un possible lien avec les zones ayant fait l'objet de combats pendant la première guerre mondiale.

C'est le cas des captages de Caix 1, Caix 3, Potte et Morchain. L'ARS a détecté en juillet 2012 un taux des taux allant de 7,17 à 11,8 $\mu\text{g/l}$  en sortie des 4 stations de pompes.

En parallèle, le SIEP avait alors procédé à des contre analyses sur les sites en juillet 2012. Les teneurs étaient sensiblement identiques. Depuis, le SIEP réalise systématiquement des analyses de perchlorates lors des analyses d'autocontrôle des stations de pompe.

En 2013, de nouvelles analyses ont été réalisées afin de suivre les tendances des concentrations en perchlorates. Le SIEP a principalement analysé les concentrations en perchlorates au niveau des stations et l'ARS les a analysés au niveau des réservoirs. Le tableau ci-dessous présente les résultats entre 2012 et 2013 pour les stations et réservoirs.

	Concentration en perchlorates ( $\mu\text{g/l}$ ) en 2012	Concentration en perchlorates ( $\mu\text{g/l}$ ) en 2013
<b>STATIONS</b>		
<b>Caix 1</b>	7,4	6
<b>Caix 3</b>	6,7 - 7,6	4 - 6
<b>Potte</b>	11,8	13,7
<b>Morchain</b>	7,2	6

	Concentration en perchlorates ( $\mu\text{g/l}$ ) en 2012	Concentration en perchlorates ( $\mu\text{g/l}$ ) en 2013
<b>RESERVOIRS</b>		
<b>Guillaucourt</b>	5,8 - 7,8	8,6
<b>Caix</b>	8,29	7,8
<b>Licourt</b>	6,5 - 6,9	6,6
<b>Le Quesnel</b>	7,62	7,3

*Tableau 6: Concentration en perchlorates au niveau des stations et réservoirs*

Sur la base des avis de l'Anses des 18 juillet 2011 et 20 juillet 2012, qui reposent sur des calculs de seuils extrêmement protecteurs, la DGS a demandé, par principe de précaution, que des recommandations soient prononcées :

- ↪ **entre 4 et 15  $\mu\text{g/L}$  et de perchlorates** : ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois (compte tenu de l'immaturation de leur thyroïde).
- ↪ **au-delà de 15  $\mu\text{g/L}$**  : ne pas consommer d'eau du robinet pour les femmes enceintes et allaitantes et de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

Pour les autres catégories de la population, il n'y a pas lieu de restreindre la consommation d'eau du robinet aux niveaux d'exposition actuellement mis en évidence. Les travaux d'expertise n'ont pas identifié d'autres populations vulnérables (par exemple, les personnes âgées, immunodéprimées ou ayant des troubles de la thyroïde).

# Protection de la Ressource en Eau

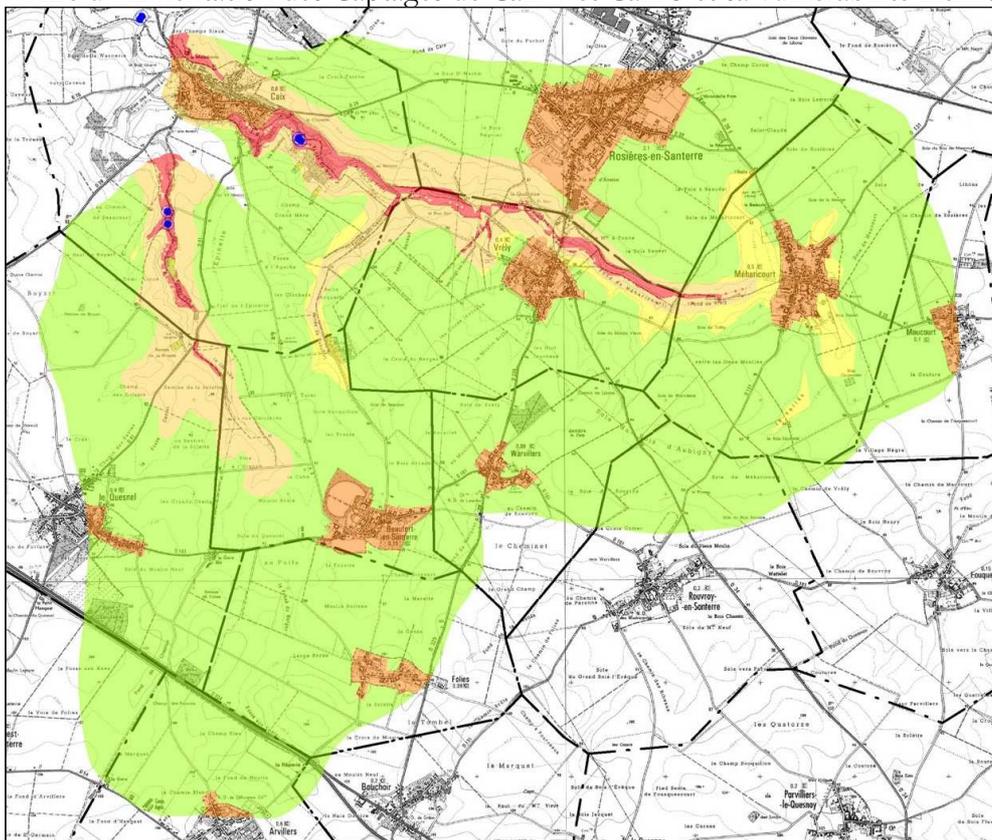
## Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau

Les captages de Caix 1 et Caix 3 ont été déclarés « prioritaires » par le Grenelle de l'Environnement. Dans ce contexte, le SIEP est engagé à réduire les pollutions diffuses autour des captages. En partenariat avec l'Agence de l'Eau Artois Picardie, le Conseil Général de la Somme et le Conseil Régional de Picardie, une Opération de Reconquête de la Qualité de l'Eau (ORQUE) a débuté en 2010. L'étude et l'animation sont financées à 80%.

La première phase de l'étude a été la détermination de l'Aire d'Alimentation des Captages (AAC) et sa vulnérabilité intrinsèque par rapport à la nappe souterraine. Sa surface est beaucoup plus importante que les Périmètres de Protection des captages instaurés par la Déclaration d'Utilité Publique de 1999. L'AAC a une surface de 5 270 hectares. Tous les partenaires et acteurs sont impliqués grâce à la mise en place d'un **comité de pilotage et réunions techniques**.

Le 18 avril 2011, le comité de pilotage a validé le périmètre de l'AAC et sa vulnérabilité intrinsèque.

Aire d'Alimentation des Captages de Caix 1 et Caix 3 et sa vulnérabilité intrinsèque



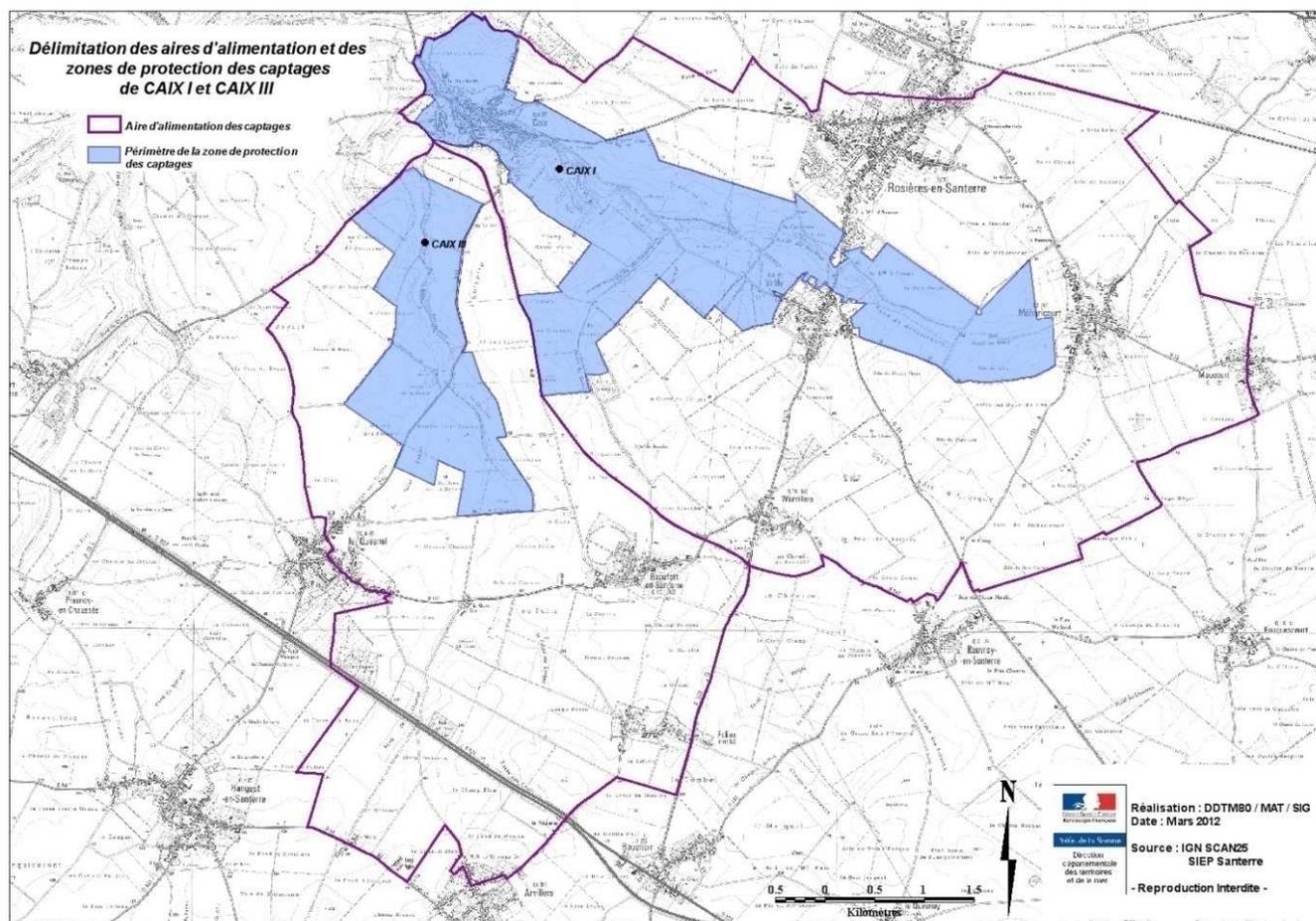
Le Diagnostic Territorial Multi-Pression (DTMP) est la deuxième phase de l'étude. Il a débuté en avril 2011 et a permis de recenser l'ensemble des pollutions urbaines, agricoles, industrielles susceptibles d'affecter la ressource en eau. Le SIEP a lancé un appel d'offres en 2011 et a retenu les bureaux d'études ANTEA pour la partie urbaine, et GEONORD pour la partie agricole.

Un comité de pilotage a eu lieu le 6 mai 2011 pour présenter le contexte et les premiers résultats du DTMP.

## Définition du plan d'action

13 janvier 2012 : comité de pilotage destiné à présenter et valider les résultats du recensement dans le périmètre de l'AAC.

23 mars 2012 : comité de pilotage pour la validation du plan d'actions de l'ORQUE. En parallèle, le périmètre à l'échelle cadastrale a été validé. Le plan d'actions se basera sur ce périmètre dans le cadre du Grenelle de l'environnement.



11 juin 2012 : nouvelle réunion du comité de pilotage afin de valider le plan d'actions modifié.

20 juillet 2012 : réunion à la Préfecture afin de présenter le plan d'actions. Le Préfet a souhaité approuver le plan d'actions à l'issue d'une réunion publique organisée par le SIEP et en partenariat avec les services de l'Etat. Il a annoncé qu'il validerait le plan d'actions par un courrier accompagné d'un courrier aux partenaires de l'étude et acteurs du territoire.

7 novembre 2012 : réunion publique dans la salle des fêtes de Le Quesnel afin de présenter les résultats de l'étude et le plan d'actions.

## Progression de l'étude en 2013 : mise en œuvre du plan d'action

25 janvier 2013, le Préfet a approuvé le plan d'actions par voie de courrier. Il précise qu'un suivi d'étape sera réalisé annuellement avec un apport de mesures correctrices si besoin et un bilan complet sera à réaliser pour le 31 décembre 2015.

3 diagnostics agricoles supplémentaires ont été réalisés et sont comptabilisés dans la base de données permettant de renseigner l'évolution de la première année de mise en œuvre du plan d'actions.

10 décembre 2013 : premier comité de pilotage (COFIL) de suivi à Caix.

## Point d'avancement du plan d'actions

### Agricole

#### Les aides agricoles

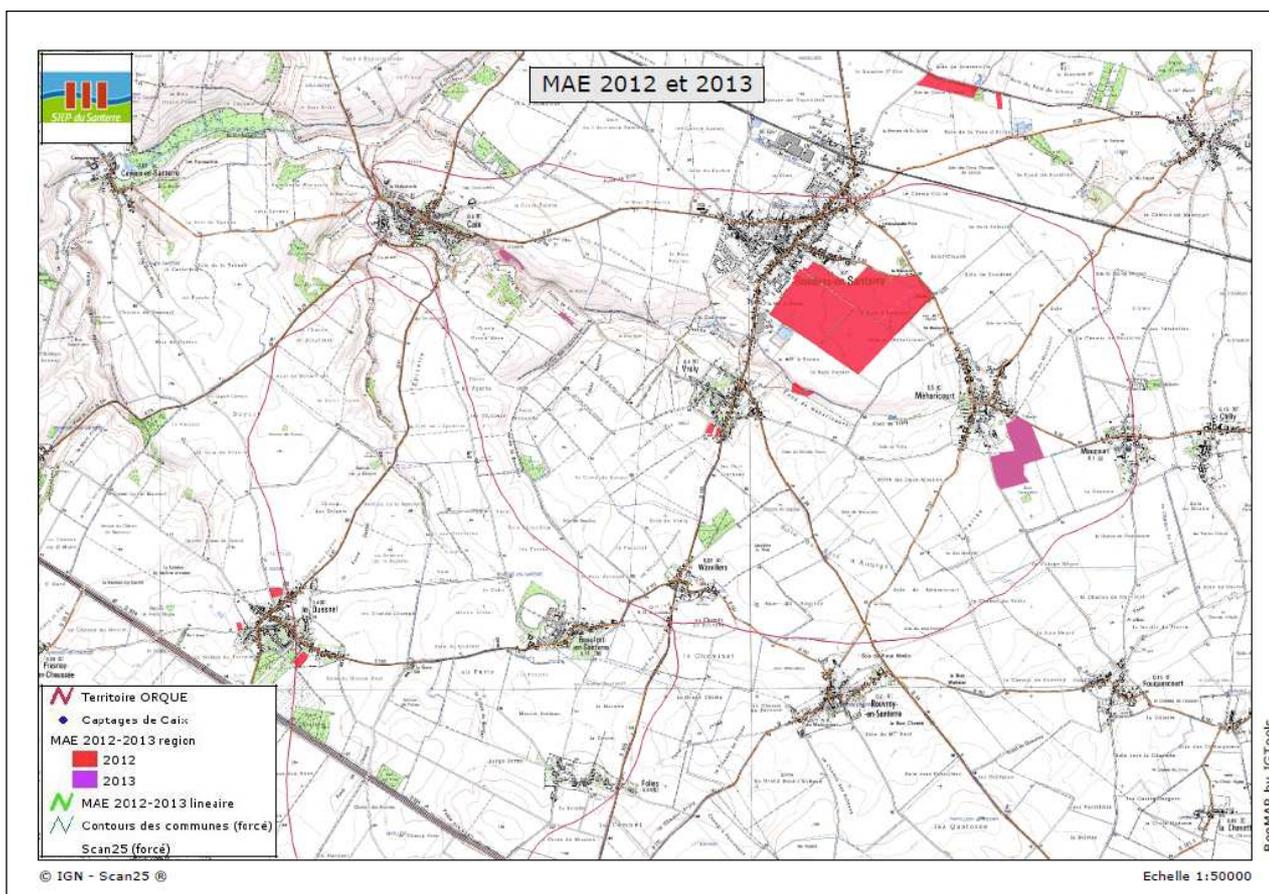
Le SIEP a organisé, le 12 février 2013, une réunion d'informations sur les aides disponibles en 2013 à destination de tous les agriculteurs cultivant au moins une parcelle dans une des 16 communes à enjeu eau de l'AAC (soit 229 exploitations dont les 106 cultivant dans l'AAC). Parmi les 229 agriculteurs, 37 étaient présents, ce qui correspond à 16% de présence.

Pour la deuxième année consécutive. Le SIEP du Santerre s'est porté opérateur MAEt en 2013. 11 mesures étaient prévues au lieu de 19 en 2012. Toutes les mesures liées à la réduction de la fertilisation azotée sont retirées.

Le bilan de l'année 2013 a été positif puisque 3 exploitants ont souscrits à 4 mesures dont une G24 Conversion à l'agriculture biologique + limitation de la fertilisation à 120 UN sur 19,3 ha. Le tableau ci-dessous reprend les différentes souscriptions aux MAE.

Code mesure	Désignation	Surfaces engagées	unité	Montant unitaire	Total annuel	Total sur 5 ans
PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	0,3	ha	548	164,4	822
PI_SEP2_HE2	Absence totale de fertilisation sur prairie	0,72	ha	228	164,16	820,8
Total		1,02		776	328,56	1642,8
PI_SEP2_AU1	Création et entretien d'un couvert d'intérêt floristique ou faunistique	2,02	ha	548	1106,96	5534,8
PI_SEP2_G24	Conversion à l'agriculture biologique + limitation de la fertilisation à 120 UN	19,3	ha	313	6040,9	30204,5
<b>TOTAL</b>						<b>37382,1</b>

Tableau 7: Bilan 2013 des MAE



**Carte 1: Emplacement des MAE+ 2012 et 2013 sur le territoire**

Les aides du Programme Eau et Agriculture (PEA) de l'Agence de l'Eau et le Plan Végétal Environnement (PVE) ont également été proposées aux exploitants en 2013.

D'après les données récentes, 4 agriculteurs ont souscrit à un PVE en 2013 et 21 pour un PEA depuis 2011.

### *Les événements importants*

Une veille foncière a été instaurée dans les communes de Caix, Rosières en Santerre, Vrély, Méharicourt, Warvillers, Beaufort en Santerre, Folie, Le Quesnel. La convention entre le SIEP et la SAFER a été signée et mise en application le 10 juillet 2013.

17 septembre 2013 : rencontre avec le BRGM et l'AEAP sur l'étude des transferts des nitrates dans l'AAC. Le SIEP a transmis au BRGM tous les documents nécessaires à la modélisation de ce projet. L'étude devrait durer 2 voir 3 ans. Elle est unique en France et financée par l'AEAP et le BRGM.

### Charte d'entretien des espaces publics

#### Communes

Le SIEP a signé la charte en 2010. L'audit des pratiques a été réalisé le 23 mai 2012 étant donné que le syndicat n'utilise aucun produit phytosanitaire. Un rapport a été rédigé de façon à faire la synthèse des événements passés durant les 2 dernières années (formation des agents, communications, démonstrations de matériels alternatifs, essais concernant la mise en place de gestion différenciée sur les sites, etc.). L'animatrice a ensuite procédé au solde de la subvention concernant la charte d'entretien des espaces publics que la région finance.

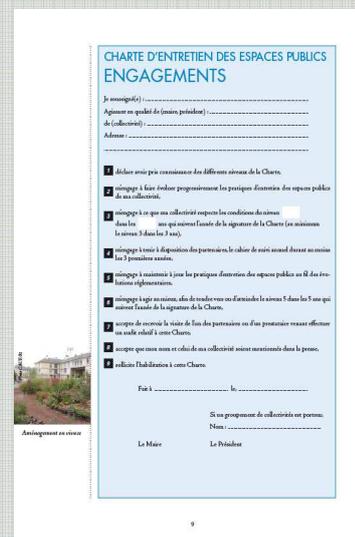
Depuis 2012, le Conseil Régional de Picardie prend en charge le plan de désherbage à 100% pour les communes se trouvant dans l'AAC de Caix. Le Conseil Régional travaille avec la FREDON de Picardie afin de suivre les communes et les aider à réaliser le plan de désherbage. C'est grâce à cette démarche que les communes se portent volontaire pour signer et respecter la charte dans l'AAC.

En 2013, le SIEP a rencontré tous les maires afin de les accompagner dans leurs réflexions et leurs démarches. Des journées de sensibilisation ont été organisées dans les communes signataires de la charte avec l'URCPIE. Ces journées ont été organisées en partenariat avec le SIEP pour l'aspect mise en contact avec la commune, présentation de la charte et retour d'expérience. Il y a eu 3 journées détaillées ci-dessous:

- ✓ L'arbre dans nos communes à Le Quesnel le 20 mars 2013.
- ✓ Objectif zéro phyto à Méharicourt le 17 mai 2013.
- ✓ "Comment communiquer efficacement sur les changements de pratiques?" à Rosières-en-Santerre le 17 décembre 2013.

On dénombre 7 communes sur 16 engagées dans l'AAC avec la récente signature au 9 décembre 2013 de la commune de Caix.

Au total, **9 signataires** de la charte avec le SIEP et la commune de Chaulnes pour 2013.



**Le niveau 3 de la charte est à atteindre au minimum en 3 ans**



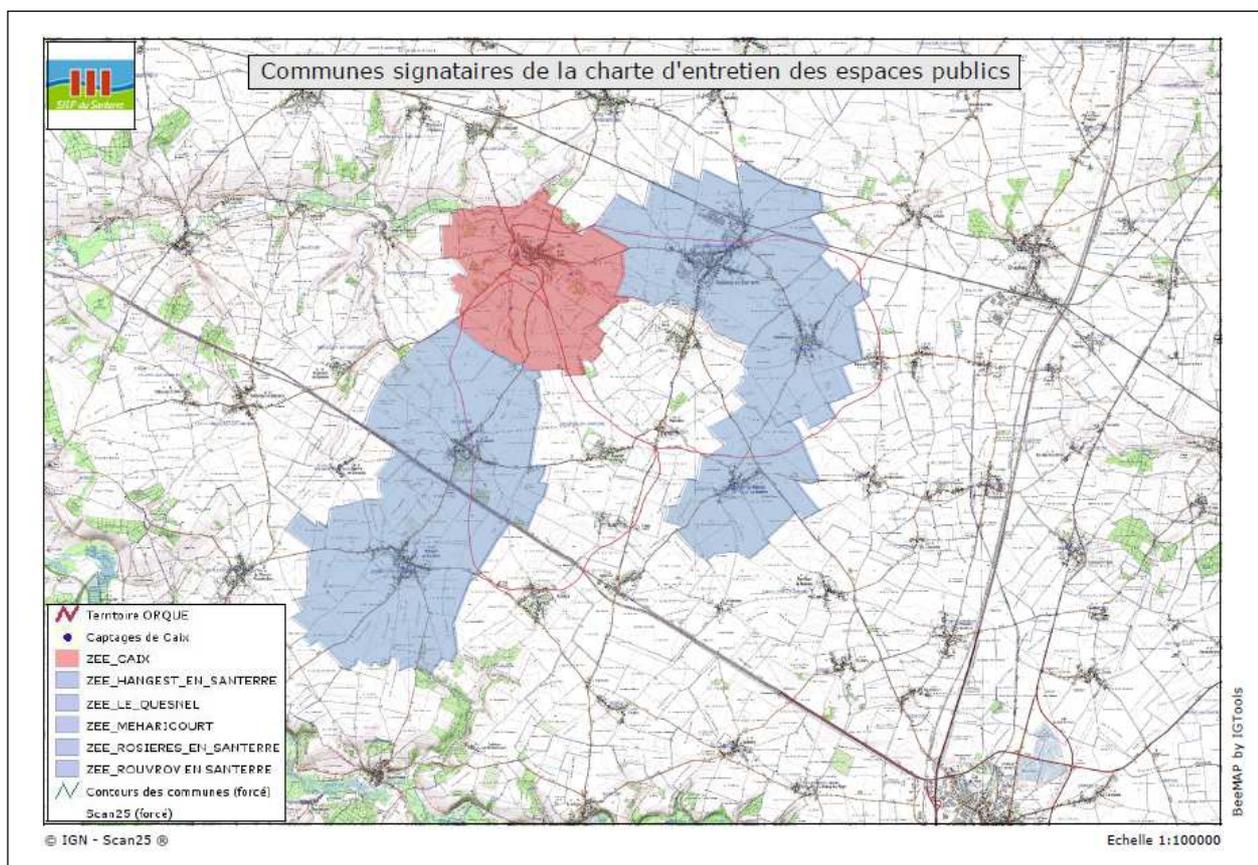


Figure 1: Carte des communes signataires de la charte dans l'AAC

### Jardineries

Les 6 jardinerias du territoire du SIEP ont été visitées le 13 août 2013 afin de prospecter sur une potentielle signature de la "charte jardinerie". Le SIEP avait au préalable reçu des affiches, affichettes et fiches thématiques liées à la réduction des produits phytosanitaires dans le cadre d'ECOPHYTO 2018 par la DRAAF de Picardie courant 2013 qu'il a ainsi pu distribué lors de ses visites.

Les 3 jardinerias Gamm Vert sont déjà dans une démarche de réduction suite aux directives provenant des responsables de chaque magasin. Une signature peut être envisagée avec les magasins de chez Gamm Vert.

Concernant les 3 autres magasins indépendants, il est plus difficile d'aboutir à un engagement de leur part étant donné la perte économique sur les ventes de produits phytosanitaires.

### Suivi de la thématique artisans

L'action sur les artisans a émergé en 2013. Une convention entre l'AEAP et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat (CMA) a vu le jour. Cette convention a permis de faciliter les échanges entre le SIEP et la CMA qui n'ont pas pu avancer en 2012. 4 groupes de travail se sont déroulés pour atteindre les objectifs du plan d'actions.

## Suivi de la qualité de l'eau

La thématique Milieu a permis de mettre en place des analyses de suivi autour des décharges de Lihons et de Caix, suspectées de détériorer la qualité de l'eau arrivant aux captages de Caix 1.

Suivi autour de l'ancienne décharge de Caix : Le suivi autour de la décharge sauvage communale de Caix a continué avec les piézomètres au droit de la décharge de Caix (P100), en amont sur le chemin de Vrély et en aval.



Emplacement des piézomètres autour de la décharge de Caix

Il y a eu 3 analyses en février et 2 analyses en septembre 2013, suite à la destruction accidentelle du piézomètre de Vrély.

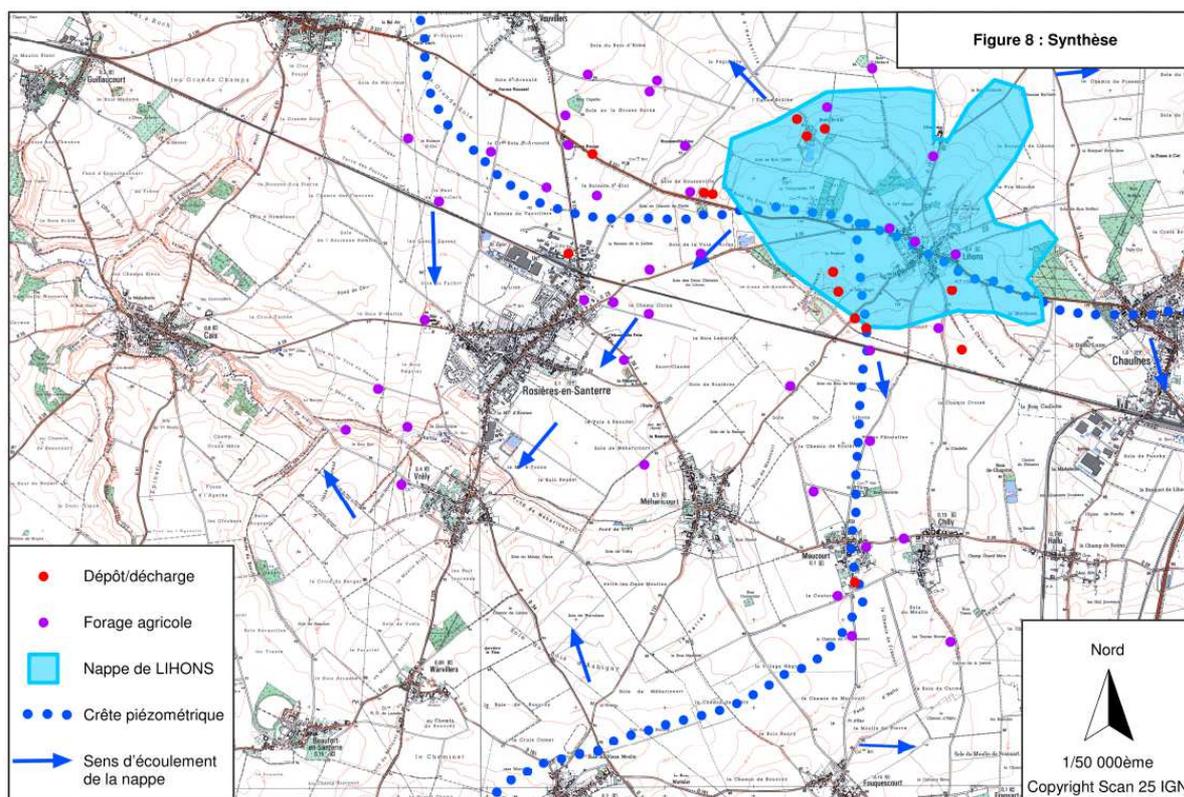
<b>Nitrates</b>	<b>P<sub>amont</sub></b>	<b>P<sub>décharge</sub></b>	<b>P<sub>aval</sub></b>
<b>févr-96</b>		<b>76</b>	<b>22</b>
<b>oct-08</b>		<b>74</b>	
<b>août-09</b>		<b>74</b>	
<b>oct-10</b>		<b>74</b>	
<b>juin-12</b>	44	<b>77</b>	42
<b>sept-12</b>	40	<b>68</b>	40
<b>févr-13</b>	43	<b>75</b>	42
<b>sept-13</b>		<b>75</b>	41

*Taux de nitrate (NO<sub>3</sub><sup>-</sup>) mesurés dans les piézomètres en mg/L*

## Suivi des décharges situées à Lihons (en dehors de l'AAC) :

Comme chaque année le SIEP participe à la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) de GURDEBECKE le 13 juin 2013. Une enquête publique a eu lieu concernant l'extension de la décharge GURDEBECKE. Le SIEP a fait ses remarques en demandant à l'exploitant de transmettre directement les résultats d'analyse qu'il réalise en interne

Pour la deuxième année, le SIEP est allé faire des prélèvements dans 8 forages agricoles le 11 septembre 2013. Ils se trouvent entre les décharges et les captages de CAIX. Globalement le taux de nitrates a augmenté dans certains endroits et diminué dans d'autres endroits proches de la décharge. Il n'est donc pas possible de faire des conclusions pour l'instant.



D'après les analyses de 2013, les nitrates ont tendance à augmenter sensiblement.

Concernant les produits phytosanitaires, le SIEP retrouve une matière active LENACILE sur le forage F1.1 à Caix 1 en aout 2013, herbicide utilisé pour les betteraves.

L'année 2014 nous donnera l'évolution de cette molécule. Il y a encore de la BENTAZONE et de l'OXADIXYL de façon irrégulière en fonction des forages.

**Le taux de matières actives retrouvées dans l'eau augmente d'année en année.**

## Communication

---

### Site internet

Le site internet est mis en ligne sur [www.siep-du-santerre.fr](http://www.siep-du-santerre.fr) depuis 2012. Il permet au SIEP de diffuser les informations plus rapidement et le plus largement possible. Les membres du comité syndical et du bureau du SIEP ont un accès particulier avec la possibilité de télécharger les documents et comptes rendu des réunions spécifiques.

Le site est constitué d'un onglet consacré à la qualité de l'eau avec l'avancée de l'étude ORQUE, les documents et cartes téléchargeable sous format PDF. Un encart AGENDA permet de diffuser les réunions du SIEP ainsi que les colloques et formations liés à l'ORQUE. Un autre encart sur l'actualité permet de diffuser les événements les plus récents et marquants.

En 2013, il y a eu environ 2120 visites sur le site du SIEP du Santerre.

### Article de presse

Durant l'année 2013, plusieurs articles sur la thématique agricole sont parus dans divers journaux agricoles. D'autres articles liés à la préservation de la qualité de l'eau ont été publiés dans le courrier Picard.

### Sensibilisation avec les écoles

4 juillet 2013 : l'animatrice du SIEP est intervenue à l'école primaire de Caix. Afin de varier les interventions, le SIEP a fait appel au CPIE.

Cette année a été la première année de collaboration avec l'école Ste Famille de Rosières-en-Santerre.

11 octobre 2013 : visite des réservoirs et de la station de pompage de Caix 1 avec le 3<sup>ème</sup> cycle : 3 classes de CM1 et CM2.



*Photo 2: Intervention du CPIE à l'école de Caix*



*Photos 3 : Visite du site de Caix avec l'école de Rosières*

23 septembre 2013 : visite de la station de pompage de Caix 1 par la faculté des Sciences d'Amiens.

# Les ouvrages de stockage et de traitement

Des 4 stations de pompage partent 5 réseaux de canalisations de refoulement de diamètre de 300 mm dirigés vers 11 réservoirs de tête, d'une capacité de 600 m<sup>3</sup> chacun.

Les réservoirs de tête définissent des unités de distribution ou « branche ». La gestion et l'entretien de ces ouvrages sont réalisés en régie par le personnel du SIEP du Santerre.

## Les ouvrages de stockage

### Réservoirs de CAIX (3 x 600 m<sup>3</sup>).



Réservoirs de Caix

Localisation des réservoirs à la sortie de Caix direction Rosières



### Réservoirs de GUILLAUCOURT (3 x 600 m<sup>3</sup>).



Réservoirs de Guillaucourt



Localisation des réservoirs à la sortie de Guillaucourt direction Bayonvillers.

Réservoirs de LE QUESNEL (2 x 600 m<sup>3</sup>).



Réservoirs de Le Quesnel



Localisation des réservoirs à la sortie de Le Quesnel direction Amiens face à la D934.

Réservoirs de LICOURT (3 x 600 m<sup>3</sup>).



Réservoirs de Licourt



Localisation des réservoirs à la sortie de Licourt direction Misery

**Autres réservoirs :**

Il y a **13 autres réservoirs d'eau potable, gérés et entretenus en affermage par la Nantaise des Eaux.** Ils sont situés dans les communes de :

<p><b>Le Hamel</b></p> 	<p>1 réservoir de 100 m<sup>3</sup> semi enterré</p>
<p><b>Méricourt sur Somme</b></p> 	<p>1 réservoir de 100 m<sup>3</sup>, semi enterré</p>
<p><b>Moreuil :</b></p> 	<p>1 réservoir de 500 m<sup>3</sup> semi enterré</p>
	<p>1 réservoir de 200 m<sup>3</sup>, semi enterré</p>
<p><b>Morisel :</b></p> 	<p>1 réservoir de 1 800 m<sup>3</sup> sur tour</p> <p>1 réservoir de 100 m<sup>3</sup> sur tour</p>

<p><b>Villers Bretonneux</b></p> 	<p>1 réservoir de 1 000 m<sup>3</sup> sur tour</p>
<p><b>Lihons :</b></p> 	<p>1 réservoir 150 m<sup>3</sup> sur tour</p>
<p><b>Chaulnes</b></p> 	<p>1 réservoir 300 m<sup>3</sup> sur tour</p> <p>1 réservoir de 500 m<sup>3</sup> semi enterré</p>
<p><b>Chuignes</b></p> 	<p>1 réservoir semi-enterré de 100 m<sup>3</sup></p>
<p><b>Dompiere Becquincourt</b></p> 	<p>1 réservoir 300 m<sup>3</sup> sur tour (non utilisé actuellement)</p>
<p><b>Béthencourt sur Somme</b></p> 	<p>1 réservoir semi enterré 200 m<sup>3</sup> (non utilisé actuellement)</p>

## Les Surpresseurs

### Le Quesnel (Petit Hangest)

Il maintient une distribution surpressée sur le réseau vers Le Quesnel, Hangest en Santerre et Moreuil

Il permet le remplissage des réservoirs de Moreuil.

Une réhabilitation complète a été réalisée en 2011 notamment dans le cadre de l'interconnexion avec le SIAEP de Pierrepont sur Avre.

### Guillaucourt

Il maintient une distribution surpressée sur la branche Guillaucourt – Marcelcave.

Il alimente la branche de Villers Bretonneux jusqu'au réservoir d'eau potable dont il assure le remplissage permanent.

Il a fait l'objet d'une réhabilitation complète en 2006 – 2007

Il est équipé de 2 pompes de 140 m<sup>3</sup>/h, avec variateur de vitesse électronique.

### Lihons

Il est constitué de deux électropompes d'un débit moyen de 25 m<sup>3</sup>/h équipées d'un variateur électronique.

### Chaulnes

Il dessert les communes de Chaulnes, Omiécourt, Puzeaux, vient en appoint sur la commune de Pertain et assure le remplissage du réservoir de Lihons.

Le surpresseur est équipé de 4 groupes électropompes à axe horizontal d'un débit moyen de 20 m<sup>3</sup>/h

L'armoire électrique a été entièrement remise à neuf en 2011.

Le remplissage du réservoir sur tour se fait à partir du réservoir semi enterré à l'aide de 2 groupes électropompes à axe horizontal.

### Installations de Traitement de l'eau

Avant refoulement l'eau est préalablement traitée par une stérilisation au chlore gazeux dans les conditions conformes aux préconisations de l'ARS.

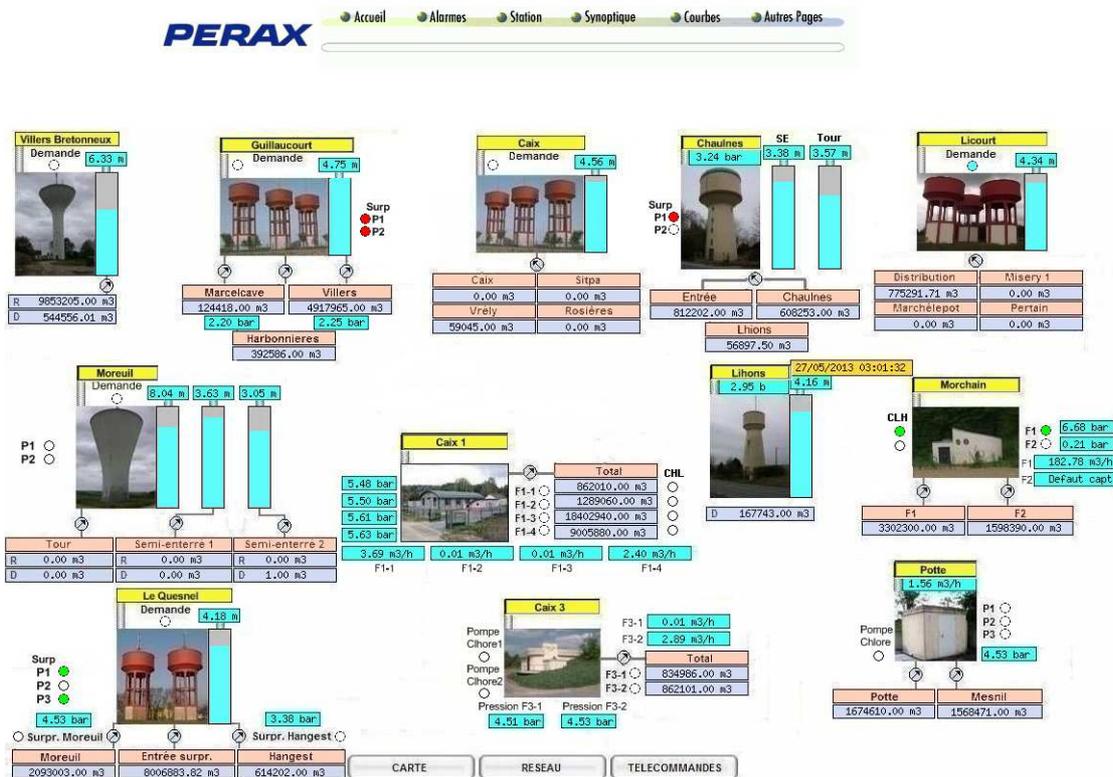
### Télesurveillance

Le système de télesurveillance permet à distance :

- la surveillance des niveaux des réservoirs et des niveaux de nappe
- la surveillance des stations de pompages : Pression, Débit, Alimentation électrique, etc.
- les transmissions des défauts et alarmes aux personnes d'astreinte (fontainiers du Syndicat et Fermier).

Le système fonctionne à partir de liaisons radio et lignes téléphonique. Cette télégestion est centralisée dans les bureaux de Rosières.

## Ecran de télégestion



## Compteurs de sectorisation

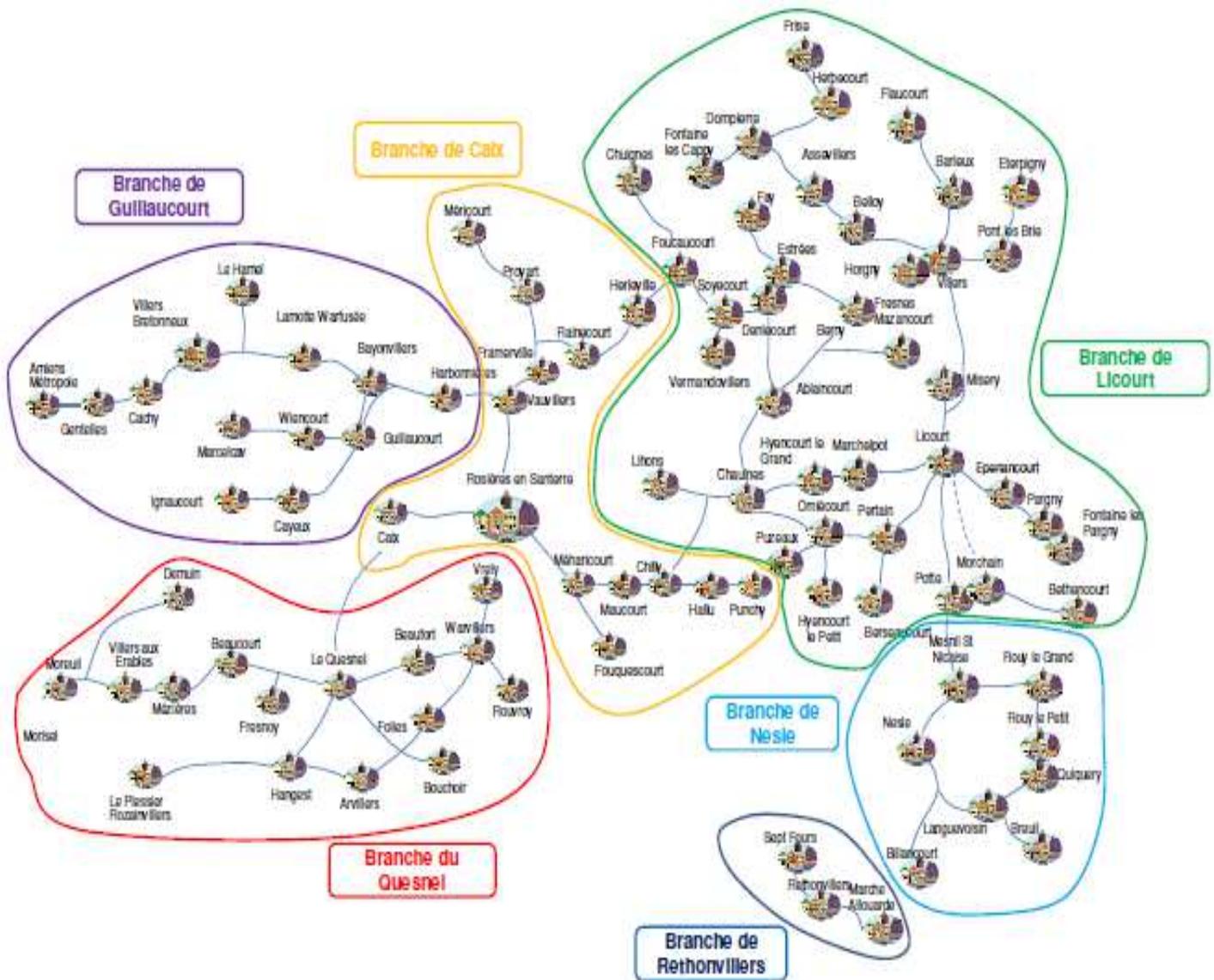
Des compteurs ont été installés et équipés de postes locaux permettant l'envoi quotidien des relevés. Ces données sont centralisées sur un logiciel spécifique et l'analyse des résultats permet de déterminer la localisation précise des fuites sur le réseau.

La pose de compteurs supplémentaires continue sur les entrées et sorties de réservoirs de production ainsi que sur certains secteurs où les données sont encore insuffisantes pour localiser précisément et rapidement les fuites dès leur apparition.

# Les réseaux

Les réseaux de distribution du SIEP du Santerre sont référencés par rapport aux réservoirs de tête ou station de pompage qui les alimentent sauf pour la branches de Rethovillers (car le forage de Rethovillers a été fermé).

## Synoptique du réseau



## Unités de distribution

**UDI de Guillaucourt** : Bayonvillers, Cachy, Cayeux en Santerre, Gentelles, Guillaucourt, Le Hamel, Harbonnières, Ignaucourt, Lamotte Warfusée, Marcelcave, Villers Bretonneux, Wiencourt l'Equipée

**UDI de le Quesnel** : Arvillers, Beaucourt en Santerre, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Folies, Fresnoy en Chaussée, Hangest en Santerre, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Rouvroy en Santerre, Villers aux Erables, Vrély, Warvillers

**UDI de Caix** : Caix, Chilly, Fouquescourt, Framerville Rainecourt, Hallu, Herleville, Maucourt, Méharicourt, Méricourt sur Somme, Proyart, Punchy, Rosières en Santerre, Vauvillers

UDI de Nesle : Billancourt, Breuil, Languevoisin Quiquery, Mesnil Saint Nicaise, Nesle, Rouy le Grand, Rouy le Petit

**UDI de Licourt** : Ablaincourt Pressoir, Assevillers, Barleux, Belloy en Santerre, Berny en Santerre, Béthencourt sur Somme, Chaulnes, Chuignes, Dompierre Becquincourt, Epenancourt, Estrées Deniécourt, Eterpigny, Fay, Flaucourt, Fontaine lez Cappy, Foucaucourt en Santerre, Fresnes Mazancourt, Frise, Herbecourt, Hyencourt le Grand, Licourt, Lihons, Marchélepot, Misery, Morchain, Omiécourt, Pargny, Pertain, Potte, Puzeaux, Soyécourt, Vermandovillers, Villers Carbonnel.

**UDI de Rethonvillers** : Rethonvillers, Marché Allouarde

## Caractéristiques du réseau et performances :

### Caractéristiques

Le réseau représente environ **661,1 km** de canalisations de 40 à 350 mm de diamètre

### Récapitulatif du linéaire du réseau par nature :

Nature	Linéaire en km
Fonte Ductile	251,6
Fonte Grise	346,4
Fonte	25,7
PVC	17,9
PEHD	13,7
PE	3,2
Inconnu	1,3
Fonte Centriflex	1,2
Acier	0,1
<b>TOTAL</b>	<b>661,1</b>

## Caractéristiques des réseaux par branche

	2012	2013	Evolution (%)
<b>Branche de Caix</b>			
Longueur totale du réseau (km)	110	110,5	+0,5%
Longueur d'adduction (ml)	6 280	6 280	0%
Longueur de distribution (km)	103,72	104,2	+0,5%
Nombre d'appareils publics	97	101	+4%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	53	57	+8%
<i>dont bouches incendie</i>	35	35	0%
<i>dont réserves incendie</i>	9	9	0%
<b>Branche de Guillaucourt</b>			
Longueur totale du réseau (km)	124	124	0%
Longueur d'adduction (ml)	2 942	2 942	0%
Longueur de distribution (km)	121,058	121,058	0%
Nombre d'appareils publics	128	130	+2%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	102	104	+2%
<i>dont bouches incendie</i>	21	21	0%
<i>dont réserves incendie</i>	5	5	0%
<b>Branche de Quesset</b>			
Longueur totale du réseau (km)	137	138,44	+1%
Longueur d'adduction (ml)	3 353	3 353	0%
Longueur de distribution (km)	133,647	135,087	+1%
Nombre d'appareils publics	133	145	+9%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	105	115	+10%
<i>dont bouches incendie</i>	23	25	+9%
<i>dont réserves incendie</i>	5	5	0%
<b>Branche de Licourt</b>			
Longueur totale du réseau (km)	229	229,76	+0,3%
Longueur d'adduction (ml)	3 850	3 850	0%
Longueur de distribution (km)	225,15	225,91	+0,3%
Nombre d'appareils publics	159	161	+1%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	108	109	+1%
<i>dont bouches incendie</i>	30	30	0%
<i>dont réserves incendie</i>	21	22	+5%

Branche de Nesle			
Longueur totale du réseau (km)	52	52	0%
Longueur d'adduction (ml)	893	893	0%
Longueur de distribution (km)	51,107	51,107	0%
Nombre d'appareils publics	75	74	-1%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	58	58	0%
<i>dont bouches incendie</i>	15	14	-7%
<i>dont réserves incendie</i>	2	2	0%
Branche de Rethonvillers			
Longueur totale du réseau (km)	7	7	0%
Longueur d'adduction (ml)	0	0	0%
Longueur de distribution (km)	7	7	0%
Nombre d'appareils publics	9	9	0%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	9	9	0%
<i>dont bouches incendie</i>	0	0	0%
<i>dont réserves incendie</i>	0	0	0%

### Récapitulatif général

	2012	2013	Evolution (%)
Longueur totale du réseau (km)	659	661	+0,3%
Appareils Publics	611	620	+1%
<i>dont poteaux d'incendie</i>	443	452	+2%
<i>dont bouches incendie</i>	126	125	-1%
<i>dont réserves incendie</i>	42	43	+2%

### Les compteurs de distribution

Afin de déterminer et facturer les volumes distribués aux abonnés, des compteurs sont installés.

En 2013, 1 254 compteurs ont été renouvelés sur les **19 421 compteurs** installés sur le territoire du SIEP du Santerre

### Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution.

Suite à l'application de l'arrêté du 2 décembre 2013 modifiant l'arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable et d'assainissement, les modalités de calcul de l'indicateur de performance P103.2 ont été modifiées. La nouvelle définition de cet indicateur est applicable pour l'exercice 2013.

Cet indicateur permet d'évaluer, sur une échelle de 0 à 120, à la fois :

- le niveau de connaissance du réseau et des branchements,
- mais également l'existence d'une politique de renouvellement pluri-annuelle du service d'eau potable.

Cet indice de connaissance, valorisé à 40 points ou plus, traduit l'existence d'un descriptif détaillé de transport ou de distribution d'eau du service exigé par la réglementation au 31/12/2013.

Pour l'année 2013, cet indicateur a été obtenu de la manière suivante pour votre contrat :

#### A - Plan des réseaux (15 points)

	2013
<b>10 points :</b> Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable.	10
<b>5 points :</b> Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	5
	<b>15</b>

#### B - Inventaire des réseaux (30 points) : (l'obtention des 15 points précédents est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants)

	2013
<b>10 points :</b> Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux	10
<b>De 1 à 5 points :</b> Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux	3
<b>De 10 points :</b> L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	10
<b>De 1 à 5 points :</b> Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.	5
	<b>28</b>
<b>Partie A + partie B :</b>	<b>43</b>

C - Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points) : (l'obtention des 40 points précédents (partie A + B) est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points)

	2013
<b>10 points</b> : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux	10
<b>10 points</b> : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution	10
<b>10 points</b> : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements	0
<b>10 points</b> : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	0
<b>10 points</b> : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite	10
<b>10 points</b> : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement	10
<b>10 points</b> : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans)	10
<b>5 points</b> : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux	5
	<b>55</b>
	<b>2013</b>
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable - P103.2 B (partie A+ partie B + partie C)	98

### Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable

C'est le rapport entre le linéaire renouvelé annuellement (moyenne sur les 5 dernières années) et le linéaire total au 31 / 12 / 2013.

Années	Linéaire neuf et renouvelé en mètres
2013	6 145
2012	5 595
2011	6 284
2010	5 467
2009	5 020
<b>Moyenne</b>	<b>5 702</b>
<b>INDICE =</b>	<b>0,86</b>

# Interconnexions des réseaux

## Interconnexions

### Entre les anciens syndicats de Caix et de Béthencourt

Les secteurs est et ouest sont interconnectés sur 2 sites :

- une canalisation de 250 mm de diamètre entre les réservoirs de Chaulnes et le réseau existant à la sortie de Chilly vers Hallu. Cette liaison peut fonctionner dans les deux sens avec une possibilité de transit de l'ordre de 100 m<sup>3</sup>/h.
- une canalisation de 200 mm de diamètre entre Foucaucourt et Framerville Rainecourt via Herleville. Cette liaison peut fonctionner dans les deux sens avec une possibilité de transit (estimée) de l'ordre de 50 m<sup>3</sup>/h.

### Avec le SIAEP de Guerbigny

Liaison entre les réservoirs du Quesnel et le réservoir de Le Quesnoy.

Conduite de 250 mm de diamètre	Guerbigny vers Santerre	Santerre vers Guerbigny
Débits moyens	35 m <sup>3</sup> /h	100 m <sup>3</sup> /h
Débits max	120 m <sup>3</sup> /h	120 m <sup>3</sup> /h

### Liaison Rethonvillers – Billancourt

Les travaux d'interconnexion entre Rethonvillers et Billancourt ont été réalisés en 2009 afin de fermer le captage de Rethonvillers qui contenait de l'oxadixyl (produit phytosanitaire utilisé pour lutter contre le mildiou).

## Connexions à « sens unique »

### Commune de Démuin

Le syndicat alimente la commune de Démuin avec un minimum de 6 000 m<sup>3</sup> par an. La commune est alimentée par les réservoirs de Le Quesnel.

**Le volume consommé par Démuin pour l'année 2013 est de 17 183 m<sup>3</sup>.**

La connexion se fait par entre la commune de Moreuil (carrefour des DR23/RD28) et le réservoir de Démuin (le long de la RD 23) avec une canalisation d'un diamètre de 150 mm.

Il n'y a pas de possibilité de se faire alimenter par Démuin.

### Amiens Métropole

La convention concernant la vente d'eau en gros a Amiens Métropole a pris fin en octobre 2013.

**Le volume consommé par Amiens MÉTROPOLE pour l'année 2013 est de 1 873 m<sup>3</sup>.**

### SIAEP de Pierrepont Sur Avre

Afin de permettre aux communes adhérentes aux SIAEP de Pierrepont sur Avre de poursuivre leur développement, le SIEP du Santerre fournit au SIAEP de Pierrepont 100 m<sup>3</sup>/jour grâce à une interconnexion réalisée à cet effet.

Le SIEP du Santerre peut, en cas de crise, fournir la totalité des besoins en eau du SIAEP ce qui correspond à environ 600 m<sup>3</sup>/j.

Le volume consommé par le SIAEP de Pierrepont sur Avre pour l'année 2013 est de 19 204 m<sup>3</sup>.

### Récapitulatif des ventes en gros

	2012	2013
Démuin	6 947	17 183
Amiens Métropole	3 417	1 873
SIAEP Pierrepont sur Avre	19 294	19 204

# La Distribution

Le SIEP du Santerre regroupe 83 communes (liste des communes jointe en annexe).

## Abonnés du SIEP du Santerre

La population municipale recensée au 1<sup>er</sup> janvier 2014 est de **40 571 habitants** (Données INSEE).

## Abonnés domestiques

Le nombre d'abonnés au 31 décembre 2013 s'élève à **18 574 abonnés** soit une augmentation de 0,64 % par rapport à 2012.

	2010	2011	2012	2013
Nombre de branchements actifs eau potable	18 036	18 213	18 456	18 574

## Industriels

S.I.T.P.A à Rosières-en-Santerre : la S.I.T.P.A (Société Industrielle de Transformation de Produits Alimentaires) a une convention de vente d'eau avec le SIEP.

La consommation de la S.I.T.P.A pour l'année 2012 est de **671 440 m<sup>3</sup>**.

## Bornes MONECA

CONSOMMATION DES BORNES MONECA	
BORNE	Consommation 2013 (m <sup>3</sup> )
Villers-Bretonneux	567
Rosières en Santerre	205
Hangest en Santerre	649
Estrées Deniecourt	93
Nesle	1698
Chaulnes	251
Proyart	951
Licourt	90
Moreuil	67
Mézières en Santerre	22
Barleux	1287
Lamotte Warfusée	149
Rouvroy en Santerre	24
Dompierre Becquincourt	0
<b>Total</b>	<b>6 053</b>

Soit par branche :

Caix	1 156 m <sup>3</sup>
Guillaucourt	716 m <sup>3</sup>
Quesnel	762 m <sup>3</sup>
Nesle	1 698 m <sup>3</sup>
Licourt	1 721 m <sup>3</sup>

## Collectivités

Par le biais des interconnexions, le SIEP du Santerre alimente 4 collectivités :

- ↪ Amiens Métropole
- ↪ SIAEP du Guerbigny (échange d'eau)
- ↪ Démuin
- ↪ SIAEP de Pierrepont sur Avre

## Facturation

### Volumes d'eau facturés par catégorie d'utilisateurs

ANNEES	Abonnés Domestiques	SITPA	Amiens Métropole	Démuin	SIAEP de Pierrepont sur Avre	Bornes MONECA	Volume de service	TOTAL Consommations (m <sup>3</sup> )
2013	2 384 344	671 440	1 873	17 183	19 204	6 053	70 926	3 171 023
2012	2 388 366	677 090	3 417	6 947	19 294	4 607	70 686	3 160 407
2011	2 349 436	717 960	42 720	5 025	4 091	5 576	69 786	3 194 594
2010	2 165 582	683 370	141 404	36 461			57 700	3 084 517
2009	2 159 314	796 989	191 381	8 662			44 000	3 156 346
2008	2 182 863	901 470	273 593	13 147				3 371 073

### dont Tarif fuite :

Consommations fuite					
du 03-05-2013 au 04-05-2014	Nombre de m <sup>3</sup>	Tarifs unitaires		Recette Collectivité	Recette fermière
		Collectivité	Fermier		
	694,01	0,0568 €	0,0249 €	39,42 €	17,28 €
	3660,17	0,0585 €	0,0256 €	214,12 €	93,64 €
	33479,69	0,0655 €	0,0265 €	2 192,92 €	884,98 €
<b>TOTAL consommations fuite</b>	<b>37 834</b>			<b>2 446,46 €</b>	<b>995,90 €</b>

Pour mémoire :

Consommations fuite					
du 25-04-2012 au 02-05-2013	Nombre de m <sup>3</sup>	Tarifs unitaires		Recette Collectivité	Recette fermière
		Collectivité	Fermier		
	513,33	0,0525 €	0,0244 €	26,95 €	12,51 €
	1054,17	0,0552 €	0,0249 €	58,19 €	26,43 €
	392,08	0,0568 €	0,0251 €	22,27 €	27,69 €
	32009,57	0,0585 €	0,0256 €	1 872,56 €	800,40 €
<b>TOTAL consommations fuite</b>	<b>33 969</b>			<b>1 979,97 €</b>	<b>867,03 €</b>

Gros consommateurs (> 5 000 m<sup>3</sup>) :

Consommations incluses dans les consommations domestiques

Clients consommation importante	Consommation
NELFRUIT	5125
GESMIN SNC	5239
TEAM 3 SERVICES	5598
VARLET	5716
ETS HOSPICE	5988
ENDIVES DE ROUCY	6055
FOYER D ACCUEIL MEDICALISE	6058
STE OPSOM	6142
SANEF	6716
SALAISSON DU TERROIR	6746
MAISON DE RETRAITE	6867
CARON	8276
SPCH	8326
CLINIQUE DU VAL D'AQUENNE	8893
SOCIETE SANEF	9634
HOSPICE	9659
MUNCKE	10053
AMCOR FLEXIBLES MOREUIL	12005
CENTRE AQUATIQUE	14310
DIEUZY PICARDIE	14577
TEREOS SYRAL SITE DE NESLE	15759
PPG AC FRANCE	16156
VEG DU SIEP DU SANTERRE A DEMUIN	16578
VEG PIERREPONT SUR AVRE	19204
AJINOMOTO FOODS EUROPE SAS	19774
LAVALIM	29472
PANAVI	45986
LUNOR DISTRIBUTION	76012
SPCH	117699
SITPA	669310

## Volumes et ratios

### Par branches

#### Branche de Caix

	2 <sup>ème</sup> semestre 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010 (Avril 2010 à Avril 2011)	Année 2011 (Avril 2011 à Avril 2012)	Année 2012 (Avril 2012 à Avril 2013)	Année 2013 (Avril 2013 à Avril 2014)
Volume produit hors SITPA (m <sup>3</sup> )	238 930	449 900	394 431	515 430	452 560	464 310	439 930
Volume échangé (m <sup>3</sup> )							
-Caix vers branche Licourt	46 745	62 937	-38 041	89 406	107 186	82 650	72 802
-Caix vers branche Guillaucourt						26 116	15 914
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ) (V <sub>produit</sub> - V <sub>échangé</sub> )	192 185	386 963	432 472	426 024	345 374	355 544	351 214
Volume facturé (m <sup>3</sup> )	151 940	305 170	295 507	299 356	295 547	288 978	297 804
Eau de service (m <sup>3</sup> )	2 000	6 000	6 000	12 000	12 350	12 380	12 440
Volume consommé (m <sup>3</sup> )	153 940	311 170	301 507	311 356	307 897	301 358	310 244
Rendement net du réseau hors industriel (%) (V <sub>consommé</sub> )/(V <sub>mis en distribution</sub> )	80,10%	80,41%	69,72%	73,08%	89,15%	84,76%	88,33%
Consommation de l'industriel SITPA (m <sup>3</sup> )	503 520	901 470	796 989	717 420	721 200	650 790	659 820
Rendement net du réseau avec SITPA (%) (V <sub>consommé</sub> )/(V <sub>mis en distribution</sub> )	94,50%	94,12%	89,35%	89,97%	96,49%	94,62%	95,95%
Volume perdu (m <sup>3</sup> ) (V <sub>mis en distribution</sub> - V <sub>consommé</sub> )	38 245	75 793	130 965	114 668	37 477	54 186	40 970
Linéaire de réseau (km)	118	115,7	110,2	111,1	110,3	110,0	110,0
ILP (m <sup>3</sup> /km/j) (V <sub>perdu</sub> /linéaire/nombre de jours)	1,8	1,8	3,3	2,8	0,9	1,3	1,0

## Branche de Guillaucourt

	2 <sup>ème</sup> semestre 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010 (Avril 2010 à Avril 2011)	Année 2011 (Avril 2011 à Avril 2012)	Année 2012 (Avril 2012 à Avril 2013)	Année 2013 (Avril 2013 à Avril 2014)
Volume produit (m <sup>3</sup> )	472 352	967 135	888 172	985 406	819 103	851 488	722 140
Volume vendu en gros (m <sup>3</sup> ) (Amiens Métropole)	137250	273593	200261	138517	21115	3417	1873
Volume échangé (m <sup>3</sup> )							
-Caix vers branche Guillaucourt						26116	15914
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ) (V <sub>produit</sub> - V <sub>échangé</sub> )	335 102	693 542	687 911	846 889	797 988	874 187	736 181
Volume facturé (m <sup>3</sup> )	225 392	457 651	441 150	512 477	499 282	541 866	620 892
Eau de service (m <sup>3</sup> )	2 000	6 000	9 000	12 000	13 710	13 830	13 860
Volume consommé (m <sup>3</sup> )	227 392	463 651	450 150	524 477	512 992	555 696	634 752
Rendement net du réseau (%) (V <sub>consommé</sub> )/(V <sub>mis en distribution</sub> )	67,86%	66,85%	65,44%	61,93%	64,29%	63,57%	86,22%
Volume perdu (m <sup>3</sup> ) (V <sub>mis en distribution</sub> - V <sub>consommé</sub> )	107 710	229 891	237 761	322 412	284 996	318 491	101 429
Linéaire de réseau (km)	123	125	122,6	123,4	122,6	124,0	124,0
ILP (m <sup>3</sup> /km/j) (V <sub>perdu</sub> /linéaire/nombre de jours)	4,8	5,0	5,3	7,2	6,4	7,0	2,2

## Branche du Quesnel:

	2 <sup>ème</sup> semestre 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010 (Avril 2010 à Avril 2011)	Année 2011 (Avril 2011 à Avril 2012)	Année 2012 (Avril 2012 à Avril 2013)	Année 2013 (Avril 2013 à Avril 2014)
Volume produit (m <sup>3</sup> )	401 707	813 751	939 767	859 342	829 031	778 553	751 243
Volume d'eau échangé (m <sup>3</sup> ) (Guerbigny vers Le Quesnel)	11 805	7 551	-14 324	3 044	-4 074	-4 166	-10 245
Volume vendu en gros (m <sup>3</sup> ) (Démuin)	5 105	13147	8662	31155	9047	6947	17183
Volume vendu en gros (m <sup>3</sup> ) (Pierrepont sur Avre)					4091	19294	19204
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ) (V <sub>produit</sub> - V <sub>échange</sub> )	408 407	808 155	916 781	831 231	811 819	748 146	704 611
Volume facturé (m <sup>3</sup> )	237 935	499 270	524 041	516 670	592 378	526 374	555 569
Eau de service (m <sup>3</sup> )	2 000	6 000	10 000	12 000	18 976	18 736	18 766
Volume consommé (m <sup>3</sup> )	239 935	505 270	534 041	528 670	611 354	545 110	574 335
Rendement net du réseau (%) (V <sub>consommé</sub> )/(V <sub>mis en distribution</sub> )	58,75%	62,52%	58,25%	63,60%	75,31%	72,86%	81,51%
Volume perdu (m <sup>3</sup> ) (V <sub>mis en distribution</sub> - V <sub>consommé</sub> )	168 472	302 885	382 740	302 561	200 465	203 036	130 276
Linéaire de réseau (km)	137	134,7	133,5	134,8	135,1	137,0	137,0
ILP (m <sup>3</sup> /km/j) (V <sub>perdu</sub> /linéaire/nombre de jours)	6,7	6,2	7,9	6,1	4,1	4,1	2,6

## Branche de Licourt

	2 <sup>ème</sup> semestre 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010 (Avril 2010 à Avril 2011)	Année 2011 (Avril 2011 à Avril 2012)	Année 2012 (Avril 2012 à Avril 2013)	Année 2013 (Avril 2013 à Avril 2014)
Volume produit (m <sup>3</sup> )	418 682	798 194	953 661	744 150	749 210	771 885	699 773
Volume d'eau échangé (m <sup>3</sup> )							
- Caix vers branche Licourt	46 745	62937	-38041	89 406	107 186	82 650	72 802
Volume mis en distribution (m <sup>3</sup> ) (V <sub>produit</sub> - V <sub>échangé</sub> )	465 427	861 131	915 620	833 556	856 396	854 535	772 575
Volume facturé (m <sup>3</sup> )	326 269	697 575	667 627	658 271	722 027	742 031	635 928
Eau de service (m <sup>3</sup> )	2 000	8 000	13 000	15 000	17 450	17 480	17 600
Volume consommé (m <sup>3</sup> )	328 269	705 575	680 627	673 271	739 477	759 511	653 528
Rendement net du réseau (%) (V <sub>consommé</sub> )/(V <sub>mis en distribution</sub> )	70,53%	81,94%	74,34%	80,77%	86,35%	88,88%	84,59%
Volume perdu (m <sup>3</sup> ) (V <sub>mis en distribution</sub> - V <sub>consommé</sub> )	137 158	155 556	234 993	160 285	116 919	95 024	119 047
Linéaire de réseau (km)	214,5	222	227,3	229,7	229,2	229,0	229,0
ILP (m <sup>3</sup> /km/j) (V <sub>perdu</sub> /linéaire/nom bre de jours)	3,5	1,9	2,8	1,9	1,4	1,1	1,4

## Branche de Nesle

	2 <sup>ème</sup> semestre 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010 (Avril 2010 à Avril 2011)	Année 2011 (Avril 2011 à Avril 2012)	Année 2012 (Avril 2012 à Avril 2013)	Année 2013 (Avril 2013 à Avril 2014)
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>)</b>	119 101	261 641	272 240	307 980	293 044	305 528	317 558
<b>Volume facturé (m<sup>3</sup>)</b>	112 833	198 839	210 881	217 349	216 313	236 658	250 120
<b>Eau de service (m<sup>3</sup>)</b>	1 000	3 000	4 000	6 000	6 480	7 440	7 440
<b>Volume consommé (m<sup>3</sup>)</b>	113 833	201 839	214 881	223 349	222 793	244 098	257 560
<b>Rendement net du réseau (%) (V<sub>consommé</sub>)/(V<sub>mis en distribution</sub>)</b>	95,58%	77,14%	78,93%	72,52%	76,03%	79,89%	81,11%
<b>Volume perdu (m<sup>3</sup>) (V<sub>mis en distribution</sub> - V<sub>consommé</sub>)</b>	5 268	59 802	57 359	84 631	70 251	61 430	59 998
<b>Linéaire de réseau (km)</b>	53,6	51,3	54,2	51,3	50,8	52,0	52,0
<b>ILP (m<sup>3</sup>/km/j) (V<sub>perdu</sub>/linéaire/nom bre de jours)</b>	0,5	3,2	2,9	4,5	3,8	3,2	3,2

## Branche de Rethonvillers

	2 <sup>ème</sup> semestre 2007	Année 2008	Année 2009	Année 2010 (Avril 2010 à Avril 2011)	Année 2011 (Avril 2011 à Avril 2012)	Année 2012 (Avril 2012 à Avril 2013)	Année 2013 (Avril 2013 à Avril 2014)
<b>Volume mis en distribution (m<sup>3</sup>)</b>	13 181	28 169	26 023	23 442	25 626	25 732	37 782
<b>Volume facturé (m<sup>3</sup>)</b>	12 575	24 331	20 111	22 461	23 888	23 842	24 031
<b>Eau de service (m<sup>3</sup>)</b>	300	500	700	700	820	820	820
<b>Volume consommé (m<sup>3</sup>)</b>	12 875	24 831	20 811	23 161	24 708	24 662	24 851
<b>Rendement net du réseau (%) (V<sub>consommé</sub>)/(V<sub>mis en distribution</sub>)</b>	97,68%	88,15%	79,97%	98,80%	96,42%	95,84%	65,78%
<b>Volume perdu (m<sup>3</sup>) (V<sub>mis en distribution</sub> - V<sub>consommé</sub>)</b>	306	3 338	5 212	281	918	1 070	12 931
<b>Linéaire de réseau (km)</b>	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	7,0	7,0
<b>ILP (m<sup>3</sup>/km/j) (V<sub>perdu</sub>/linéaire/nom bre de jours)</b>	0,25	1,4	2,1	0,1	0,4	0,4	5,1

## Rendement

Définition du rendement selon l' ONEMA (office nationale de l'eau et des milieux aquatiques) :

$$\text{Rendement} = \frac{\text{Volume consommé autorisé} + \text{Volume exporté (ou vendu en gros)}}{\text{Volume produit} + \text{volume importé (ou acheté en gros)}} \times 100$$

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + Volume de service + volume consommateurs sans comptage.

Volume produit : Le volume d'eau produit sur les installations de production correspond au volume d'eau traitée.

Volume importé (ou acheté en gros): Volume d'eau (généralement potable) acheté à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume exporté (ou vendu en gros) : Volume d'eau produit (généralement potable) délivré à un client extérieur au périmètre du contrat (autre collectivité, syndicat ou commune).

Volume comptabilisé : Volume d'eau potable consommé par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage . Ce volume n'inclut pas le Volume exporté ou vendu en gros.

Volume de service du réseau : Il correspond au volume utilisé pour l'exploitation du réseau de distribution ; ce volume estimé inclut notamment : l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs, l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites, l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volume consommateurs sans comptage : Il correspond au volume utilisé sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ce volume estimé inclut notamment : l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie), l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie, l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

ANNÉES	Pompage (m <sup>3</sup> )	Consommations (m <sup>3</sup> )	Rendement
2013	3 721 809	3 171 023	85,20 %
2012	3 902 030	3 170 407	81,25 %
2011	3 921 296	3 194 594	81,37 %
2010	4 152 369	3 084 517	74,3 %
2009	4 271 290	3 156 346	74 %
2008	4 220 260	3 371 073	80 %
2007	4 290 558	3 397 212	79 %

## Indice de Perte Linéaire (IPL)

L'Indice de Perte Linéaire est exprimé en m<sup>3</sup>/km/j et calculé de la façon suivante :

$$\text{IPL} = \frac{\text{volume mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{longueur du réseau de desserte} \times \text{nombre de jours}}$$

Volume consommé autorisé = volume comptabilisé + volume consommateurs sans comptage + volume de service du réseau

Branches	Caix	Guillaucourt	Quesnel	Licourt	Nesle	Rethonvillers	GLOBAL
<b>Volume perdu (en m<sup>3</sup>)</b>	40 970	101 429	130 276	119 047	59 998	12 931	464 651
<b>Linéaire de réseau (en km)</b>	110,5	124	137,8	229,8	52	7	661,1
<b>IPL (m<sup>3</sup> / km / jour)</b>	1,02	2,24	2,6	1,4	3,2	5,1	<b>1,925</b>

La Nantaise des Eaux Services, en concertation avec le Syndicat, a défini les unités de distribution ou « branches », qui correspondent à une même origine de l'eau (réservoirs de tête ou station).

Rappel des valeurs admises :  
Entre 1 et 3 m<sup>3</sup>/km/jour en réseau rural  
Entre 3 et 7 m<sup>3</sup>/km/jour en réseau intermédiaire  
Entre 7 et 12 m<sup>3</sup>/km/jour en réseau urbain

## TABLEAU RECAPITULATIF DES INDICATEURS

<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
		<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice 2013</b>
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	40 274	40 571
D102.0	Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	1,82	1,85
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	24 h	24 h

<b>Indicateurs de performance</b>			
		<b>Exercice 2012</b>	<b>Exercice 2013</b>
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	80	98
P104.3	Rendement du réseau de distribution	81,25 %	85,2 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés	3,3 m <sup>3</sup> /km/j	2,22 m <sup>3</sup> /km/j
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau	3 m <sup>3</sup> /km/j	1,925 m <sup>3</sup> /km/j
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,91	0,86
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	94,4 %	93,7 %
P109.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité	0,001 €/m <sup>3</sup>	0
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	4,64%	6,11%

# Travaux réalisés par le SIEP du Santerre

## Travaux sur les ouvrages

### Ravalement et peinture sur les bureaux administratifs à Rosières

Le SIEP du Santerre a fait procéder aux travaux de décapage et peinture des façades.

#### Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Marché en Procédure Adaptée attribué à la société DEFRUIT Décor implantée à Chaulnes

Montant HT du marché : **5 857 € HT** soit **7 004,97 € TTC**

### Remplacement du transformateur électrique de Guillaucourt

Suite à un contrôle des ouvrages, il a été constaté que ce transformateur contenait du PCB, substance potentiellement très polluante. Il a donc été décidé de le remplacer.

#### Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Marché en Procédure Adaptée attribué à la société MORET à Chaulnes :

Montant total HT du marché : **14 920 HT** soit **17 844,32 € TTC**

### Remplacement de matériel électrique sur différents sites

#### Détail et coût des travaux :

Variateur Electrique de Caix 1 : **10 780 € HT** soit **12 892,88 € TTC**

Disjoncteur station de pompage de Potte : **5 132,85 € HT** soit **6 138,89 € TTC**

Batterie de condensateurs aux réservoirs de le Quesnel : **2 182 € HT** soit **6 606,67 € TTC**

### Fourniture et pose d'un anti-bélier à la station de pompage de Morchain

Travaux réalisés par la société SOGEA Nord

Montant HT du marché : **5 167,75 € HT** soit **6 180,63 € TTC**

### Fourniture et pose de 5 déshumidificateurs

Matériel acheté à la société GECO Distribution

Montant HT du marché : **6 804,60 € HT** soit **8 138,30 € TTC**

### Fourniture et pose de double portes aux locaux techniques des réservoirs de le Quesnel et de Guillaucourt

Travaux réalisés par la société Euromaintenance

Montant HT du marché : **5 500 € HT** soit **6 578 € TTC**

## Travaux sur les réseaux

Réhabilitation de réseaux et branchements sur 5 communes : Marcelcave, Caix, Lihons, Lamotte Warfusee et Le Plessier Rozainvillers

### Contexte

Travaux de renforcement de réseau d'eau potable et de réfection des branchements.

### Déroulement de la Procédure et coût des travaux

Marché en Procédure Adaptée attribué à la société : STAG

Montant total HT du marché : 520 570,73 € HT soit 622 602,59 € TTC

L'option de la réhabilitation de réseaux et branchement pour la ferme de Lihu à Lihons a été retenue.

### Travaux

Les travaux ont consistés en la pose de canalisations en fonte ductile et la réhabilitation des branchements sur 5 communes : Marcelcave, Caix, Lihons, Lamotte Warfusee et Le Plessier Rozainvillers

Communes	Localisation	Nombre de Branchements	Linéaire
LIHONS	RD 337 rue Perthuis	23	240 m de canalisation de Ø150 mm 210 m de canalisation de Ø100 mm
	RD 337 rue Annelet	4	200 m de canalisation de Ø150 mm 10 m de canalisation de Ø100 mm
	RD 337 rue du général Leclerc	32	350 m de canalisation de Ø150 mm
	Ferme de Lihu	3	1100 M de canalisation en PEHD Ø 75mm
CAIX	rue du 4 septembre	11	100 m de canalisation de Ø150 mm
	rue du Val	16	220 m de canalisation de Ø150 mm
MARCELCAVE	Rue du bois	40	390 m de canalisation de Ø100 mm
LE PLESSIER ROZAINVILLERS	rue de l'église	13	250 m de canalisation de Ø150 mm
LAMOTTE	rue Neuve	20	320 m de canalisation de Ø 100 mm

## Extension et renouvellement de réseaux et de branchements

Les travaux programmés en 2009 et repoussés depuis faute de convention de passage sous la voie SNCF ont consistés en la pose de canalisations en fonte ductile et la réhabilitation des branchements pour réaliser un maillage à Nesle

Communes	Localisation	Titulaire du Marché	Nombre de Branchements	Linéaire
NESLE	Rue de Rouy	CISE TP	3	280 m de Ø 150 mm

## Divers travaux réalisés sur les communes

- Gentelles : tamponnage de l'alimentation du réservoir de Gentelles suite à la résiliation de la convention de vente d'eau à Amiens Métropole et mise en place d'une purge automatique
- Fourniture et pose d'une purge sur la commune de Fouquescourt
- Suppression d'un compteur communal sur la commune de Wiencourt l'Equipée
- Tamponnage de l'alimentation de l'ancien surpresseur rue de Flaucourt à Barleux
- Déconnexion du bassin situé en domaine privé sur la commune de Béthencourt sur Somme

# Interventions effectuées par le délégataire

## Liste des Interventions

	2012	2013
Nombre de renouvellements de compteurs effectués par an :	1 342	1 254
Nombre de branchements en plomb renouvelés par an :	54	36
Nombre de branchements réalisés par NDES par an :	73	77
Nombre de réparations de fuites par an :	371	420

## Opérations d'entretien :

OPÉRATIONS D'ENTRETIEN	
Date	Nature de l'intervention
Avril à novembre 2013	Entretien des espaces verts (12 tontes au cours de l'année 2012)
Hebdomadairement, les mercredis	Analyses de chlores et purges sur les différentes branches du réseau pour assurer le transit de l'eau et sa potabilité

## Opérations de renouvellement

OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT	
Date	Nature de l'intervention
18/01/2013	Moreuil - renouvellement robinet flotteur tour cuve intérieure
10/10/2013	Lamotte Warfusée - Renouvellement du stabilisateur de pression - Rue de Péronne
11/10/2013	Caix - renouvellement ventouse
24/10/2013	Billancourt - Renouvellement du compteur dans la chambre de comptage
10/12/2013	Eterpigny - renouvellement compteur général
12/12/2013	Rouy le grand - renouvellement compteur général
18/12/2013	Licourt - renouvellement de l'électrovanne sur la borne monéca

## Renouvellement de branchements en plomb

Adresse	Commune
32 rue St Germain	ARVILLERS
12 rue St Germain	ARVILLERS
51 rue d'Hangest	ARVILLERS
30 chaussée Brunehaut	BOUCHOIR
7 rue de l'Eglise	CAIX
3 rue Jean Catelas	CHAULHES
5 rue Jean Catelas	CHAULHES
22 route de Péronne	DOMPIERRE
24 route de Péronne	DOMPIERRE
26 route de Péronne	DOMPIERRE
28 route de Péronne	DOMPIERRE
60 route de Péronne	DOMPIERRE
14 grande rue	EPEIHAICOURT
104 Grande rue	FLAUCOURT
6 rue de la Berrière	HANGEST EN SAINTERRE
5 place du Jeu de Paume	HANGEST EN SAINTERRE
33 rue Raoul Defruy	HARBOIIIHIERES
1 rue de Guillaucourt	HARBOIIIHIERES
7 rue Emile Dumont	HARBOIIIHIERES
32 rue Vayez	LE HAMEL
22 rue des Vieux Charrons	LE QUESIEL
16 Rue des Flots	LICOURT
2 rue Annelet	LIHONS
9 rue de l'église	MAUCOURT
26 rue de Rosières	MEHARICOURT
1 rue du Nord	MEZIERES EN SAINTERRE
21 rue Léon Blum	MOREUIL
61 rue du 8 aout	MOREUIL
16 rue de la Chapelle	MORISEL
54 rue de Méharicourt	ROSIERES EN SAINTERRE
136 rue des Moineaux	ROUVROY
28 rue de Lihons	VAUVILLERS
8 rue de Soyecourt	VERMANDOVILLERS
16 rue Havierge	VERMANDOVILLERS
23 rue d'Amiens	VILLERS-BRETOIIIHEUX
11 rue de Rosières	WARVILLERS

## Autres interventions :

AUTRES INTERVENTIONS	
Date	Nature de l'intervention
11/04/2013	Purge réseau Rouvroy
18/06/2013	Purge réseau Béthencourt (tout le village)
20/06/2013	Purge réseau Estrées Denicourt
21/06/2013	Purge réseau Hangest en Santerre
04/07/2013	Purge réseau Beaucourt et Ignaucourt
15/10/2013	Purge réseau Marcelcave
06/11/2013	Purge réseau Béthencourt

## Nettoyage des réservoirs :

La réglementation impose le nettoyage des ouvrages de stockage d'eau potable une fois par an (décret n°2001-1220 du 20 décembre 2001).

Date	Réservoirs
14/05/2013	Moreuil - semi enterré 200m3
14/05/2013	Villers Bretonneux - cuve intérieure
23/05/2013	Moreuil - semi enterré 500m3
23/05/2013	Villers Bretonneux - cuve extérieure
11/06/2013	Caix - Cuve 2
11/06/2013	Licourt - Cuve 2
13/06/2013	Caix - Cuve 3
13/06/2013	Licourt - Cuve 3
20/06/2013	Caix - Cuve 1
20/06/2013	Licourt - Cuve 1
27/08/2013	Le Quesnel -cuve 1
27/08/2013	Morisel
29/08/2013	Chuignes
29/08/2013	Guillaucourt - Cuve 1
05/09/2013	Le Hamel
05/09/2013	Le Quesnel -Cuve 2
10/09/2013	Guillaucourt - Cuve 2
10/09/2013	Moreuil - cuve intérieure
12/09/2013	Chaulnes - tour
12/09/2013	Guillaucourt - Cuve 3
17/09/2013	Lihons
17/09/2013	Moreuil - cuve extérieure
19/09/2013	Chaulnes - semi enterré
19/09/2013	Méricourt sur Somme

## Recherche de fuites

La recherche de fuite est assurée par la Nantaise des Eaux dans le cadre du contrat d'affermage.

Au cours de l'année 2013, 109 km de recherche de fuites par prélocalisation et 64 km par corrélation acoustique ont été effectuées.

Type d'intervention	Branche Guillaucourt	Branche Le Quesnel	Branche Caix	Branche Licourt	Branche Nesle	Branche Rethonvillers	Total
Prélocalisation (km)	6,20	28,39	36,33	5,82	25,13	7,67	109,54
Corrélation acoustique (km)	4,25	12,89	20,01	3,16	17,55	6,60	64,465

### Fuites sur branchements

#### a. Réparations sur branchements

Au cours de l'année 2013, 363 interventions de réparation de fuites sur des canalisations de branchement ou sur de la robinetterie avant compteur ont été effectuées en urgence ou suite à une opération de recherche de fuite.

Type d'intervention	Total
Fuites avant compteur	262
Fuites sur branchement	100

Fuite avant compteur : robinet avant compteur, joint...

Fuite sur branchement : fissures, trous, PE déboîté...

### Fuites sur réseaux

Au cours de l'année 2013, 58 interventions de réparation de fuites sur des canalisations ont été effectuées en urgence ou suite à une opération de recherche de fuite.

Elles sont réparties de la manière suivante :

Type d'intervention	Nombre
Casse/Fuite réseau	55
Organes de réseau	3

Date	Adresse de l'intervention
Commune d'ARVILLERS	
19/07/2013	51 Rue De Hangest - Rue Tourniche
Commune de BELLOY-EN-SANTERRE	
17/07/2013	Rue de Péronne
Commune de BOUCHOIR	
27/05/2013	Rue De La Chapelle
Commune de CACHY	
29/04/2013	3 Place De L'Eglise
Commune de CAIX	
25/02/2013	Fuite réseau
19/09/2013	Rue du Val
25/09/2013	Réservoir de Caix
Commune de CERISY	
08/04/2013	Rue du Marais
Commune de CHAULNES	
27/01/2013	Rue Jean Catelas
28/01/2013	2 Rue Roger Salengro
05/08/2013	Entre Chaulnes et Omiécourt sur D11100
23/12/2013	Rue Jean Jaurès
Commune de CHILLY	
21/02/2013	1 Rue De Lihons
Commune de DOMPIERRE-BECQUINCOURT	
24/04/2013	Face Usine REGENE
Commune de FLAUCOURT	
15/11/2013	100 Grande Rue
18/11/2013	89 Grande Rue
Commune de FRESNOY-EN-CHAUSSEE	
15/12/2013	Fuite réseau
Commune de GUILLAUCOURT	
23/12/2013	Fuite réseau
Commune d'HANGEST-EN-SANTERRE	
22/04/2013	38, Rue De Contoire
Commune de HARBONNIERES	
15/01/2013	Rue Raoul Defruit
Commune du QUESNEL	
24/06/2013	5 Rue Des Buttes
Commune de LIHONS	
08/05/2013	Rue Hagot
10/12/2013	Rue Général Leclerc
12/12/2013	Rue De Vermandovillers
Commune de MARCELCAVE	
14/03/2013	7 Rue Foiraine
15/05/2013	5 Rue Du Bois
25/11/2013	13 Rue Foiraine

Date	Adresse de l'intervention
<b>Commune de MARCHELEPOT</b>	
30/01/2013	25 Rue Des Flandres
<b>Commune de MESNIL-SAINT-NICAISE</b>	
14/01/2013	100 Rue De Rouy
<b>Commune de MISERY</b>	
25/09/2013	Face Il'2 Rue St Christ
<b>Commune de MOREUIL</b>	
07/03/2013	Rue Albert Gabry
08/03/2013	7 Rue Du Colonel Sorlin
02/06/2013	7 Rue Batiste
16/07/2013	10 Ter Rue Léon Blum
08/11/2013	37 Rue Françoise Sagan Appt 201
16/12/2013	Rue du Cardinal Mercier
<b>Commune de MORISEL</b>	
20/02/2013	10 Rue Du Bosquet
<b>Commune de NESLE</b>	
23/04/2013	Hameau Du Bis-Pont
09/10/2013	25 Rue De L'Apprenti
<b>Commune d'OMIECOURT</b>	
21/02/2013	Hyencourt le Petit sur D1180
<b>Commune de PROYART</b>	
26/08/2013	23 Rue Du Monument
<b>Commune de RETHONVILLERS</b>	
29/01/2013	Lotissement Hameau Tilloy
30/08/2013	16 Rue De Hoyon
<b>Commune de ROSIERES-EN-SANTERRE</b>	
10/10/2013	Rue Gambetta
30/10/2013	17 Bis Rue De Caix Appt 1
<b>Commune de ROUY-LE-PETIT</b>	
22/08/2013	12 Rue Principale
<b>Commune de VILLERS-BRETONNEUX</b>	
18/06/2013	23 Route D'Amiens
18/07/2013	Route De Péronne
26/07/2013	Devant Le 58 Rue Jules Bonhomme
29/07/2013	8 Rue Marcel Delamotte
10/12/2013	Fuite sur réseau
<b>Commune de WARVILLERS</b>	
02/08/2013	Entre le 3 et Le 5 rue de Folies
<b>Commune de WIENCOURT-L'EQUIPEE</b>	
13/11/2013	Rue Gaston Blanchard
14/11/2013	22 Rue Gaston Blanchard
03/12/2013	8 Rue Verte

# INDICATEURS FINANCIERS

# Tarification de l'eau et recettes du service

## Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

## La partie fixe :

### Part syndicale eau potable :

Le Comité Syndical fixe chaque année le montant de la part syndicale

PART SYNDICALE		
ABONNEMENTS ANNUELS		
	Année 2013	Année 2014
compteurs ø 12 à 25 mm	18 €	18 €
compteurs ø 30 et 40 mm	69 €	69 €
compteurs ø 50 mm et plus	380 €	380 €

### Part fermière eau potable :

Il s'agit de la partie nette de recettes qui revient au délégataire pour le service qu'il rend (acheminement de l'eau potable jusqu'aux lieux de consommation, facturation et recouvrement). Cette part est actualisée chaque année en fonction d'une formule d'actualisation fixée par le contrat d'affermage.

PART FERMIÈRE		
ABONNEMENTS ANNUELS		
	Année 2012	Année 2013
compteurs ø 12 à 25 mm	21,77 €	21,52 €
compteurs ø 30 et 40 mm	81,65 €	80,71 €
compteurs ø 50 mm et plus	304,84 €	301,316€

### La part consommation :

Prix du service de l'eau facturé selon la consommation en m<sup>3</sup>.

PART SYNDICALE		
	Année 2013	Année 2014
	Tarif en €/m <sup>3</sup>	
Abonnés domestiques	0,6751	0,6886
Bornes Moneca	0,58	0,5916

PART FERMIÈRE			
de	à	Tarif en €/m <sup>3</sup>	
		Année 2013	Année 2014
0	250 m <sup>3</sup>	0.2708	0,2704
251	5 000 m <sup>3</sup>	0.2437	0,2434
5 001	25 000 m <sup>3</sup>	0.2166	0,2163
25 001	100 000 m <sup>3</sup>	0.1895	0,1893
100 001	250 000 m <sup>3</sup>	0.1625	0,1622
Bornes Moneca		0.1653	0,169

### Redevances de l'Agence de l'Eau :

L'Agence de l'Eau est un établissement public. Sa mission est de coordonner la préservation et l'utilisation des ressources en eau. Elle aide financièrement les collectivités locales à s'équiper. Elle perçoit auprès des abonnés :

Redevances Agence de l'Eau en €/m <sup>3</sup>		
	2013	2014
Redevance Prélèvement sur la Ressource en Eau	0,088	0,088
Redevance Pour Pollution de L'Eau d'origine domestique	0,362	0,375

### Redevance pour « prélèvement sur la ressource en eau » :

La redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est calculée en fonction de la zone où est effectué le prélèvement mais aussi en fonction de l'usage auquel est destinée l'eau prélevée. Le montant de cette redevance est facturé au Syndicat d'eau qui répercute son montant sur les volumes facturés aux abonnés.

### Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique :

Elle est perçue sur les volumes d'eau facturés aux abonnés pour les usages domestiques et assimilés (activités impliquant des pollutions de l'eau résultant principalement de la satisfaction des besoins pour l'alimentation humaine, le lavage, les soins d'hygiène, le nettoyage et le confort des locaux desservis).

Les volumes prélevés sur les autres sources que le réseau de distribution sont aussi soumis à cette redevance.

### Redevance pour modernisation des réseaux de collecte :

Elle concerne les personnes qui acquittent à la fois la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique et la redevance d'assainissement. Elle est perçue via la facture d'eau par l'exploitant du service assurant la facturation de la redevance d'assainissement

### Taxe sur la valeur ajoutée (TVA)

Les services d'eau potable bénéficie d'une TVA au taux réduit de 5.5 %.

### Facture d'eau type

221,71 € T.T.C.

<b>FACTURE POUR 120 m<sup>3</sup> (en €/m<sup>3</sup>)</b>		
	2013	2014
<b>Part Syndicale</b>		
Abonnement Annuel Compteur 12 à 25 mm	<b>18,00</b>	<b>18,00</b>
Consommation 120 m <sup>3</sup>	<b>81,01</b>	<b>82,63</b>
<b>Part Fermière</b>		
Abonnement Annuel Compteur 12 à 25 mm	<b>21,77</b>	<b>21,52</b>
Consommation 120 m <sup>3</sup>	<b>32,50</b>	<b>32,44</b>
<b>Prix moyen du m<sup>3</sup> HT Hors redevances</b>		
	<b>1,28</b>	<b>1,29</b>
Facture Eau Potable HT Hors Redevances	<b>153,82</b>	<b>154,59</b>
Facture Eau Potable TTC Hors Redevances	<b>162,28</b>	<b>163,09</b>
<b>Prix moyen du m<sup>3</sup> TTC hors redevances</b>		
	<b>1,35</b>	<b>1,36</b>
<b>Agence de l'Eau</b>		
Redevance Prélèvement	<b>10,56</b>	<b>10,56</b>
Redevance Pollution	<b>43,44</b>	<b>45,00</b>
Facture Eau Potable HT	207,28	210,15
<b>Facture Eau Potable TTC</b>	<b>218,69</b>	<b>221,71</b>
<b>Prix moyen du m<sup>3</sup> TTC</b>	<b>1,82</b>	<b>1,85</b>

#### Fréquence de relève et de facturation

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle

Les volumes consommés sont relevés annuellement. La période de relève s'étend de janvier à avril. La facture est envoyée fin avril.

La facture de fin d'année est « estimative ».

# Le budget

## Recettes d'exploitation liées à la vente d'eau

### Recettes de la collectivité

TOTAL RECETTES DU SYNDICAT (toutes ventes d'eau) : 2 387 683,01 € HT

SURTAXE Nantaise des Eaux Services	
12/02/2013	202 863,85
21/06/2013	1 136 175,38
09/09/2013	235 822,02
03/12/2013	636 215,74
<b>TOTAL</b>	<b>2 211 076,99</b>

SITPA (Montants reversés en 2013)		
Date Émission Titre	Consommation (m <sup>3</sup> )	Part Syndicale € HT
10/01/2013	55330	13893,87
12/02/2013	66960	14118,81
07/03/2013	62430	15934,59
17/04/2013	57330	15817,31
14/05/2013	59470	14677,75
11/06/2013	64790	15162,27
03/07/2013	17410	16350,96
12/08/2013	65760	5766,14
16/09/2013	58620	16545,10
08/10/2013	66260	14999,67
14/11/2013	63750	16982,20
09/12/2013	36300	16357,35
	<b>674 410 m<sup>3</sup></b>	<b>176 606,02 €</b>

### Recettes de l'exploitant

	2009	2010	2011	2012	2013
Recettes NDES	932 572,95 €	950 933,01	1 003 997,52	1 058 630,97	1 065 175
Autre produit	409 500,91 €	492 601,34	445 076	496 739,76	362 162,12

## Reversements Agence de l'Eau

	2011	2012	2013
Lutte contre la pollution	596 701,11	730 164,50	698 964,29
Préservation des ressources	242 824,61	269 494,24	260 362,72
TOTAL	839 525,72	999 658,74	959 327,01

## Encours de la dette

Capital restant du au 1 <sup>er</sup> janvier 2013	4 057 637,99 €
Capital restant du au 1 <sup>er</sup> janvier 2014	3 769 069,34 €
Nombre d'emprunts en 2013	13
Annuité de l'exercice 2013	458 075,43 €
Annuité de l'exercice 2014	435 006,77 €

## Liste des travaux réalisés et montants financiers correspondants.

	Opérations / chantiers	Montants en € HT
041	Renforcement réseau et réfection branchement programme 2009	84,38
044	Sécurisation	61 626,42
046	Compteurs de sectorisation 2010	80
049	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2010	104 757,99
050	Branchements plombs 2010	30 025,25
054	Rebouchage station de pompage de Rethonvillers	84,38
056	Aménagement du terrain à Chaulnes	154,38
057	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2011	342 491,69
060	Maillage Misery - Fresnes Mazancourt	14 943,21
062	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2012	322 007,05
065	Renforcement de Réseaux & Extensions, Réfection de Branchements 2013	229 100,82
<b>TOTAL en € HT</b>		<b>1 105 355,57</b>

# ANNEXES

- Délibérations sur le Prix de l'Eau 2013
- Compte administratif 2013
- Info-factures établies par l'ARS
- Note d'information de l'Agence de l'Eau Artois Picardie
- Liste des communes
- Intervenants

Envoyé en préfecture le 19/12/2013  
Reçu en préfecture le 19/12/2013  
Affiché le **19 DEC. 2013**

Page: 107

Délibération n°2013/29

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'EAU POTABLE  
DU SANTERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2013

*Comité Syndical réuni sans obligation de quorum, suite à reconvoction après Comité du 12 décembre 2013 non tenu faute de quorum atteint Art. L.2121-17 du CGCT.*

**SESSION du 18 décembre 2013**  
**Date de convocation : 13 décembre 2013**

L'an deux mille TREIZE, le dix huit décembre, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle Saint Didier de CHAULNES, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents les membres désignés : **Mmes. et Mrs.** RUBIN Liliane, PRUD'HOMME Jean-Michel, CADET Benoit, FRANCOIS Gérard, CHEVAL Philippe, CARRIERE Jean-Pierre, PITAVY Jean-Pierre, GRIFFON Patrice, MANNENS Daniel, LINEATTE Thierry, BALLUET Olivier, PIERRE Marlène, SIMAR Micheline, NORMAND Aline, LANCKRIET Yves, TESSIER Cécile, VANGHELUE Pascale, WALBROU Jean-Claude, HANOCQ Michel, DUVAUCHELLE André, GONTARCZYCK Bruno, SMESMAN Robert, DELENCLOS Jean, LE ROY André, SCHERPEREEL Pierre, PAUTRE Jean-Marie, LEFEVRE Philippe, PARAIN Hervé, ROBIT Denis, BRETEZ Michel, CAREEL Edgar, DAMAY Guy, LELEU Joël, BOURSE Philippe.

La séance étant ouverte :

**OBJET : PRIX DE VENTE DE L'EAU 2014**

**Monsieur le Président informe** l'Assemblée que le prix de vente de l'eau proposé pour 2014 se définit comme suit pour **LA PART SYNDICALE** :

Abonnement annuel au service :

Compteur diamètre 12 à 25 mm = 18 € HT  
30 et 40 mm = 69 € HT  
50 mm et plus = 380 € HT

Consommation : tarif unique : 0,6886 € HT/m<sup>3</sup>

Envoyé en préfecture le 19/12/2013  
Reçu en préfecture le 19/12/2013  
Affiché le **19 DEC. 2013**

Page: 108

**Délibération n°2013/29**

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'EAU POTABLE  
DU SANTERRE

Redevance Agence de l'Eau (prélèvement de la ressource) : 0,088 €  
HT/m<sup>3</sup>

**Après en avoir délibéré,**

**Le Comité Syndical accepte l'unanimité le prix de vente de l'eau ainsi proposée et autorise le Président à appliquer ce prix au 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

<b>Membres en exercice</b>	<b>83</b>	<b>Votants :</b>	<b>34</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>	<b>Pour :</b>	<b>34</b>
<b>Absents :</b>	<b>49</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
		<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Le Président,

Philippe CHEVAL



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 19 décembre 2013 et transmission par voie dématérialisée le 19 décembre 2013.  
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'EAU POTABLE  
DU SANTERRE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2013**

---

*Comité Syndical réuni sans obligation de quorum, suite à reconvoction après Comité du 12 décembre 2013 non tenu faute de quorum atteint Art. L.2121-17 du CGCT.*

---

**SESSION du 18 décembre 2013  
Date de convocation : 13 décembre 2013**

L'an deux mille TREIZE, le dix huit décembre, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle Saint Didier de CHAULNES, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents les membres désignés : **Mmes. et Mrs.** RUBIN Lillane, PRUD'HOMME Jean-Michel, CADET Benoit, FRANCOIS Gérard, CHEVAL Philippe, CARRIERE Jean-Pierre, PITAVY Jean-Pierre, GRIFFON Patrice, MANNENS Daniel, LINEATTE Thierry, BALLUET Olivier, PIERRE Marlène, SIMAR Micheline, NORMAND Aline, LANCKRIET Yves, TESSIER Cécile, VANGHELUE Pascale, WALBROU Jean-Claude, HANOCQ Michel, DUVAUCHELLE André, GONTARCZYCK Bruno, SMESMAN Robert, DELENCLOS Jean, LE ROY André, SCHERPEREEL Pierre, PAUTRE Jean-Marie, LEFEVRE Philippe, PARAIN Hervé, ROBIT Denis, BRETEZ Michel, CAREEL Edgar, DAMAY Guy, LELEU Joël, BOURSE Philippe.

La séance étant ouverte :

**OBJET : PRIX DE L'EAU AUX BORNES DU  
PUISAGE 2014**

**Le Président propose à l'Assemblée que le prix de vente de l'eau aux bornes de puisage soit fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2014 à :**

**-Part Syndicale : 0,5916 € HT/m<sup>3</sup>**

**-Redevance pour la Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau Artois Picardie) : 0,088 € HT/m<sup>3</sup>.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2013  
Reçu en préfecture le 19/12/2013  
Affiché le 19 DEC. 2013

Page: 110

Délibération n°2013/30

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'EAU POTABLE  
DU SANTERRE

Le tarif fermier est indexé suivant la formule de révision contractuelle prévue au contrat d'affermage.

**Après en avoir délibéré,**

**L'Assemblée accepte à l'unanimité le prix de vente de l'eau aux bornes de puisage proposé (Part Syndicale et Redevance Préservation des Ressources) et autorise le Président à appliquer ce prix à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014.**

<b>Membres en exercice</b>	<b>83</b>	<b>Votants :</b>	<b>34</b>
<b>Présents :</b>	<b>34</b>	<b>Pour :</b>	<b>34</b>
<b>Absents :</b>	<b>49</b>	<b>Contre :</b>	<b>0</b>
		<b>Abstention :</b>	<b>0</b>

Pour extrait conforme  
Le Président,



Philippe CHEVAL



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 19 décembre 2013 et transmission par voie dématérialisée le 19 décembre 2013.  
Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 12/03/2014  
Reçu en préfecture le 12/03/2014  
Affiché le **12 MARS 2014**

Page: 3

Délibération n°2014/02

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'EAU POTABLE  
DU SANTERRE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE DU SYNDICAT POUR L'ANNEE 2014

**SESSION du 10 mars 2014**

**Date de la convocation : le 21 février 2014**

L'an deux mille QUATORZE, le dix mars, les membres du Comité du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du SANTERRE se sont réunis en la Salle des fêtes de CAIX, sous la présidence de Monsieur Philippe CHEVAL.

Etaient présents les membres désignés : **Mmes et Mrs** RUBIN Liliane, FRANCOIS Gérard, CLOUET Pierre, LEROY Yves, CARRIERE Jean-Pierre, GRAUX Pierre, MANNENS Daniel, FORET Morgane, VAN DEN BOSSCHE Anne-Marie, HERON Daniel, PIERRE Marlène, FLECHELLE Claude, SIMAR Micheline, NORMAND Aline, TESSIER Cécile, LEFAUX Bruno, DARRAS Robert, REVAUX Philippe, VANGHELUE Pascale, HALLU Geoffrey, WALBROU Jean-Claude, GILLON Nicole, CAFFIN Cyrille, HANOCQ Michel, DUVAUCHELLE André, RENONCOURT Maurice, GONTARCZYCK Bruno, PICARD Alain, SMESMAN Robert, DELENCLOS Jean, BOURDON Jean-Marie, LE ROY André, SCHERPEREEL Pierre, LEFEVRE Philippe, ANJUBAULT Dominique, PARAIN Hervé, ROBIT Denis, BODART Sébastien, SARRAGOSSE Raymond, CAREEL Edgar, DAMAY Guy, LELEU Joël, BOURSE Philippe.

La séance étant ouverte :

## **OBJET : Compte Administratif 2013**

***Les membres du Comité Syndical,***

Après avoir entendu le rapport du Président,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121-21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de gestion,

Envoyé en préfecture le 12/03/2014  
Reçu en préfecture le 12/03/2014  
Affiché le **12 MARS 2014**

Page: 4

## Délibération n°2014/02

SYNDICAT INTERCOMMUNAL  
D'EAU POTABLE  
DU SANTERRE

Considérant que, Monsieur Denis ROBIT a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif,  
Considérant que Monsieur le Président, s'est retiré pour laisser la présidence à Monsieur Denis ROBIT pour le vote du Compte Administratif,  
Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2013 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
Vu le Compte de Gestion de l'exercice 2013 dressé par le Comptable Assignataire,

*Après avoir délibéré,*

- **APPROUVENT à l'unanimité le Compte Administratif 2013** faisant ressortir un excédent d'exploitation de 658 296,54 € et un excédent d'investissement de 259 268,40 € soit un excédent global de clôture de 917 564,94 €

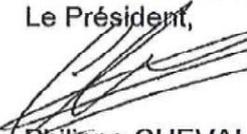
- **CONSTATENT les identités de valeurs avec les Indications du Compte de Gestion,**

- **ARRETENT les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;**

<i>Membres en exercice</i>	83	<i>Votants :</i>	43
<i>Présents :</i>	43	<i>Pour :</i>	43
<i>Absents :</i>	40	<i>Contre :</i>	0
		<i>Abstention :</i>	0

Pour extrait conforme  
Le Président,

Philippe CHEVAL



Délibération rendue exécutoire par publication à compter du 12 mars 2014 et transmission par voie dématérialisée le 12 mars 2014.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

## COMPTE ADMINISTRATIF 2013

### Exploitation- Recettes

Chap.	Désignation du Chapitre	Article	Désignation	Budget Total 2013	Inscriptions budgétaires au chapitre	Compte Administratif 2013	CA 2013 au chapitre
013	Atténuation de charges	6 419	Remboursement sur rémunérations du personnel	30 000	31 400,00	40 888,73	42 628,26
		6 459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	1 400		1 739,53	
70	Ventes d'eau	7 011	Vente d'eau (redevance comprise)	2 150 000	2 150 000,00	2 387 683,01	2 387 683,01
74	Subventions d'exploitation	748	Subventions d'exploitation	25 000	25 000,00	62 248,29	62 248,29
76	Autres Produits de Gestion courante	752	Revenus des Immeubles (redevances antennes )	42 000	42 000,00	43 378,37	43 381,31
		758	Produits divers de gestion courante	0		2,94	
78	Produits financiers	768	Autres produits financiers	50	50,00	51,44	51,44
77	Produits exceptionnels	773	Mandats annulés (sur exercice antérieur)	500	1 500,00	466,66	21 108,27
		7 711	Dédits et pénalités perçues	0		19 606,72	
		7 718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion			50,00	
		778	Autres produits exceptionnels	900		934,89	
		775	Produits des cessions d'élément d'actif	100		50,00	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	777	Quote part de subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice	110 000	110 000,00	99 504,36	99 504,36
R 002		002	Excédent d'exploitation N-1 reporté	318 934,51	318 934,51		
<b>total</b>				<b>2 678 884,51</b>	<b>2 678 884,51</b>	<b>2 656 604,94</b>	<b>2 656 604,94</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2013

### Exploitation- Dépenses

Chap.	Désignation du Chapitre	Article	Désignation	Budget Total 2013	Inscriptions budgétaires au chapitre	Compte Administratif 2013	CA 2013 au chapitre
011	Charges à caractère général	6 061	Fournitures non stockables (électricité, eau, gaz)	180 000,00	712 200,00	164 737,20	592 123,22
		6 063	Fourniture d'entretien et petit équipement	8 000,00		8 790,35	
		6 064	Fournitures administratives	2 200,00		1 729,09	
		6 065	Carburant	7 500,00		6 588,36	
		6 068	Autres matières et fournitures (chloro)	9 000,00		6 956,00	
		613	Locations, droits de passage et servitudes diverses	4 500,00		4 951,11	
		615	Entretien et réparation	62 500,00		54 225,78	
		616	Primes d'assurances	90 000,00		86 062,49	
		618	Divers	32 000,00		42 526,86	
		622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	19 000,00		6 984,58	
		623	Publicité, publication et relations publiques	3 500,00		2 496,24	
		625	Déplacements, missions, réceptions	3 200,00		2 865,74	
		626	Frais postaux et téléphone	15 000,00		14 664,37	
		627	Services bancaires et assimilés	400,00		271,35	
		628	Impôts	400,00		357,00	
		6 278	Autres taxes et redevances	275 000,00		185 877,71	
023		023	<i>"recettes - charges" à reporter en investissement</i>	502 184,51	502 184,51		
012	Charges personnel et frais assimilés	6 410	Rémunération du personnel	235 000	342 500,00	221 324,67	314 835,59
		6 450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	100 000		88 017,59	
		6 47	Autres charges sociales	7 500		5 493,13	
66	Autres charges de gestion courante	653	Indemnité et frais de mission et de formation des élus	19 000	20 500,00	16 310,35	17 755,28
		658	Charges diverses gestion courante	1 500		1 444,93	
66	Charges financières	66 111	Intérêts des emprunts et dettes réglés à l'échéance	172 000	182 000,00	169 506,78	163 624,18
		66 112	Intérêts - rattachement des ICNE	10 000		-5 882,60	
		668	Autres charges financières	0		0,00	
67	Charges exceptionnelles	6 742	Dotation au SMVA	35 000	35 000,00	35 000,00	35 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	675	Valeur comptable des éléments d'actif cédés	0	884 500,00	1,00	874 970,13
		6 811	Dotation aux amortissements	884 500		874 969,13	
<b>Total</b>				<b>2 678 884,51</b>	<b>2 678 884,51</b>	<b>1 998 308,40</b>	<b>1 998 308,40</b>

## COMPTE ADMINISTRATIF 2013

### Investissement- Recettes

Chap.	Designation du Chapitre	Article	Designation	Budget Total 2013	Inscriptions budgétaires au chapitre	Compte Administratif 2013	CA 2013 au chapitre
10	Dotations, fonds divers de réserve	1 068	Autres Réserves (Crédits de reports)	400 000	400 000,00	400 000,00	400 000,00
13	Subventions d'investissement	131	Subventions d'équipements	1 090 482	1 090 482,00	509 666,73	509 666,73
16	Emprunts et dettes assimilées	1 641	Emprunts en euros	1 372 099,46	1 372 099,46	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	203	Frais d'études, de R&D et frais d'insertion	0	0,00	1 518,74	1 518,74
21	Immobilisations corporelles	2 156	Matériel spécifique d'exploitation (TVA)	5 700	5 700,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 315	Install., matériel et outill. technique (TVA)	254 000	274 000,00	199 344,16	213 216,73
		238	Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations corporelles	20 000		13 872,57	
27	Autres immobilisations financières	2 762	Créances sur transfert de droits à déductions de T.V.A	654 700	654 700,00	168 530,95	168 530,95
021	Virement de la section de fonctionnement	021	Autofinancement complémentaire (report du 023)	502 184,51	502 184,51		
040	Opérations d'ordre entre sections	203	Frais d'études, de R&D et frais d'insertion	0	884 500,00	0,00	874 570,13
		218	Autres immobilisations incorporelles	0		1,00	
		2 803	Frais d'études, de R&D et frais d'insertion	19 000		18 653,00	
		2 805	Concession et droits similaires	6 000		5 980,58	
		2 808	Autres immo. incorporelles	0		0,00	
		2 812	Agencements, aménagements de terrain	5 500		5 387,00	
		2 813	Constructions	22 000		20 578,57	
		28 156	Matériel spécifique d'exploitation (TVA)	60 000		56 266,35	
		28 158	Autres amortissements. instal mat.	712 000		710 091,24	
		2 818	Autres amortissement des immos corporelles	60 000		57 611,39	
041	Opérations patrimoniales	203	Frais d'études, de R&D et frai.	2 000	2 000,00	665,28	665,28
001		001	Report	202 584,03	202 584,03		
<b>total</b>				<b>5 478 250,00</b>	<b>5 478 250,00</b>	<b>2 168 568,56</b>	<b>2 168 568,56</b>

### Investissement - Dépenses

Chap.	Designation du Chapitre	Article	Designation	Budget Total 2013	Inscriptions budgétaires au chapitre	Compte Administratif 2013	CA 2013 au chapitre
20	Immobilisations incorporelles	203	Frais d'études, de recherches et développement et frai	140 000	160 000,00	23 462,50	33 177,50
		2 051	Concessions et droits assimilés	20 000		9 715,00	
21	Immobilisations corporelles	211	Terrains	500	171 700,00	0,00	36 402,50
		213	Constructions	27 400		5 857,00	
		2 156	Matériel spécifique d'exploitation (TTC)	80 000		54 436,03	
		218	Autres immobilisations corporelles	63 800		36 109,47	
23	Immobilisations en cours	2 313	Constructions en cours	43 500,00	4 072 850,00	43 289,65	1 215 486,78
		2 315	Travaux (TTC)	3 979 350		1 109 659,22	
		238	Avances et acomptes versés sur commande d'immobilisations corporelles	50 000		62 337,91	
27	Autres immobilisations financières	2 762	Créances sur transfert de droits à déductions de T.V.A	654 700	654 700,00	168 530,95	168 530,95
16	Emprunts et dettes assimilées	1 641	Emprunt en euro	300 000	307 000,00	288 568,65	295 532,79
		167	Emprunts et dettes assortis de conditions particulières	7 000		6 964,14	
040	Opérations d'ordre entre sections	1 381	Subventions d'équipement	110 000	110 000,00	99 504,36	99 504,36
		2 156	Matériel spécifique d'exploitation	0			
		2 158	Autres installations et mat industriels	0			
041	Opérations patrimoniales	213	Constructions	0,00	2 000,00	173,38	665,28
		2 156	Matériel spécifique d'exploitation	0		168,76	
		2 158	Autres	2 000		323,14	
<b>total</b>				<b>5 478 250,00</b>	<b>5 478 250,00</b>	<b>1 909 300,16</b>	<b>1 909 300,16</b>



52 rue Daire - 80007 Amiens  
03 22 570 070

## La qualité de votre eau en 2013

**Communes de :** Ablaincourt-Pressoir, Assevillers, Barleux, Belloy en Santerre, Bemy en Santerre, Bothencourt sur Somme, Chaulnes, Chuignes, Dompierre-Becquincourt, Epenancourt, Estrées-Deniécourt, Eterpigny, Fay, Flaucourt, Fontaines-Cappy, Foucaucourt-en-Santerre, Fresnes-Mazancourt, Frise, Herbécourt, Hyencourt le Grand, Licourt, Libons, Marchepot, Misery, Morchain, Omiecourt, Pargny, Pertain, Potte, Puzeaux, Soyecourt, Vermandovillers

### L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de MORCHAIN.



### Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la NANTAISE DES EAUX.

### Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2013, 47 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



### Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée.</p> <p>La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
<b>PESTICIDES</b>	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber.</p> <p>La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé.</p> <p>Des traces de pesticides (atrazine) ont été détectées au champ captant de Morchain sans dépasser les valeurs réglementaires.</p> <p>Valeur max : atrazine : 0,03µg/l</p>
<b>NITRATES</b>	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 26,2 mg/L</p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium.</p> <p>L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p>Teneur moyenne : 35,3 °F</p> <p>Eau très dure</p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.</p> <p>La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 0,23 mg/L</p> <p>Eau peu fluorée</p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p> <p>Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous.</p> <p>Valeur trouvée : 8,6µg/l</p>

### CONCLUSION SANITAIRE

**Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.**

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

## La qualité de votre eau en 2013

**Communes de : Bayonvillers, Cachy, Cayeux en Santerre, Gentelles, Guillaucourt, Le Hamel, Harbonnières, Ignaucourt, Lamotte-Warfusée, Marcelcave, Villers Bretonneux, Wiencourt l'Equipée**

### L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.



### Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la NANTAISE DES EAUX.

### Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.  
En 2013, 31 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



### Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</p>
<b>PESTICIDES</b>	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspects d'avoir des effets sur la santé. Des traces de pesticides (atrazine, bentazone, oxadixyl et lenacil) ont été détectées au champ captant de Caix sans dépasser les valeurs réglementaires.</p> <p>           Valeur max : bentazone : 0,07µg/l      Atrazine : 0,02µg/l                              Oxadixyl : 0,09µg/l        Lenacil : 0,02µg/l         </p>
<b>NITRATES</b>	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 45 mg/L.</p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35 °F.</p> <p>Teneur moyenne : 40 °F Eau très dure.</p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p>Teneur moyenne : 0,23 mg/L Eau peu fluorée</p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...). Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. Valeur trouvée : 8,6µg/l</p>

### CONCLUSION SANITAIRE

**Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.**

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'ANSES préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

## La qualité de votre eau en 2013

**Communes de :** Arvillers, Beaucourt en Santerre, Beaufort en Santerre, Bouchoir, Folles, Fresnoy-en-Chaussée, Hangest en Santerre, Mézières en Santerre, Moreuil, Morisel, Le Plessier Rozainvillers, Le Quesnel, Rouvroy en Santerre, Villers aux Érables, Vréty, Warvillers

### L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.



### Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la NANTAISE DES EAUX.

### Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.  
En 2013, 26 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



### Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée. La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution. <b>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</b></p>
<b>PESTICIDES</b>	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont susceptibles d'avoir des effets sur la santé. <b>Des traces de pesticides (bentazone) ont été détectées au champ captant de Caix sans dépasser la valeur réglementaire.</b> <b>Valeur max : bentazone 0,02µg/l</b></p>
<b>NITRATES</b>	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles. La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L. <b>Teneur moyenne : 27,1 mg/L</b></p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F. <b>Teneur moyenne : 35,2 °F</b> <b>Eau très dure</b></p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L. <b>Teneur moyenne : 0,24 mg/L</b> <b>Eau peu fluorée.</b></p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...) Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. <b>Valeur : 7,3µg/l</b></p>

### CONCLUSION SANITAIRE

**Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.**

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

## La qualité de votre eau en 2013

**Communes de : Caix, Chilly, Fouquescourt, Framerville-Rainecourt, Hallu, Herleville, Maucourt, Meharicourt, Mericourt-sur-Somme, Proyart, Punchy, Rosières en Santerre, Vauvillers**

### L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par des captages situés sur la commune de CAIX.



### Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la NANTAISE DES EAUX.

### Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie. En 2013, 31 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



### Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée.</p> <p>La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p><b>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</b></p>
<b>PESTICIDES</b>	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désherber. La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé.</p> <p><b>Des traces de pesticides (oxadixyl) ont été détectées au champ captant de Caix, avec un dépassement de la limite de qualité relevée au réservoir de Caix le 16/05/13. Un nouveau contrôle n'a pas permis de confirmer ce dépassement.</b></p> <p>Valeur max : Oxadixyl : 0.12 µg/l</p>
<b>NITRATES</b>	<p>L'exces de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.</p> <p><b>Teneur moyenne : 35.8 mg/L</b></p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium. L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 26 et 35°F.</p> <p><b>Teneur moyenne : 31.6 °F</b> <b>Eau très dure</b></p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. La valeur limite à ne pas dépasser est de 1.5 mg/L.</p> <p><b>Teneur moyenne : 0.17 mg/L</b> <b>Eau peu fluorée</b></p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p> <p>Pour contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous. <b>Valeur: 7.85 µg/l</b></p>

### CONCLUSION SANITAIRE

**Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.**

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

## La qualité de votre eau en 2013

**Communes de : Billancourt, Breuil, Languevoisin-Quiquery, Mesnil Saint Nicaise, Nesle, Rouy le Grand, Rouy le Petit, Potte, Rethovillers, Marche-Allouarde**

### L'origine de l'eau

Votre réseau est alimenté en eau potable par un captage situé sur la commune de POTTE.



### Exploitation du réseau

Vous faites partie du syndicat du SANTERRE, qui a confié l'exploitation du réseau à la NANTAISE DES EAUX.

### Le contrôle sanitaire

Le contrôle sanitaire réglementaire des eaux d'alimentation est exercé par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

En 2013, 21 prélèvements ont été réalisés sur la station de traitement et sur le réseau de distribution.



### Astuces

Après plusieurs jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la consommer.

<b>BACTERIOLOGIE</b>	<p>Une recherche de bactéries pathogènes est effectuée.</p> <p>La présence de ces bactéries dans l'eau révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, soit en cours de distribution.</p> <p><b>Résultats d'analyses : 100% des analyses sont conformes.</b></p>
<b>PESTICIDES</b>	<p>Les pesticides sont des substances chimiques utilisées pour protéger les récoltes ou pour désinfecter.</p> <p>La teneur ne doit pas dépasser 0,10 µg/l pour chaque molécule. En effet, même à très faible dose, les pesticides sont suspectés d'avoir des effets sur la santé.</p> <p><b>Des traces de pesticides (atrazine) ont été détectées au champ captant de Potte sans dépasser la valeur réglementaire.</b></p> <p><b>Valeur max : atrazine 0,06µg/l</b></p>
<b>NITRATES</b>	<p>L'excès de nitrates dans l'eau peut provenir de la décomposition de matières végétales ou animales, d'engrais utilisés en agriculture, du fumier, d'eaux usées domestiques et industrielles, des précipitations ou de formations géologiques renfermant des composés azotés solubles.</p> <p>La teneur à ne pas dépasser est de 50mg/L.</p> <p><b>Teneur moyenne : 29,2 mg/L</b></p>
<b>DURETE (ou TH)</b>	<p>La dureté exprime dans cette unité la teneur de l'eau en calcium et magnésium.</p> <p>L'eau est fortement calcaire lorsque sa teneur est entre 25 et 35°F.</p> <p><b>Teneur moyenne : 37 °F</b></p> <p><b>Eau très dure</b></p>
<b>FLUOR</b>	<p>Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau.</p> <p>La valeur limite à ne pas dépasser est de 1,5 mg/L.</p> <p><b>Teneur moyenne : 0,25 mg/L</b></p> <p><b>Eau peu fluorée</b></p>
<b>AUTRES PARAMETRES</b>	<p>Tous les résultats des analyses pour les autres paramètres du contrôle sanitaire sont conformes aux valeurs limites réglementaires (métaux, solvants chlorés, ...)</p> <p>Par contre une recherche supplémentaire a révélé une présence de perchlorates à un taux supérieur aux recommandations de l'ANSES dont les préconisations sont rappelées ci-dessous.</p> <p><b>Valeur: 12,8µg/l</b></p>

### CONCLUSION SANITAIRE

**Eau de bonne qualité bactériologique et de qualité physico-chimique conforme à la réglementation.**

Toutefois en raison de la présence de perchlorates à votre ressource en concentration comprise entre 4 et 15 µg/l, l'Anses préconise de ne pas préparer de biberons avec l'eau du robinet pour les nourrissons de moins de 6 mois.

## LA SIGNIFICATION DES PARAMETRES

**LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE :** Elle est évaluée par la recherche régulière de bactéries dont la présence dans l'eau de consommation révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource soit en cours de transport. Une absence de traitement, un dysfonctionnement momentané des installations de traitement d'eau ou une insuffisance d'entretien des ouvrages peuvent être à l'origine des résultats non conformes.

### LE CONTROLE SANITAIRE DES EAUX D'ALIMENTATION

Le contrôle sanitaire est confié au service santé-environnement de l'Agence Régionale de Santé.

Les analyses sont réalisées par des laboratoires agréés pour le contrôle sanitaire des eaux (le laboratoire Départemental d'analyses et de recherches de l'Aisne à Laon et le laboratoire CARSO à Lyon).

Le nombre d'analyses effectuées dépend du nombre d'habitants desservis. Les prélèvements sont réalisés à la ressource, à la production (en sortie de station de traitement) et sur le réseau de distribution.

**LA DURETE:** La dureté représente le calcium et le magnésium présents naturellement dans l'eau de la ressource. Elle est sans incidence sur la santé.

**LES NITRATES :** Le nitrate est un élément fertilisant présent naturellement dans les eaux ; les apports excessifs ou mal maîtrisés d'engrais provoquent une augmentation des nitrates dans les ressources.

Le respect de la valeur limite de 50 mg par litre pour les eaux de consommation permet d'assurer la protection des nourissons et des femmes enceintes alimentés avec l'eau du robinet.

**LES PESTICIDES :** La présence de pesticides dans les ressources provient d'une mauvaise maîtrise des produits utilisés pour protéger les récoltes ou pour désherber.

Certains pesticides ont des effets ou sont suspectés d'avoir des effets sur la santé lorsqu'ils sont consommés pendant toute une vie. Par précaution, la valeur réglementaire, très faible, est inférieure au seuil de toxicité connue.

**LE FLUOR :** Le fluor est un oligo-élément présent naturellement dans l'eau. Des doses modérées sont bénéfiques pour la santé. Une valeur limite réglementaire de 1,5 mg par litre a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (trace sur l'émail des dents).

Lorsque l'eau est peu fluorée, une prévention optimale de la carie dentaire passe par un apport complémentaire de cet élément (sel fluoré, dentifrice fluoré, comprimés...)

## RECOMMANDATIONS SANITAIRES

### Pour préserver la qualité de votre eau :

- ✓ Après quelques jours d'absence, purgez vos conduites avant consommation.
- ✓ Consommez exclusivement l'eau du réseau d'eau froide. Si vous la conservez, conservez la au froid, pas plus de 24h, dans un récipient fermé.
- ✓ Les traitements complémentaires (adoucisseurs, "purificateurs",...) sont sans intérêt pour la santé sur le réseau d'eau froide utilisé pour la consommation, voire même dangereux. Ils peuvent accélérer la dissolution des métaux des conduites, ou devenir des foyers de développement microbien lorsque leur entretien est mal assuré. Ils sont aussi déconseillés car participant à l'augmentation de la consommation journalière en sel. Ces éventuels traitements complémentaires sont à réserver exclusivement aux eaux chaudes sanitaires.

### Le plomb d'origine hydrique :

L'eau, à la sortie de l'usine de production, ne contient pas de plomb. Cependant, des branchements publics ou des canalisations d'immeubles anciens en plomb peuvent la dégrader au cours de son transport.

Aussi est-il vivement conseillé de remplacer les anciennes conduites en plomb et, en attendant, de laisser s'écouler l'eau avant de la consommer.

Un recensement des branchements a été réalisé par le responsable de la distribution, les résultats sont mis à la disposition du public.

### Perchlorates :

Les divers sels de perchlorates peuvent être utilisés dans de nombreuses applications industrielles et dans les domaines militaires et de l'aérospatiale.

Ils interfèrent avec le processus d'incorporation de l'iode par la thyroïde et peuvent induire une baisse de la synthèse des hormones thyroïdiennes.

Ils ne sont ni cancérigènes ni mutagènes. Ils ont un effet biologique, mais pas d'effet clinique. Ils ne s'accumulent pas dans l'organisme et leurs effets sont réversibles.

## POUR PLUS D'INFORMATIONS...

Les résultats d'analyses du contrôle sanitaire sont régulièrement adressés à la Mairie de votre commune où ils sont affichés. De même, vous pouvez y consulter un rapport annuel détaillé établi chaque année par l'Agence Régionale de Santé de Picardie.

*Cette fiche, destinée aux abonnés du service public de distribution d'eau, peut être reproduite sans suppression, ni ajout. Elle peut être affichée dans les immeubles collectifs.*

Liste des Communes membres du SIEP du Santerre

	COMMUNE MEMBRE	DÉLIBÉRATION
1	ABLAINCOURT-PRESSOIR	15/12/2000
2	ARVILLERS	01/12/2000
3	ASSEVILLERS	15/12/2000
4	BARLEUX	29/11/2000
5	BAYONVILLERS	02/01/2001
6	BEAUCOURT-EN-SANTERRE	02/02/2001
7	BEAUFORT-EN-SANTERRE	15/01/2001
8	BELLOY-EN-SANTERRE	23/11/2000
9	BERNY-EN-SANTERRE	01/12/2000
10	BETHENCOURT-SUR-SOMME	26/10/2000
11	BILLANCOURT	08/12/2000
12	BOUCHOIR	16/01/2001
13	BREUIL	12/01/2001
14	CACHY	12/01/2001
15	CAIX	07/11/2000
16	CAYEUX-IGNAUCOURT	18/09/2000
17	CHAULNES	24/11/2000
18	CHILLY	21/12/2000
19	CHUIGNES	15/12/2000
20	DOMPIERRE BECQUINCOURT	22/12/2000
21	EPENANCOURT	25/01/2001
22	ESTREES-DENIECOURT	24/11/2000
23	ETERPIGNY	11/12/2000
24	FAY	23/11/2000
25	FLAUCOURT	23/11/2000
26	FOLIES	12/12/2000
27	FONTAINE-LES-CAPPY	21/12/2000
28	FOUCAUCOURT-EN-SANTERRE	28/11/2000
29	FOUQUESCOURT	09/12/2000
30	FRAMERVILLE RAINECOURT	18/12/2000
31	FRESNES-MAZANCOURT	05/12/2000
32	FRESNOY -EN-CHAUSSEE	08/12/2000
33	FRISE	24/11/2000
34	GENTELLES	08/12/2000
35	GUILLAUCOURT	30/11/2000
36	HALLU	21/12/2000
37	HANGEST-EN-SANTERRE	08/12/2000
38	HARBONNIERES	08/12/2000
39	HERBECOURT	22/12/2000
40	HERLEVILLE	30/11/2000

	<b>COMMUNES MEMBRES</b>	<b>DÉLIBÉRATIONS</b>
42	IGNAUCOURT	19/12/2000
43	LAMOTTE-WARFUSEE	01/12/2000
44	LANGUEVOISIN QUIQUERY	05/12/2000
45	LE HAMEL	29/12/2000
46	LE PLESSIER ROZAINVILLERS	27/11/2000
47	LE QUESNEL	15/12/2000
48	LICOURT	27/12/2000
49	LIHONS	16/02/2001
50	MARCHE ALLOUARDE	29/09/2003
51	MARCELCAVE	24/11/2000
52	MARCHELEPOT	14/12/2000
53	MAUCOURT	27/11/2000
54	MEHARICOURT	08/12/2000
55	MERICOURT-SUR-SOMME	24/11/2000
56	MESNIL-SAINT-NICAISE	11/12/2000
57	MEZIERES-EN-SANTERRE	12/01/2001
58	MISERY	19/01/2001
59	MORCHAIN	10/01/2001
60	MOREUIL	08/12/2000
61	MORISEL	24/11/2000
62	NESLE	06/02/2001
63	OMIECOURT-HYENCOURT-LE-PETIT	03/11/2000
64	PARGNY	15/12/2000
65	PERTAIN	05/01/2001
66	POTTE	22/01/2001
67	PROYART	18/12/2000
68	PUNCHY	23/01/2001
69	PUZEAUX	18/12/2000
70	RETHONVILLERS	23/10/2003
71	ROSIERES-EN-SANTERRE	17/11/2000
72	ROUVROY-EN-SANTERRE	15/12/2000
73	ROUY-LE-GRAND	12/09/2000
74	ROUY-LE-PETIT	19/12/2000
75	SOYECOURT	28/11/2000
76	VAUVILLERS	19/12/2000
77	VERMANDOVILLERS	20/12/2000
78	VILLERS-AUX-ERABLES	04/12/2000
79	VILLERS-BRETONNEUX	26/12/2000
80	VILLERS-CARBONNEL	15/12/2000
81	VRELY	12/12/2000
82	WARVILLERS	03/11/2000
83	WIENCOURT-L'EQUIPEE	12/12/2000

## Intervenants

### Collectivité responsable de la production d'eau potable

#### SIEP du Santerre

##### Nom des contacts :

Président : Philippe CHEVAL

Directrice : Sandrine PETIT

Responsable des services techniques : Olivier HARLAY

Adresse : 1 rue d'Assel 80170 ROSIERES EN SANTERRE

Téléphone : 03 22 88 45 27 Fax : 03 22 88 93 15

### Exploitant

#### NANTAISE DES EAUX SERVICES

##### Nom du contact :

Responsable de zone : Mickael ROY

Adresse : Rue du 14 juillet 80170 ROSIERES EN SANTERRE

Téléphone : 03 22 78 80 05 Fax : 03 22 78 75 25

### ARS

#### AGENCE REGIONALE DE SANTE

Adresse : 3 boulevard Guyencourt 80027 AMIENS Cédex 1

Téléphone : 03 22 89 42 22 Fax : 03 22 45 08 39

Rapport 2013 annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement  
(loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement)  
Note d'information de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie



Edition 2014  
CHIFFRES 2013

# Redevances & Aides

## *l'agence de l'eau vous informe*

L'article 161 de la loi modifie l'article L.2224-5 du CGCT, lequel impose désormais au maire de joindre à son rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable et d'assainissement, la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.



### POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont perçues auprès des usagers (consommateurs, activités économiques) en application des principes de prévention et de réparation des dommages à l'environnement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

Ces redevances servent à financer les actions de protection de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Artois-Picardie.

Chaque habitant contribue, au travers de sa facture d'eau, à ces actions au service de l'intérêt commun et de l'environnement.

Les redevances collectées pour l'agence de l'eau représentent en moyenne 15 % du montant de la facture d'eau.



### QUI EST CONCERNÉ ?

Tous ceux qui utilisent de l'eau et en altèrent la qualité et la disponibilité sont redevables.

■ La redevance de prélèvement est versée à l'agence de l'eau par les services de distribution d'eau potable (mairies ou syndicats d'eau ou leurs délégataires) en contrepartie de leurs prélèvements sur les ressources en eau. Elle est répercutée sur la facture d'eau des abonnés au service de distribution d'eau potable.

■ Tous les habitants, via leur facture d'eau, s'acquittent également de la redevance de pollution, que leur habitation soit raccordée au réseau d'assainissement collectif ou équipée d'un assainissement individuel. Ceux qui sont raccordés au réseau d'assainissement collectif s'acquittent, en plus, de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte. Dans les deux cas, les habitants paient en fonction de leur consommation d'eau.



■ Les autres usagers de l'eau paient également des redevances de prélèvement et de pollution selon des modalités spécifiques à leurs activités (industriels, agriculteurs, pêcheurs...).

■ D'autres redevances s'appliquent à des usages particuliers de l'eau (pêche, barrage, ...).

■ Les taux de chaque redevance sont fixés par les instances de bassin où sont représentées les différentes catégories d'usagers de l'eau, y compris les consommateurs. Ces taux tiennent compte, sur l'ensemble du bassin hydrographique, des zones de fragilité des ressources en eau et de l'ampleur et de la nature des mesures à prendre pour les préserver ou les remettre en bon état.

## ➤ QUELS CONTRIBUTEURS POUR COMBIEN ?

En 2013, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau sur le bassin s'est élevé à 141,20 millions d'euros dont 116,33 en provenance de la facture d'eau.

La part des redevances de l'agence de l'eau est en moyenne, de l'ordre de 15% du prix du m<sup>3</sup> d'eau sur l'ensemble du bassin.

### recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances

en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)



## ➤ QUELS BÉNÉFICIAIRES POUR QUELLES ACTIONS ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) pour les aider à réaliser les projets nécessaires pour garantir la gestion équilibrée des ressources en eau.

Ces aides limitent d'autant l'impact des investissements des collectivités sur le prix de l'eau.

### dépenses / aides

Qui bénéficie de quoi pour 100 € d'aides versées par l'agence de l'eau en 2013 ? (valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €)





## EXEMPLES D' ACTIONS aidées par l'agence de l'eau dans le bassin Artois-Picardie (chiffres 2013)

### Pour dépolluer les eaux

- 23 nouvelles stations d'épuration mises aux normes européennes et mises en service en 2013, dont 8 supérieures à 5 000 équivalent habitants et 15 inférieures à 5 000
- 662 installations d'assainissement non collectif nouvelles ou réhabilitées
- 4 484 logements nouvellement raccordés au réseau d'assainissement collectif

### Pour préserver les ressources en eau potable

- 94 % des captages protégés : 60 des 109 captages prioritaires au titre du SDAGE (dont les 13 captages prioritaires Grenelle engagés dans un programme de protection) aidés par l'Agence en faveur de la validation d'un programme d'action
- 4 700 hectares de surface agricole utile faisant l'objet de mesures agroenvironnementales du Plan Eau et Agriculture

### Pour restaurer et protéger les milieux aquatiques et humides et la biodiversité

- 136 kilomètres de cours d'eau restaurés, 1 208 kilomètres entretenus
- 4 336 hectares de surfaces de zones humides protégées dont 124 hectares via une acquisition par une personne publique
- 34 ouvrages rendus franchissables par les poissons permettent de restaurer la continuité écologique, dont 21 de la liste 2
- 100% de surface du bassin couverte par des SAGE (schéma d'aménagement et de gestion des eaux)

### Pour la gestion solidaire des eaux

- 618 000 personnes bénéficiaires des opérations engagées dans les pays en voie de développement
- 278 opérations liées à la solidarité urbain-rural, bénéficiant spécifiquement aux communes rurales



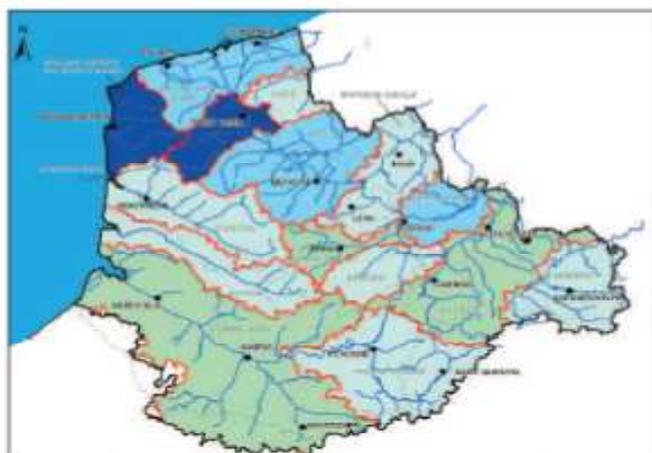
Les 7 bassins hydrographiques métropolitains

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la Directive Cadre sur l'Eau, les agences de l'eau recherchent la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en oeuvre des objectifs des schémas directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) intégrant les objectifs du Grenelle de l'environnement.

Les six agences de l'eau françaises sont des établissements publics du ministère chargé du développement durable. Elles regroupent 1800 collaborateurs et ont pour mission de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

## le bassin Artois-Picardie



Agence de l'Eau Artois-Picardie  
200, rue Marceline - BP 80818  
Centre Tertiaire de l'Arsenal  
59508 DOUAI Cédex  
Tél. : 03 27 99 90 00 - Fax : 03 27 99 90 15



## l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

### La carte d'identité du bassin Artois-Picardie

Le bassin s'étend sur 20 000 km<sup>2</sup> et compte 4,7 millions d'habitants, répartis sur 2 483 communes.

2 districts hydrographiques internationaux :  
le district Escaut et le district Meuse.

8 000 km de cours d'eau, 270 km de côtes.

350 millions de m<sup>3</sup> d'eau potable produite par an dont  
95 % d'origine souterraine (1 078 captages).

Prix moyen de l'eau dans le bassin Artois-Picardie en 2013 :  
4,31 €/m<sup>3</sup> TTC.

Pour en savoir plus : [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

Changeons de point de vue sur l'eau !



Le développement durable de nos territoires nécessite un regard neuf sur la valorisation des ressources en eau. Restaurer le fonctionnement et la biodiversité des milieux aquatiques, protéger les aires d'alimentation des captages d'eau potable, lutter contre toutes les pollutions, tels sont les grands chantiers du Grenelle Environnement sur lesquels il faut investir.

Les Agences de l'Eau et l'ONEMA sont plus que jamais aux côtés des collectivités et de leurs élus pour, **ensemble, faire de l'eau une source d'avenir.**

